

RAPPORT ANNUEL 2021



UNI ENSEMBLE, POUR
LA PROSPÉRITÉ DURABLE D'UNI
ET DE SES MEMBRES



UNI Coopération financière
Siège social
295, boulevard Saint-Pierre Ouest
Case postale 5554
Caraquet NB E1W 1B7

Notes à l'intention des lecteurs

– Pour respecter l'usage recommandé par l'Office québécois de la langue française, les symboles M et G sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards. Ainsi, 22 M\$ se lit « vingt-deux millions de dollars » et « 3 G\$ » se lit « trois milliards de dollars ».

– Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

© UNI est une marque déposée utilisée sous licence au Canada par Caisse populaire acadienne ltée.

Table des matières

05 **En bref**



11 **Message du président
et chef de la direction**



15 **Message du président du conseil
d'administration**



18 **Réalisations 2021**

21 Priorités stratégiques concrétisées

22 Performance organisationnelle

24 Évolution culturelle

25 Empreinte communautaire

28 Poursuivre l'évolution avec nos employés

32 **Rapport de gestion**



64 **États financiers consolidés**





En bref

UNI Coopération financière vise à la prospérité durable d'UNI et de ses membres. Depuis 85 ans, elle contribue à la stabilité économique des communautés où elle est implantée. Par sa vocation de coopérative financière, elle encourage et favorise la participation citoyenne dans un monde en changement.



Résultats financiers



Empreinte communautaire

Investir dans des initiatives et des causes qui contribuent à la prospérité et la vitalité locales



Sens de nos actions

Notre Raison d'être nous définit et donne un sens à nos actions.

Nos valeurs d'engagement sont des phares qui nous guident dans la réalisation de notre Raison d'être.

Solidarité : Responsabilité : Courage

Chez UNI,

- La **Solidarité**, c'est d'être UNI face à une cause commune
- La **Responsabilité**, c'est d'agir en leader et d'assumer une décision, même lorsqu'elle est difficile
- Le **Courage**, c'est d'aller contre la facilité

UNI ENSEMBLE,
pour la prospérité
durable d'**UNI**
et de ses membres

Solidement ancrée sur son territoire

uniAssist^{MC}

www.uni.ca/assist

CAISSE VIRTUELLE Des services numériques et mobiles disponibles en tout temps.



SERVICES EN LIGNE

Me connecter

24/7



CENTRE CONTACT CLIENT

1 888 359-1357

Lundi au vendredi | 9 h à 17 h

- Points de services
- UNI Assurance
- UNI Entreprises
- UNI Gestion du patrimoine



Retrouvez-nous aussi

- facebook.com/unicooperation
- linkedin.com/company/uni-cooperation-financiere

- instagram.com/unicooperation
- twitter.com/UNICOOPERATION
- youtube.com/caissespopulaires

C'est le **3 décembre** qu'UNI célébra son **85^e** anniversaire.

Depuis 1936, nous contribuons à la prospérité durable et la vitalité de nos communautés, une bonne raison de fêter. C'est le début de notre histoire à succès qui est devenue au fil des années un modèle de vitalité coopérative et de prospérité.



Les caisses, **aujourd'hui UNI,** ont su s'adapter avec courage et solidarité.

Pour y arriver, il a fallu du leadership visionnaire à tous les niveaux. Du leadership capable d'anticiper les opportunités et les enjeux, autant à l'externe qu'à l'interne.



UNI ENS

pour la prospérité durable



85

85 années de coopération, c'est...

- une histoire de détermination et de succès de nos bâtisseurs et de tout le personnel du début jusqu'à nos jours;
- une réussite collective avec plus de 5 milliards de dollars en actifs et l'engagement d'un personnel dévoué.



5 milliards de dollars d'actifs

- C'est inspirés par la vision et le courage de nos bâtisseurs, par la solidarité et l'engagement de nos employés sans oublier nos fidèles membres et clients que nous sommes fiers de cette belle réussite d'avoir franchi ce seuil impressionnant d'actifs.



UNI vers l'avenir

- UNI regarde vers l'avenir et mise sur l'évolution de l'organisation, tout en demeurant un acteur francophone et socioéconomique local de premier plan. Une coopérative financière qui appartient aux Néo-Brunswickoises et aux Néo-Brunswickois.

SEMBLE,

d'UNI et de ses membres.



Message du président et chef de la direction

Chers membres et clients,
Alors que la pandémie de la COVID-19 s'est poursuivie en 2021, cette autre année hors-norme fut l'occasion pour l'équipe d'UNI de démontrer toute la pertinence de la coopération financière. Forts de notre Raison d'être « *UNI ENSEMBLE, pour la prospérité durable d'UNI et de ses membres* », nous avons su assurer une croissance profitable au bénéfice de tous. Notre constante croissance et rentabilité nous permettent de poursuivre ce qu'UNI fait depuis toujours et qui nous distingue : soutenir des projets permettant le développement durable afin d'assurer l'avenir de nos communautés. Résolument tournés vers l'avenir, nous avons mené de grands chantiers, sur le plan humain, sur le plan de notre croissance, sur nos plans de rentabilité, sur notre rayonnement communautaire, et sur la continuité de notre modernisation technologique. C'est l'adaptation continue qui permet à UNI de demeurer une coopérative performante dans un monde qui évolue rapidement.

L'année 2021 fut également l'occasion de célébrer avec fierté le 85^e anniversaire de notre coopérative financière. L'histoire d'UNI en est une de détermination, d'engagement et de succès, portée par des visionnaires qui nous ont légué des bases solides. Aujourd'hui, c'est grâce à eux que nous pouvons bâtir l'UNI de demain.

Le rapport annuel 2021 est donc l'occasion pour moi de vous présenter ce que nous avons su accomplir, avec cœur et engagement, au cours des douze derniers mois.

Des résultats financiers connaissant une croissance marquée

Les résultats financiers consolidés se sont encore améliorés en 2021. Les excédents avant autres éléments au 31 décembre 2021 se sont établis à 27,9 M\$. Ceci représente une amélioration significative de 4,5 M\$ comparativement à 2020. Il s'agit donc des meilleurs résultats financiers consolidés depuis les sept dernières années. Étant donné ces excellents résultats, le conseil d'administration d'UNI a autorisé le versement de ristournes individuelles aux membres totalisant 7,5 M\$ dont les modalités de versement seront définies au cours de 2022. Ce qui veut dire que grâce à nos résultats en 2021, un total de 10 M\$ sera versé en ristournes, qui inclut la bonification de l'apport en ristournes collectives de 2,5 M\$. Une somme historique qui met en évidence les efforts et réalisations de notre institution financière. Comme peuple francophone et acadien, nous sommes fiers de célébrer ce grand jalon.

Cette croissance marquée est signe d'une vitalité bien réelle et d'une solidité financière qui nous permet de poursuivre les efforts dans l'amélioration continue de l'expérience du membre et client, dans le recrutement des talents et de toutes activités axées vers la réussite collective.

Au 31 décembre 2021, l'actif total d'UNI s'élevait à 5,2 G\$, ce qui correspond à une croissance de 9 % par rapport à 2020.

Comment puis-je vous aider?

Au cours de l'année 2021, notre personnel a continué son engagement envers la prise en charge de nos membres et clients. Cette volonté de vous offrir le meilleur des accompagnements s'est traduite par une intention claire : « Comment puis-je vous aider? ». Voilà ce qui guide l'ambition de nos employés!

Succès et croissance

Cette période de croissance et de modernisation technologique a été l'occasion pour nos employés de continuer à prendre des décisions justes, une priorisation parfois difficile, mais en ayant toujours en tête et à cœur la prospérité durable d'UNI et de celle de nos membres.

Cette prospérité est parfaitement alignée avec la vision de feu Martin-J. Légère lorsqu'il nous rappelait qu'une coopérative doit être en mesure d'assurer sa rentabilité, et en retour, cette richesse serait distribuée et présente dans nos communautés. Plus que jamais, il en est encore ainsi aujourd'hui.

S'adapter dans un monde financier en constante évolution

Avec la pandémie, les attentes et les besoins des membres et clients ont rapidement changé. Face à ces réalités, UNI a su s'adapter en mettant en place des solutions innovantes adaptées pour mieux s'outiller selon les besoins qui ne cessent d'évoluer. Pour y arriver, nous avons continué à développer des partenariats pour soutenir nos ambitions et accélérer considérablement nos capacités technologiques afin de maintenir le rythme de notre constante évolution et progression.

Concours Voilà! et Bénévolat

Être présents dans nos communautés, soutenir leur développement et leur prospérité, voilà ce à quoi nous n'avons jamais dérogé. Pour une seconde année, le concours Voilà! a permis de remettre 300 000 \$ répartis entre cinq projets visionnaires et durables. Merci aux 14 500 membres qui ont voté. C'est ensemble que nous soutenons nos communautés.

ENSEMBLE vers l'avenir

En terminant, je tiens à témoigner ma profonde gratitude à chaque membre du conseil d'administration pour leur appui précieux en cette période d'évolution rapide de notre coopérative financière qui chemine au sein d'une industrie qui se redéfinit à une cadence accélérée comme jamais. C'est un honneur d'être accompagné par un conseil d'administration courageux, responsable et ambitieux.

Je désire également remercier chaleureusement tous les employés pour leur remarquable engagement envers UNI. La pandémie a exigé de tous des efforts soutenus. Pendant ces longs mois, nos équipes ont fait preuve d'une très grande solidarité, empreinte de responsabilité, d'agilité et de résilience. Au-delà des défis et des épreuves, cette pandémie a également été l'occasion d'offrir à nos membres et clients flexibilité et accessibilité.

Un immense merci également à nos membres et nos clients pour leur confiance. Même après 85 ans, soyez assurés que nous sommes encore et toujours honorés de vous accompagner dans les projets qui comptent pour vous.

C'est un privilège de pouvoir vous servir!

**UNI ENSEMBLE,
pour la prospérité
durable d'UNI et de
ses membres**

Robert Moreau

Président et chef de la direction

Comité de la haute direction



Robert Moreau,
FCPA, CGA, IAS.A

Président et chef de la direction

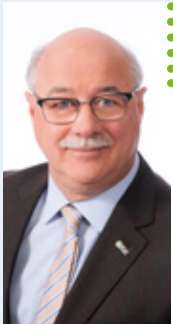


Derrick Smith
Chef
de l'information



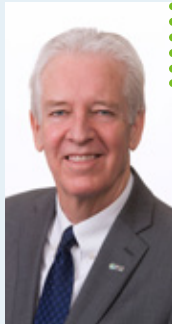
Éric St-Pierre,
CPA, CMA

Vice-président Finances



Gilles Lanteigne

Chef
de l'exploitation



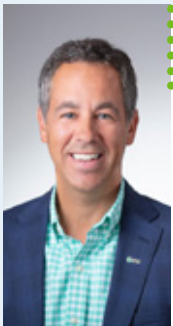
Mario G. Patenaude,
CRHA

Vice-président Gestion
des talents



René J. Collette,
MBA

Premier vice-président
Services aux particuliers



Stéphane Dorais

Vice-président services
aux entreprises
et Partenariats
stratégiques



Sylvain Fortier,
CERA, ASA

Chef des risques

**UNI COOPÉRATION
FINANCIÈRE**

opérant dans
35 points de services

UNI ENTREPRISES

opérant dans
4 bureaux régionaux

**UNI GESTION
DU PATRIMOINE**

opérant dans
2 bureaux régionaux

INSTITUTIONS DE SOUTIEN

↳ Fondation des caisses populaires acadiennes

SOCIÉTÉ DE SERVICES ACADIE

↳ Centre de services Acadie

FINANCIÈRE ACADIE

UNI ASSURANCE

↳ Acadie Vie

↳ Assurances générales Acadie

↳ AVie



Message du président du conseil d'administration

L'année 2021 fut, elle aussi, marquée par cette pandémie mondiale qui n'a jamais réussi à freiner l'engagement d'UNI envers ses membres, clients et employés. Toujours dans sa quête d'offrir un service de qualité, notre coopérative financière s'adapte continuellement aux besoins évolutifs engendrés par un monde financier qui ne cesse d'évoluer.

Le conseil d'administration est fier de la croissance d'UNI et de ses retombées positives sur les communautés du Nouveau-Brunswick, preuve d'une fidélité envers nos valeurs d'engagement et notre Raison d'être qui donne un sens à nos actions.

En appui à la haute direction, une saine gouvernance est capitale pour nos membres. Ensemble, nous nous assurons de la viabilité, de la rentabilité et de l'évolution d'UNI tout en solidifiant son arrimage avec le plan stratégique.

Un président et chef de la direction engagé

Plus que jamais, une coopérative financière dynamique se doit d'être sous le leadership d'un dirigeant agile aux multiples talents. Nous sommes fiers de pouvoir compter sur lui autant pour veiller à la stabilité de notre institution que d'assurer une progression constante et rapide de celle-ci. Inspirer de notre Raison d'être, nous appuyons son leadership afin d'atteindre nos ambitions.

Par ailleurs, nous profitons de l'occasion pour féliciter Robert d'avoir été nommé un des 50 meilleurs PDG du Canada atlantique en 2021 par Atlantic Business Magazine.

Les talents chez UNI

Le cœur de notre coopérative dépend de la capacité de nos ressources à la faire vivre. C'est pourquoi qu'UNI s'est dotée d'une culture d'entreprise pour mobiliser les équipes à unir leurs talents et vivre ensemble les valeurs d'engagement au quotidien en étant solidaires, responsables et courageux dans la livraison du service aux membres. Au fil du temps, le travail acharné des employés a fait en sorte que notre coopérative financière a célébré 85 ans de succès.

Processus de sélection des candidats du conseil d'administration

Le processus de sélection des candidats pour devenir administrateur au sein du conseil d'administration a été revu par le comité de nomination en collaboration avec une firme externe pour s'assurer de l'indépendance du processus et refléter davantage les normes et pratiques en vigueur pour une saine gouvernance.

En avril 2021, quatre postes étaient vacants au sein du conseil d'administration et furent pourvus par Caroline Haché, Marc Henrie, Jean-François Saucier et moi-même, Pierre-Marcel Desjardins.

S'outiller pour l'avenir

Notre mouvement est né de la volonté de visionnaires qui voulaient s'outiller pour concrétiser leurs aspirations, leurs rêves et leurs objectifs. Un mouvement, ancré dans nos communautés où les décisions étaient prises pour le bien-être de notre collectivité en utilisant la force de la coopération pour être, ensemble, encore plus fort.

Depuis, nous avons continuellement innové pour nous adapter à la réalité changeante, demeurer pertinent et continuer de répondre aux besoins de nos membres et clients. Dans un environnement où la concurrence est de plus en plus féroce, nous sommes plus forts que jamais. Contrairement à d'autres entreprises qui font passer leurs profits avant l'intérêt de leur clientèle, nos membres et clients demeurent toujours au cœur de nos décisions, prises par des gens d'ici. Ce fut ainsi hier, ce l'est aujourd'hui et ce le sera encore demain.

Soyons fiers de notre héritage, de nos réussites. Nous sommes maintenant dans les ligues majeures et nous pouvons nous en féliciter.

Merci aux membres du conseil d'administration, qui veillent avec leur engagement, leur rigueur et leur professionnalisme à la bonne gestion d'UNI.

Merci à vous toutes et tous, chers membres, clients, employés et gestionnaires pour votre loyauté et votre confiance. Soyons fiers du chemin parcouru jusqu'à présent et bonne continuité à la prospérité durable d'UNI et de ses membres.

Pierre-Marcel Desjardins

Président du conseil d'administration



Conseil d'administration



Pierre-Marcel Desjardins, IAS.A

Président

2021 - 2024

- Gestion du rendement et rémunération du président et chef de la direction, président



Wanita McGraw, FCPA, CA, IAS.A

Vice-présidente

2020 - 2023

- Audit, présidente
- Gestion des risques
- Gestion du rendement et rémunération du président et chef de la direction
- Nomination



Brian L. Comeau

Administrateur

2020 - 2023

- Gestion du rendement et rémunération du président et chef de la direction
- Nomination
- Révision et gouvernance, président



Roland T. Cormier

Administrateur

2019 - 2022

- Audit
- Conseil de fiduciaires, président
- Ressources humaines, président



Sébastien Deschênes, CFA, CPA, CA, IAS.A

Administrateur

2020 - 2023

- Audit
- Conseil de fiduciaires
- Gestion des risques, président



Gilles Godin

Administrateur

2019 - 2022

- Gestion du rendement et rémunération du président et chef de la direction
- Nomination
- Révision et gouvernance



Caroline Haché, MBA

Administratrice

2021-2024

- Gestion des risques
- Nomination, présidente
- Ressources humaines



Marc Henrie

Administrateur

2021 - 2024

- Audit
- Ressources humaines
- Révision et gouvernance



Guy Ouellet, MBA

Administrateur

2019 - 2022

- Gestion des risques
- Ressources humaines
- Révision et gouvernance



Diane Pelletier

Administratrice

2020 - 2023

- Gestion des risques
- Ressources humaines
- Révision et gouvernance



Allain Santerre

Administrateur

2019 - 2022

- Audit
- Conseil de fiduciaires
- Gestion du rendement et rémunération du président et chef de la direction



Jean-François Saucier, M.Sc., CPA, CA

Administrateur

2021 - 2024

- Audit, président par intérim
- Gestion des risques
- Nomination

..... Réalisations 2021







Les actions annuelles prévues du plan stratégique triennal ont été réalisées avec efficacité. Malgré le prolongement de la pandémie mondiale, les priorités stratégiques demeurent pertinentes afin de continuer d'accompagner les membres et les clients en ces temps inédits.

Priorités stratégiques concrétisées

Développement des affaires et évolution de notre offre

1

Adapter notre offre et accroître notre rentabilité



Développer notre **offre numérique**

Attirer et fidéliser notre **clientèle jeunesse**

Revoir notre modèle de **gestion du patrimoine**

Faciliter la prise de décision par des **données d'affaires fiables**

Poursuivre le **développement de nos filiales**

Développer des **partenariats externes stratégiques**

Performance organisationnelle et évolution des canaux d'interaction avec les membres et clients

2

Être plus performant pour pouvoir encore mieux interagir avec nos membres et clients



Améliorer et simplifier nos opérations pour apporter une plus grande valeur à nos membres et clients

Revoir nos **parcours clients** afin de capitaliser sur nos leviers d'attraction et de fidélisation

Bénéficier de **l'intelligence d'affaires** pour mieux comprendre nos membres et clients et orienter nos efforts

Faire **évoluer nos modes d'interactions** avec nos membres et clients

Développement des talents et évolution culturelle

3

Développer nos talents et créer et maintenir un milieu de travail valorisant



Renforcer le **sentiment d'appartenance** et **l'impact dans nos communautés**

Miser sur une **expérience-employé** favorisant l'engagement et la mobilisation, en lien avec nos parcours client souhaités

Assurer le **développement de l'ensemble de nos talents**

Faire évoluer notre **culture organisationnelle**



L'assurance de personnes en avant-plan

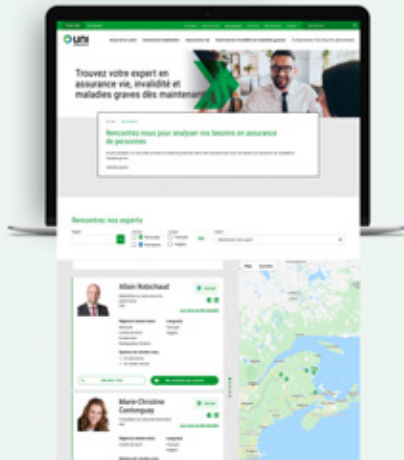
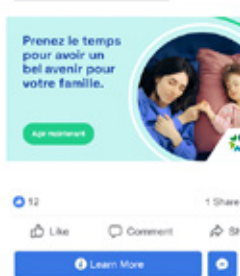
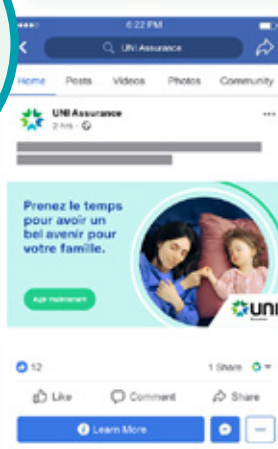
L'année 2021 fut une année charnière pour l'assurance de personnes avec l'ouverture de 15 bureaux indépendants partout dans la province et l'implantation de nouveaux outils pour encore mieux servir notre clientèle.

Ceci dans l'optique d'augmenter la notoriété, la visibilité et l'autonomie des conseillers en sécurité financière et spécialistes en assurance du patrimoine afin d'être reconnus comme étant des experts en assurance dans les marchés cibles.

Réseaux sociaux

Créer et activer les réseaux sociaux d'UNI Assurance et des experts (LinkedIn, Facebook, Instagram).

Accompagnement individuel des experts.

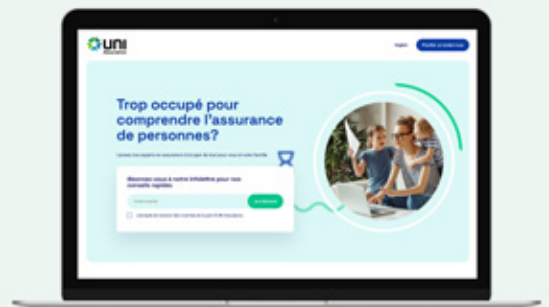


www.uniassurance.ca

Offrir une meilleure expérience-client Web. Nouvelle page Web, dont un localisateur d'experts en assurance de personnes.

Automatisation

Créer des initiatives ponctuelles par une infolettre entre autre.



Initiative

L'amour d'ici – NB 365

Pleins feux sur nos entreprises et nos communautés

L'initiative l'Amour d'ici est née pour répondre au besoin de sensibilisation et l'importance de soutenir les entreprises et organismes de nos communautés. Nous saluons l'esprit collaboratif de ce projet essentiel qui rejoint nos valeurs de solidarité, responsabilité et courage, et guident nos actions au quotidien.



Crédit photographique Denis Duquette

Auberge d'Anjou

Cécile Beuzeville Miserez et Jérôme Beuzeville



Crédit photographique Denis Duquette

Kaffeine Espresso Bar & Au Bootlegger

Michael Petrovici et Katherine Lanteigne



Crédit photographique Denis Duquette

CAVOK

Serge Nadeau



Crédit photographique Denis Duquette

Café Maris Stella

Anne-Marie Jourdain et collègues

Migration culturelle Soyons UNI

C'est l'engagement collectif interne d'offrir une prestation de services responsable, uniformisée et cohérente. Guidés par notre Raison d'être et nos valeurs d'engagement, nous continuons à avancer afin d'assurer la prospérité durable et la pertinence d'UNI dans son rôle de coopérative financière des années 2020. Tout au long de 2021, les ambassadeurs Soyons UNI ont formé la centaine de gestionnaires à utiliser avec justesse et pertinence les trois valeurs d'engagements et à être des leaders du changement dans leurs équipes.

**soYons
uni**
ENSEMBLE,
pour la prospérité durable
d'UNI et de ses membres

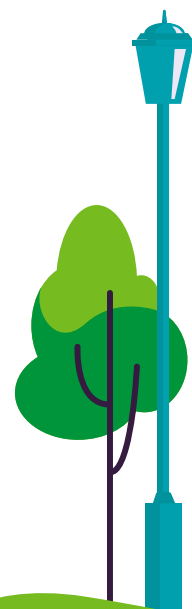
**SOLIDARITÉ
RESPONSABILITÉ
COURAGE**

Promesse-client



Une culture membre et client avec une approche cohérente

C'est accompagner le membre et client dans la gestion de ses finances personnelles par notre engagement envers la promesse-client. Nos valeurs d'engagement sont mises en action par ces phrases simples, mais qui traduisent le lien de confiance entre UNI et ses parties prenantes : Comment puis-je vous aider? J'm'en charge!



Empreinte communautaire

Les héros derrière la vitalité et la prospérité de nos communautés, c'est vous!

UNI est engagée depuis toujours à avoir une incidence positive dans la vie des personnes, des entrepreneurs et de leur communauté. Notre positionnement démontre l'importance de l'appui au développement durable comme l'empreinte communautaire qu'UNI souhaite laisser.



Être reconnue comme l'institution financière qui est **au cœur de la prospérité locale**

Nous souhaitons mieux investir dans des initiatives et des causes qui bâtissent et bonifient la prospérité et la vitalité locales au Nouveau-Brunswick.

Prosperer ensemble

- Soutenir des organismes qui ont à cœur la collaboration économique locale.
- Encourager l'achat local en mettant en vedette la diversité de produits et services locaux.
- Attirer des partenaires et entreprises qui veulent investir dans nos efforts de prospérité et vitalité locales.

Participer ensemble à la vitalité locale

- Soutenir des organismes qui ont à cœur la vie artistique, culturelle, sportive, éducative et socioéconomique de la région.
- Assurer un investissement qui appuie directement ou indirectement la prospérité locale.



Notre participation dans les communautés

2021 a encore été cette année très différente sur le plan des activités communautaires. Chez UNI, nous avons souhaité les soutenir et même propulser quelques initiatives.



Voilà!

Vos idées deviennent réalité

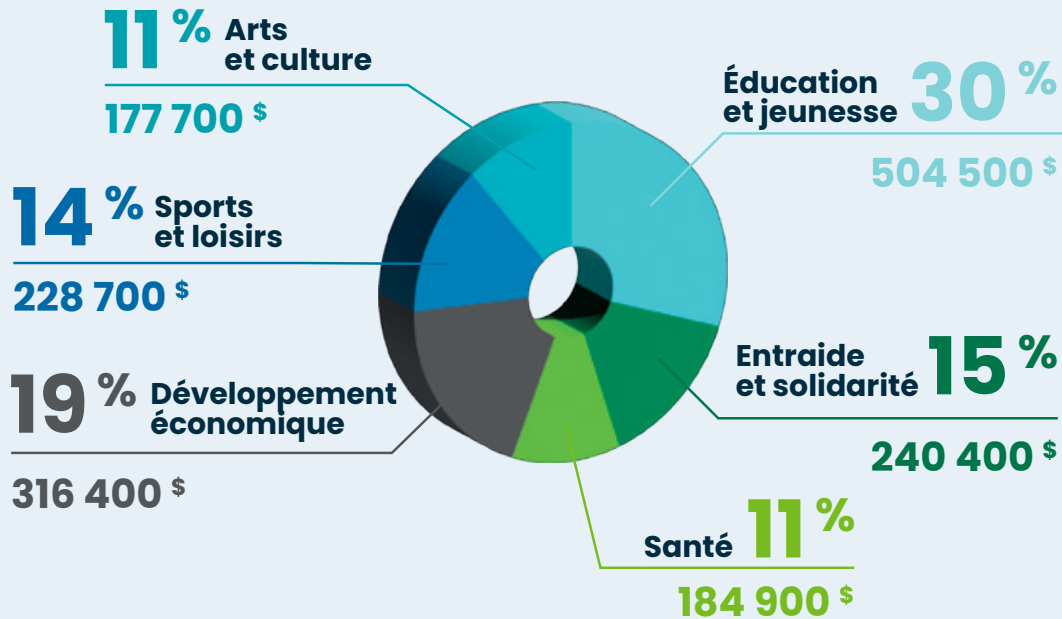
Pour une deuxième année consécutive, le grand concours, Voilà, a permis de réaliser des projets tangibles et porteurs de changement, visionnaires, durables qui contribuent au mieux-être des communautés du Nouveau-Brunswick.



Journée Solidarité

Quand la solidarité prend tout son sens

C'est 629 employés qui ont fait de cette journée un moment UNI mémorable afin de solidairement réaliser une action bénévole environnementale significative dans leur région. Cette initiative unique s'est révélée un franc succès pour sa première édition. La solidarité est en chacun de nous. Mobilisons-nous pour des causes qui nous tiennent à cœur.



❖ **Arts et culture**
Favoriser l'épanouissement de nouveaux talents et stimuler l'industrie culturelle

❖ **Développement économique**
Encourager la synergie avec le milieu des affaires

❖ **Éducation et jeunesse**
Contribuer à l'épanouissement des jeunes

❖ **Entraide et solidarité**
Appuyer des projets de développement communautaire et social

❖ **Santé**
Favoriser l'accès aux soins de santé et à la recherche pour une meilleure qualité de vie

❖ **Sports et loisirs**
Contribuer à la vitalité des communautés



2,4 M\$

en dons, commandites et bourses d'études

Au cours des trois dernières années, UNI Coopération financière a redonné **plus de 6 M\$** en ristournes collectives aux communautés.



36 Membres
des comités coopératifs

Les membres des comités coopératifs sont à l'écoute des besoins particuliers de chaque région et voient à la réussite de projets.

Pour en savoir davantage sur notre engagement social, consultez

www.uni.ca/empreintecommunautaire

Poursuivre l'évolution avec nos employés

UNI rallie ses employés vers des buts communs pour l'évolution de la coopérative. Forts d'une culture d'entreprise mobilisatrice ancrée dans ses valeurs d'engagement, ils ont, encore cette année, surmonté les incertitudes de la pandémie et de l'économie en assurant un service humain, des options de mode de service variées et des conseils judicieux à ses membres et clients.

Des employés dotés d'une grande résilience

Ils ont su faire preuve de résilience et ont démontré une grande faculté d'adaptation en 2021. Malgré le télétravail, le contact humain avec les collègues, membres et clients est demeuré intact et le service à la clientèle et l'avancement des projets prioritaires ont été maintenus.

Les mesures mises en place en 2021 pour assurer la sécurité des employés en période de pandémie ont été optimisées. Une équipe multidisciplinaire, toujours à l'écoute des gens afin de répondre à leurs questions et préoccupations, a suivi l'évolution de la pandémie pour s'assurer que le plan de prévention en place était efficace, communiqué et bien compris.

La santé, la sécurité et le bien-être des employés sont au cœur des préoccupations d'UNI. Entre autres, le programme de télémédecine mis à la disposition de nos employés et de leur famille a été très apprécié avec un indice de satisfaction de 96 %. De plus, le régime collectif d'assurance santé a été bonifié pour améliorer l'accès aux ressources en santé mentale.



Pour un salaire équitable

L'équité salariale est un droit de la personne fondamental; à salaire égal pour un travail de valeur égale. Ceci signifie que pour deux emplois différents, apportant une valeur égale aux activités d'un employeur, dont l'un est traditionnellement occupé par des femmes et l'autre par des hommes, ces deux employés devraient recevoir le même salaire.

La loi sur l'équité salariale présente un nouveau régime proactif. UNI, comme tout autre employeur, doit examiner ses pratiques en matière de rémunération et s'assurer de la parité salariale aux hommes et aux femmes réalisant un travail de valeur égale. À cette fin, UNI doit établir et mettre à jour périodiquement un plan d'équité salariale qui doit être terminé dans les trois ans suivant l'assujettissement à la Loi soit au plus tard en septembre 2024. À ce jour, plus de 70 % des descriptions de poste sont terminées.

Étude de rémunération

Être compétitif c'est choisir le niveau de rémunération qui permet d'attirer et de garder les talents, tout en demeurant profitable et en prenant en compte les pratiques de ses concurrents. L'étude de rémunération est une approche de collecte et d'évaluation de données sur les salaires qui compare les taux de rémunération des employés à ceux de fonctions similaires dans d'autres entreprises. Cette étude nous a permis d'ajuster certains postes et de confirmer la compétitivité de nos salaires.

Programme de référencement

Nous sommes fiers d'offrir un programme de référencement aux employés qui recommandent une personne pour travailler chez UNI avec pour objectif de mettre à profit la connaissance et le vaste réseau de contacts dont bénéficie chaque membre de nos équipes. Nous sommes convaincus que nos employés sont de fiers ambassadeurs de notre organisation et peuvent nous aider à cerner les meilleurs talents disponibles sur le marché.

Perfectionnement des employés

Le perfectionnement des talents est un levier majeur de notre succès à long terme. Nouveauté en 2021, UNI a introduit le programme *coaching en leadership*, qui vise à faciliter et accélérer la croissance professionnelle, la productivité et l'épanouissement des participants. La première cohorte de 21 participants a été accompagnée par une coach interne certifiée. Le programme s'est avéré très bénéfique pour les participants et l'organisation.

Plateforme de formation

Au cours de la dernière année, UNI s'est doté d'une nouvelle plateforme de formation plus conviviale et intuitive pour répondre aux besoins de l'industrie. Elle contribuera grandement au développement d'une culture d'apprentissage chez UNI et permettre de trouver le bon équilibre entre la formation ciblée et celle qui permet aux employés d'être à la fois plus flexibles et agiles dans un monde où la technologie est omniprésente dans toutes les sphères de nos vies.





Reconnaitre les années de services


Chez UNI, nous avons la chance d'avoir des employés dont la carrière se démarque en longévité. En octobre, nous nous sommes réunis virtuellement pour reconnaître les années de services de 133 employés, dont 40 d'entre eux ont souligné 25 années ou plus au sein d'UNI.



**Anne
Chiasson**
30 ans d'expérience



**Annick
Gallant**
15 ans d'expérience




**Charline
Mallais Landry**
15 ans d'expérience




**Danick
Moreau**
5 ans d'expérience



**Daniel
Babineau**
30 ans d'expérience



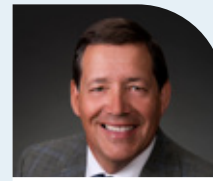
**Diane
Allain**
5 ans d'expérience



**Diane
Cloutier**
35 ans d'expérience



**François
Ferguson**
20 ans d'expérience



**Gérald
Cormier**
40 ans d'expérience



**Gilles
Lanteigne**
25 ans d'expérience



**Guy
Godin**
30 ans d'expérience



**Jacqueline
Thibodeau**
40 ans d'expérience



**Julie
Lajoie**
20 ans d'expérience



**Jocelyne
Vautour**
20 ans d'expérience



**Linda
Sirois**
35 ans d'expérience



**Louise
Page**
30 ans d'expérience



**Marie-Christine
Castonguay**
10 ans d'expérience



**Mireille
Thibodeau**
10 ans d'expérience



**Paulette
Goguen**
15 ans d'expérience




**Rachel
Bernard**
30 ans d'expérience




**Rachelle
Brideau**
20 ans d'expérience




**Rhéal
Maillet**
35 ans d'expérience



**Sonia
Côté**
10 ans d'expérience



**Suzanne
Doucet**
25 ans d'expérience



**Tania
Gould**
10 ans d'expérience

Rapport de gestion

Exercice terminé le 31 décembre 2021





Notes à l'intention des lecteurs

Ce rapport de gestion donne aux lecteurs un aperçu global d'UNI Coopération financière. Il est un complément et un supplément à l'information divulguée dans les états financiers consolidés de Caisse populaire acadienne. Il doit donc être lu conjointement avec les états financiers combinés, y compris les notes complémentaires au 31 décembre 2021.

Il présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus au bilan d'UNI Coopération financière durant l'exercice terminé le 31 décembre 2021. D'autres renseignements à propos d'UNI Coopération financière peuvent être obtenus sur le site www.uni.ca.

Table des matières

36 Situation financière

RAPPORT DE GESTION

37 Perspectives économiques et financières

39 Revue des résultats financiers

- 39 Excédents de 2021
- 40 Revenus nets financiers
- 44 Dépenses d'exploitation
- 45 Assurance de personnes

46 Revue du bilan

- 46 Sommaire du bilan
- 50 Gestion du capital

53 Gestion des risques

Situation financière au 31 décembre 2021

Situation financière

<i>(millier \$ et %)</i>	2021	2020
Rentabilité et productivité		
Excédents avant autres éléments	27 933 \$	23 457 \$
Capitaux propres	469 646 \$	466 030 \$
Rendement des capitaux propres	5,4 %	4,4 %
Développement des affaires		
Actif	5 230 528 \$	4 795 827 \$
Volume d'affaires	11,6 G\$	10,9 G\$
Croissance	6,9 %	6,2 %
Risque		
Récupération de provision	(3 086) \$	14 662 \$

Perspectives économiques et financières

Canada

La pandémie de COVID-19 a continué de dominer les médias traditionnels et sociaux au Canada et dans le monde. Malgré un début d'année au plus fort de la deuxième vague, l'espoir d'un retour à la vie normale a grandi au cours de l'année alors que les Canadiens se sont fait vacciner contre la COVID-19. Près de 83,5 % de la population canadienne avaient reçu au moins un vaccin à la fin de 2021, dont 77,4 % étaient complètement vaccinés. Les mesures frontalières du Canada se sont assouplies avec les progrès de la vaccination. L'arrivée d'un variant appelé Omicron détecté en Afrique australe en novembre et la montée fulgurante d'une cinquième vague en fin d'année n'ont pas laissé d'autre choix aux autorités de santé publique que de renforcer les mesures sanitaires.

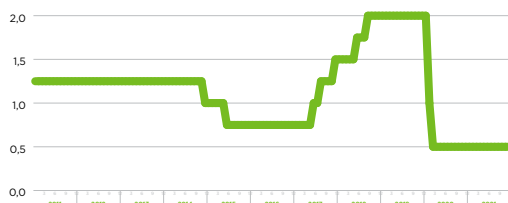
La crise de la COVID-19 continue d'avoir un impact sur l'activité économique au Canada alors que le PIB affiche une légère augmentation de 1 % par rapport à l'an dernier. Des gains ont été enregistrés dans plusieurs secteurs, dont les grossistes,

la production en usine, la construction résidentielle, l'immobilier, le transport aérien et la restauration.

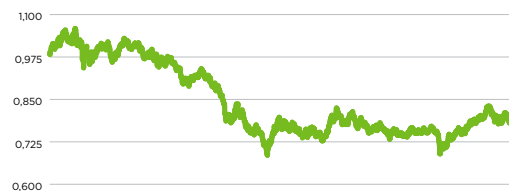
La Banque du Canada a maintenu son taux d'intérêt de référence à 0,50 % en 2021. Le taux est demeuré inchangé depuis mars 2020, alors qu'il a baissé trois fois en mars 2020, passant de 2 % à 0,50 %. L'emploi a augmenté de 4,8 % en 2021. Le taux de chômage est passé de 9,5 % à 7,5 %.

En 2021, plus de 48 % de nos importations provenaient des États-Unis et plus de 76 % de nos exportations y étaient destinées. La relation entre la devise canadienne et américaine demeure importante pour les consommateurs canadiens ainsi que pour nos entreprises. Le dollar canadien a oscillé autour de 0,80 \$ en moyenne en 2021. Il a atteint son plus haut niveau au début de juin à 0,83 \$ et son plus bas niveau à la fin de décembre à 0,77 \$.

Évolution du taux officiel d'escompte de la Banque du Canada 2011-2021



Évolution du dollar canadien par rapport au dollar US 2011-2021



Nouveau-Brunswick

Le gouvernement a prédit en novembre que la province enregistrerait un excédent budgétaire en 2021 de 89 M\$. En 2020, la province a été la seule du pays à enregistrer un surplus, déploré par plusieurs acteurs de la scène politique, grâce à des dépenses plus faibles que prévu. L'inflation au Nouveau-Brunswick était supérieure au taux national tandis que l'IPC était de 3,8 % et de 3,4 % au Canada. On estime que le PIB du Nouveau-Brunswick a augmenté de 3,6 % en 2021. Les mises en chantier ont augmenté de 9,9 % en 2022 dans la province, tandis qu'à l'échelle nationale, la croissance était de 24,8 %. La croissance de 32,2 % des maisons individuelles a largement contribué à cette croissance dans la province.

Quant aux exportations, elles ont augmenté de 43,1 % au niveau provincial, les États-Unis demeurant le principal marché international, avec 94,7 % des exportations, suivis de l'Inde (1,4 %). Les importations ont suivi une tendance similaire avec une croissance de 46,9 % en 2021. Les importations proviennent principalement des États-Unis (53,0 %), de l'Arabie saoudite (19,2 %) et de la France (2,8 %).

Le nombre d'emplois au Nouveau-Brunswick a augmenté de 2,5 % en 2021. La province a connu une croissance de 8 900 emplois, dont 4 700 à temps plein et 4 200 à temps partiel.

	Taux de chômage (%)		Nombre d'emplois (en '000)	
	2020	2021	2020	2021
Nord-Ouest	8,2	6,5	35,7	34,6
Nord-Est	14,3	13,2	61,1	60,0
Sud-Est	8,9	8,6	108,7	113,4
Sud-Ouest	10,0	9,1	80,8	82,0
Centre	8,7	7,2	65,4	70,6
NB	10,0	9,0	351,6	360,5



Revue des résultats financiers

Excédents de 2021

Les résultats financiers consolidés se sont encore améliorés en 2021. Les excédents avant autres éléments au 31 décembre 2021 se sont établis à 27,9 M\$. Ceci représente une amélioration de 4,5 M\$ comparativement à 2020. Il s'agit donc des meilleurs résultats financiers consolidés depuis les sept dernières années. Étant donné ces excellents résultats, le conseil d'administration d'UNI a autorisé le versement de ristournes individuelles aux membres totalisant 7,5 M\$ dont les modalités seront définies au cours de 2022.

L'analyse de ces résultats est présentée de façon plus détaillée dans le tableau suivant.

(millier \$)	2021	2020	2019
Assurance de personnes	5 866 \$	1 662 \$	8 641 \$
Particuliers et entreprises	22 067	21 794	12 480
Excédents avant autres éléments	27 933 \$	23 457 \$	21 121 \$

Plus spécifiquement, la rentabilité des opérations des secteurs particuliers et entreprises a connu une légère hausse pour se chiffrer à 22,1 M\$, comparativement à 21,8 M\$ en 2021.

Le secteur de l'assurance de personnes a, pour sa part, contribué 5,9 M\$ aux excédents de 2021, alors qu'il y avait contribué 1,7 M\$ en 2020. En 2020, la baisse des taux d'intérêt avait eu un impact négatif important sur notre filiale Acadie Vie.

Les excédents avant autres éléments de l'exercice se situent à 27,9 M\$ au 31 décembre 2021, alors que les excédents nets sont de 20,0 M\$. Ce sont les autres éléments, les ristournes aux membres et les impôts de l'année 2021 qui expliquent cette différence. Les autres éléments se composent de la variation de valeur marchande des instruments dérivés. En 2021, la variation de la valeur marchande des instruments dérivés a généré un gain de 7,8 M\$, principalement causé par la fluctuation de taux d'intérêt sur le marché et l'amortissement de la plus-value du portefeuille de swaps de taux d'intérêt. Pour ce qui est des impôts sur le résultat, nous avons une dépense de 8,2 M\$ en 2021, ce qui représente environ 29 % de nos excédents avant impôts.

Revenus nets financiers

Les revenus nets financiers correspondent à la différence entre les revenus financiers gagnés sur des éléments d'actif, tels que des prêts et des valeurs mobilières et les frais financiers liés à des éléments de passif, tels que des dépôts et des emprunts. Les revenus financiers nets incluent également les revenus financiers tirés des activités d'assurance et de rentes.

Les revenus nets financiers s'élevaient à 114,4 M\$ à la fin de 2021, ce qui représente une diminution de 27,2 M\$ par rapport à 2020 alors qu'ils étaient de 141,6 M\$. Cette variation s'explique principalement par la variation de valeur marchande des placements d'Acadie Vie reliée à

l'augmentation des taux obligataires. Les revenus d'intérêts du portefeuille de placement d'UNI ne bénéficient pas d'un contexte de marché favorable en 2021 et continueront d'avoir un effet négatif au fur et à mesure que les actifs de prêts viendront à échéance. À noter que la marge financière entre les prêts et les dépôts s'est améliorée, car les dépenses d'intérêt ont diminué plus rapidement que la baisse de revenus d'intérêts.

Afin d'analyser plus en profondeur la variation des revenus nets financiers, nous présentons son évolution selon les grandes catégories d'actifs et de passifs dans les pages suivantes.

Revenus nets financiers sur l'actif et le passif moyen

(millier \$)	2021			2020		
	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen
Actif						
Actif portant intérêt						
Liquidités et valeurs mobilières	1 077 480 \$	5 878 \$	0,5 %	927 935 \$	38 524 \$	4,2 %
Prêts	3 627 109	136 870	3,8 %	3 462 865	139 703	4,0 %
Total de l'actif portant intérêt	4 704 589	142 749	3,0 %	4 423 847	178 227	4,0 %
Autres actifs	386 242			227 523		
Total de l'actif	5 090 831 \$	142 749 \$	2,8 %	4 618 322 \$	178 227 \$	3,9 %
Passif et capitaux propres						
Passif portant intérêt						
Dépôts	4 116 195 \$	24 130 \$	0,6 %	3 726 191 \$	32 826 \$	0,9 %
Emprunt et découvert bancaire	203 035	4 236	2,1 %	153 755	3 783	2,5 %
Total du passif portant intérêt	4 319 230	28 366	0,7 %	3 879 946	36 609	0,9 %
Autres passifs	297 864			289 315		
Capitaux propres	473 737			449 062		
Total du passif et capitaux propres	5 090 831 \$	28 366 \$	0,6 %	4 618 322 \$	36 609 \$	0,8 %
Revenus nets financiers		114 382 \$	2,2 %		141 618 \$	3,1 %

Revenus financiers

Les revenus financiers se sont chiffrés à 142,7 M\$ en 2021, soit une diminution de 35,5 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Les revenus financiers se composent d'un revenu de 5,9 M\$ sur les liquidités et placements et d'un revenu de 136,9 M\$ sur le portefeuille de prêts.

Liquidités et placements

Les revenus sur les liquidités et valeurs mobilières ont diminué de 32,7 M\$ par rapport à l'exercice précédent, en passant de 38,5 M\$ en 2020 à 5,9 M\$ en 2021.

Revenus de placements

(millier \$)	2021	2020	2019
Revenus d'intérêts et dividendes sur placements	18 779 \$	19 444 \$	20 111 \$
Gain (pertes) valeur marchande des placements — UNI	(1 219)	2 696	2 908
Gain (pertes) valeur marchande des placements — Acadie Vie	(11 682)	16 441	23 760
Total revenus de placements	5 878 \$	38 581 \$	46 779 \$

Cette diminution s'explique majoritairement par l'augmentation des taux obligataires et leurs effets sur la valeur marchande des placements d'Acadie Vie. Le portefeuille de placements d'Acadie Vie est composé d'obligations de longue échéance et donc plus sensible aux variations des taux d'intérêt. Cependant, ces obligations sont utilisées pour appairer les réserves actuarielles qui sont, elles aussi, sensibles aux variations des taux, ainsi donc la diminution de la valeur des obligations est en grande partie compensée par une diminution de la valeur de son passif actuariel. En ce qui a trait à UNI, le revenu d'intérêt provenant de l'augmentation du portefeuille n'a pas réussi à combler le manque à gagner engendré par le renouvellement des obligations venues à échéance à taux plus bas alors que la perte de valeur découle des transactions réalisées au cours de l'année.

Prêts

Les revenus d'intérêts sur le portefeuille de prêts d'UNI, excluant les swaps de taux d'intérêt, ont diminué de 2,8 M\$, par rapport à 2020, malgré une croissance de 261 M\$. Les revenus d'intérêts sur les prêts étaient de 136,9 M\$ en 2021, comparativement à 139,7 M\$ en 2020. Cette diminution est le résultat des impacts engendrés par la pandémie sur les taux d'intérêt.

Frais financiers

Les frais financiers se sont chiffrés à 28,4 M\$, une diminution de 8,2 M\$ par rapport à l'exercice 2020. Ils se composent de frais d'intérêts sur le portefeuille de dépôts de 24,1 M\$ et de frais d'intérêts de 4,2 M\$ sur les emprunts auprès d'autres institutions. Encore une fois, cette baisse s'explique principalement par la diminution des taux d'intérêt sur le marché.

Dépôts

La dépense d'intérêts sur les dépôts des membres et clients est passée de 32,8 M\$ en 2020 à 24,1 M\$ en 2021. Cette baisse est attribuable aux baisses de taux causées par

la pandémie et du choix de produits effectué par les membres et clients. Notre tarification demeure compétitive ce qui se transcrit en une croissance de ce portefeuille de dépôts de 335,2 M\$ en 2021.

Emprunts

Le programme de titrisation est actif depuis 2014. En 2021, une échéance a eu lieu en juin pour un montant de 3,9 M\$. En 2021, UNI a émis pour 98,9 M\$ de nouveaux emprunts de titrisation. La croissance du volume de titrisation au cours de l'année est venue augmenter les frais d'intérêts du programme de titrisation, mais les faibles taux ont fait que le taux moyen d'emprunt a diminué de 0,40 %.

Autres revenus

Les autres revenus proviennent de plusieurs sources, comme démontré dans le tableau suivant.

(millier \$)	2021	2020	2019
Frais de service sur les dépôts et les paiements	16 111 \$	16 233 \$	18 368 \$
Primes d'assurances et de rentes nettes	18 442	18 762	18 477
Gain sur disposition de titres hypothécaires titrisés	14 819	15 193	—
Commissions	13 432	10 548	12 277
Revenus de change	626	678	935
Ventes de services connexes	2 833	2 794	2 793
Autres revenus	2 477	2 216	1 974
Total des autres revenus	68 740 \$	66 424 \$	54 773 \$

Les autres revenus continuent leur progression. Ils sont passés de 66,5 M\$ en 2020 à 68,7 en 2021, soit une augmentation de 2,2 M\$.

Ce sont principalement les revenus de commissions qui ont propulsé cette croissance. En effet, les commissions reçues pour notre portefeuille de fonds communs de placement sous gestion a connu une augmentation de plus de 2 M\$

par rapport à 2020. C'est la croissance de notre portefeuille qui est passé de 897 M\$ en 2020, à 1 092 M\$ en 2021 qui explique cette augmentation importante. Cette croissance découle de notre planification stratégique dans la gestion de patrimoine. UNI veut se positionner comme un joueur important dans la gestion des fonds de placement au Nouveau-Brunswick afin de mieux servir nos membres et clients et faire croître leurs avoirs.

Dotation à la provision pour les pertes sur prêts

La dotation à la provision pour les pertes sur prêts s'est élevée à -3,08 M\$, soit une diminution de 17,7 M\$ par rapport à 2020. La provision pour pertes sur prêts est, depuis le 1er janvier 2018, calculée selon la norme comptable IFRS 9 qui entraîne des exigences relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers et à la dépréciation des instruments financiers. Cette norme est fondée sur de l'information relative aux pertes de crédit attendues (information prospective) dans laquelle nos portefeuilles de prêts sont segmentés selon l'évolution du risque en trois phases distinctes. On attribue aux différentes phases des probabilités de défaut différentes selon leur risque. Pour les produits hypothécaires et commerciaux qui se retrouvent à la phase 3, ils sont calculés de la même façon que les anciennes provisions individuelles.

Pour ce qui est des prêts en phase 1 et 2, la dotation à la provision fut de -4,66 M\$ en 2021, comparée à une dotation de 5,19 M\$ en 2020. La diminution de la dotation de 2021 est associée aux récupérations sur les prêts au courant de l'année. Par rapport à 2020, les risques de crédit ont diminué cette année. Bien que la majorité des programmes offerts par les gouvernements ont été abolis en cours d'année, les programmes ont été très bénéfiques pour l'économie qui s'est montrée très résiliente, ce même avec la pression exercée par le variant Omicron en fin d'année. Ainsi, les prévisions économiques sont demeurées stables et optimistes tout au long de l'année. Les provisions sur les prêts en phase 1 sont calculées sur une probabilité de défaut sur une durée maximale de 12 Mois alors que sur les prêts de la phase 2, le calcul se fait sur une probabilité de défaut sur la durée de vie restante du prêt. Par conséquent, le mouvement des prêts entre les phases 1 et 2, occasionné par des changements au profil de risque de l'emprunteur, peut faire fluctuer la provision de façon importante.

La dépense en provision et perte sur prêts occasionnés par les prêts en phase 3 s'élève quant à elle à 1,58 M\$ au 31 décembre 2021, une diminution de 7,89 M\$ par rapport à la dotation de 2020 sur les provisions individuelles. Au même titre que la provision de la phase 1 et 2, la diminution de la phase 3 est également associée aux récupérations sur les prêts. Les reports de paiements accordés par UNI dépassant six mois en 2020 ont été traités comme des prêts à défauts, ce qui a encore un impact sur la provision. Le secteur hôtelier est de loin le secteur qui a le plus bénéficié de ses reports de paiements.





Dépenses d'exploitation

Salaires et avantages sociaux

UNI étant une entreprise de services, la masse salariale représente la dépense la plus importante de la coopérative financière. La dépense de salaires et avantages sociaux a légèrement augmenté en 2021 pour se situer à 72,8 M\$. Il s'agit d'une augmentation de 1,8 M\$ ou 2,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Afin de demeurer pertinente, UNI doit constamment gérer sa structure de coûts, incluant sa masse salariale, tout en maintenant une offre de service supérieure. Pour ce faire, elle doit améliorer ses processus pour être plus efficace et maintenir des tarifications intéressantes pour ses membres et clients.

Autres frais d'exploitation

Le tableau suivant présente le détail des frais d'exploitation.

(millier \$)	2021	2020	2019
Déplacements, formation et bien-être du personnel	2 260 \$	1 800 \$	2 776 \$
Honoraires professionnels	6 280	7 247	7 086
Frais informatiques et télécommunication	41 942	24 737	23 408
Loyer, entretien et amortissement des immeubles et équipements	15 823	14 809	15 683
Gestion du numéraire et compensation	1 892	2 184	2 217
Cotisations et frais réglementaires	2 491	2 465	2 460
Promotion, publicité, dons et commandites	6 111	4 397	7 044
Frais de bureau et messagerie	2 370	2 319	2 053
Gouvernance	600	658	870
Assurances	1 343	1 306	1 028
Autres	3 037	2 361	2 855
	84 149 \$	64 283 \$	67 479 \$

Nos frais d'exploitation ont connu une augmentation d'environ 19,9 M\$ par rapport à l'exercice précédent qui provient principalement d'investissements importants dans certains projets stratégiques ainsi qu'en modernisation technologique.

Assurance de personnes

Les filiales Acadie Vie et AVie composent ce secteur d'activité. Acadie Vie a toujours été un contributeur important aux résultats globaux d'UNI et 2021 n'a pas fait exception.

Les résultats d'exploitation ont été satisfaisants en 2021 et se sont établis à 5,9 M\$ comparativement à un bénéfice net de 1,7 M\$ en 2020.

Le tableau suivant présente les principales sources de revenus d'Acadie Vie ainsi que la variation des réserves actuarielles. Les revenus de primes d'assurance ont connu une légère baisse en 2021 comparativement à 2020. Il est possible de constater que la diminution des revenus de placements est contrebalancée par une diminution de la dépense de prestation d'assurance et de variation de réserves actuarielles.

Revenu assurance de personnes

<i>(millier \$)</i>	2021	2020	2019
Revenus de primes	18 442 \$	18 832 \$	18 368 \$
Revenus financiers	(5 016)	23 243	30 594
Total revenus	13 426	42 075	48 962
Prestations d'assurance et variation de réserves actuarielles	(1 290) \$	(34 703) \$	(34 895) \$

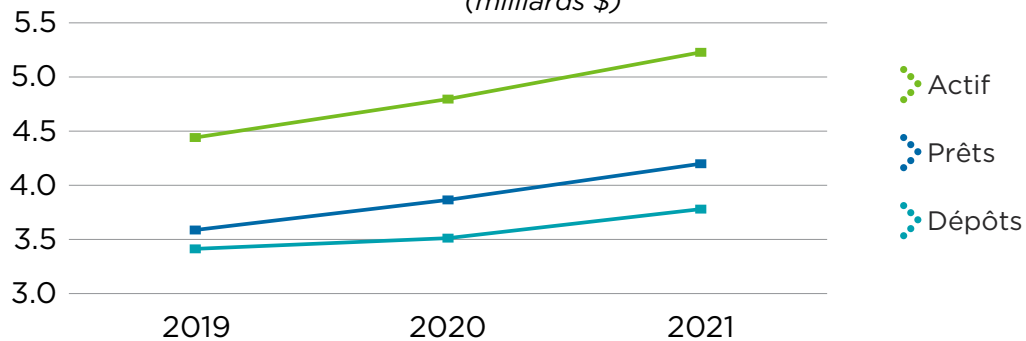


Revue du bilan

Sommaire du bilan

(millier \$)	2021		2020		2019	
Actif						
Liquidités	120 374 \$	2,3 %	132 987 \$	2,8 %	184 675 \$	4,1 %
Valeurs mobilières	896 684	17,1 %	829 196	17,3 %	709 012	16,0 %
Prêts	3 780 399	72,3 %	3 512 487	73,2 %	3 413 242	76,9 %
Autres actifs	433 071	8,3 %	321 157	6,7 %	133 790	3,0 %
Total de l'actif	5 230 528 \$	100,0 %	4 795 827 \$	100,0 %	4 440 719 \$	100,0 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts	4 199 803 \$	80,3 %	3 864 613 \$	80,6 %	3 587 769 \$	80,8 %
Emprunts	256 346	4,9 %	163 729	3,4 %	143 781	3,2 %
Autres passifs	304 733	5,8 %	301 455	6,3 %	277 494	6,3 %
Capitaux propres	469 646	9,0 %	466 030	9,7 %	431 675	9,7 %
Total du passif et capitaux propres	5 230 528 \$	100,0 %	4 795 827 \$	100,0 %	4 440 719 \$	100,0 %

Évolution du bilan
(milliards \$)



Actif total

Au 31 décembre 2021, l'actif total d'UNI s'élevait à 5,2 G\$, ce qui correspond à une croissance de 433 M\$ ou 9 % par rapport à 2020. L'augmentation de notre portefeuille de valeurs mobilières s'explique par l'augmentation des dépôts. En effet, le portefeuille de dépôts de nos membres connaît des croissances importantes ces dernières années.

Gestion des liquidités

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir à la coopérative financière, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, d'un plan de financement sur cinq ans, d'une simulation de crise sur la liquidité, d'une gestion de la position de liquidité quotidienne ainsi que d'une reddition de compte présentée trimestriellement au conseil d'administration d'UNI. Cette même reddition de compte est encadrée par une politique de gestion du risque de liquidité et d'une politique de placement, révisée annuellement par le conseil d'administration.

La gestion de la liquidité est encadrée par une politique interne à UNI. Celle-ci assure un suivi adéquat de ses liquidités par une gestion à plusieurs niveaux et permet d'assurer une suffisance de liquidité à court terme. Pour la prévision des besoins de liquidité à long terme, un suivi du plan de financement est utilisé.

UNI se doit, en tant que coopérative financière réglementée par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), ainsi que pour une bonne gestion de son risque de liquidité, de conserver un ratio de liquidité à court terme supérieur à 100 %. La diminution de ce ratio ne signifie pas nécessairement un problème financier pour une institution, mais peut provenir d'un ajustement dans la gestion de ses liquidités,

de ces activités ou des changements à la norme directrice qui dicte le calcul. Nous utilisons une approche conservatrice relativement au niveau de liquidité à conserver et nous révisons périodiquement notre stratégie d'investissements pour assurer de maximiser le rendement de notre liquidité.

Ratio de liquidité à court terme

(million \$ et %)

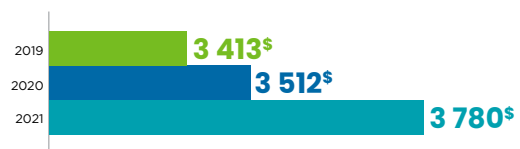
	2021	2020	2019
Ratio	186 %	233 %	193 %

Prêts

Le portefeuille de prêts nets des provisions a poursuivi sa croissance en 2021. Il atteint maintenant 3,8 G\$ au 31 décembre 2021. Par rapport à 2020, ce portefeuille a augmenté de 268 M\$. Ceci représente une croissance de 7,6 %. La majorité de la croissance est concentrée dans l'immobilier multi logement et résidentiel.

Prêts aux membres et clients nets des provisions

(million \$)



Le tableau suivant présente la répartition du portefeuille de prêts selon les différentes lignes d'affaires.

(millier \$)	2021	2020	2019
Particuliers			
Hypothécaires résidentiels	1 754 406 \$	1 680 975 \$	1 656 260 \$
Consommation et autres prêts personnels	562 461	570 738	539 754
Total particuliers	2 316 867 \$	2 251 713 \$	2 196 014 \$
Entreprises			
Secteur immobilier	691 227	528 214	510 908
Services de soins de santé et assistance sociale	135 861	150 227	142 981
Industrie de la construction	74 118	65 316	74 644
Foresterie	42 474	40 601	37 012
Pêche et piégeage	144 718	124 334	96 723
Commerce de détail	56 618	49 014	56 259
Industrie manufacturière	63 300	56 516	55 637
Hébergement et restauration	108 323	111 409	90 340
Transport et entreposage	33 763	34 454	34 618
Autres	144 332	138 434	146 454
Total entreprises	1 494 73	1 298 520	1 245 576
	3 811 600	3 550 153	3 441 590
Provision pour pertes sur prêts	(31 201)	(37 746)	(28 348)
Total des prêts par catégorie d'emprunteurs	3 780 399 \$	3 512 407 \$	3 413 242 \$

Prêts hypothécaires résidentiels

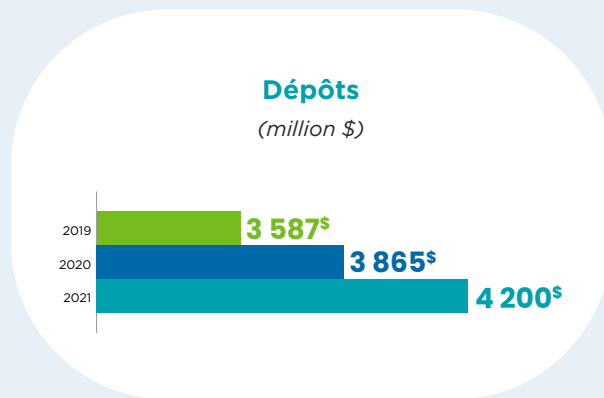
La croissance du portefeuille hypothécaire résidentielle s'est améliorée en 2021. L'augmentation annuelle de ce portefeuille est de 73,4 M\$ alors qu'en 2020, nous avons connu une croissance de 24,7 M\$. Malgré la pandémie, cette croissance s'explique étonnamment par un marché hypothécaire néo-brunswickois en pleine ébullition, surtout dans la grande région de Moncton. Le total du portefeuille hypothécaire avant provision était de 1 754 M\$ au 31 décembre 2021 et de 1 680 M\$ au 31 décembre 2020. Ceci représente une croissance de 4,6 %.

Prêts à la consommation et autres prêts personnels

Ce portefeuille de prêts a diminué de 8,2 M\$ en 2021, décroissance par rapport à 2020 qui avait eu une croissance de 30,9 M\$, malgré cette décroissance, les financements au point de vente ont connu une croissance de 14 M\$ comparativement à l'année dernière.

Prêts aux entreprises

Le portefeuille de prêts aux entreprises a connu une bonne croissance en 2021 avec une augmentation de 196,2 M\$. Ce portefeuille s'établit maintenant à 1 495 M\$, comparativement à 1 298 M\$ en 2020. Il s'agit d'une croissance de 15,1 %. Les prêts commerciaux ont particulièrement bien performé avec une croissance de 187,5 M\$ et une légère hausse des marges de crédit de 8,8 M\$. Pour UNI, le développement du secteur entreprise a réalisé des résultats records.



Le portefeuille de dépôts a connu encore cette année une croissance importante. Elle fut de 8,7 %, ce qui représente une augmentation de 335 M\$ par rapport à 2020. Ceci porte le total de notre portefeuille de dépôts à 4,2 M\$. La bonne santé du secteur des pêches a été un facteur clé dans cette croissance. La population vieillissante du Nouveau-Brunswick et de notre membership crée un environnement plus propice aux déposants qu'aux emprunteurs.

Gestion du capital

UNI reconnaît l'importance d'une saine gestion du capital avec la mise en place de plusieurs éléments, entre autres :

- Une revue annuelle de la politique sur la gestion du risque de capital par son conseil d'administration.
- La production annuelle du processus interne de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres.
- Une reddition de compte trimestriel de la gestion du capital présenté au conseil d'administration.

Gouvernance

- Un suivi mensuel de différents indicateurs de capital.
- La production annuelle et la mise à jour trimestrielle d'un plan de capitalisation de cinq ans afin de s'assurer de la suffisance du capital à long terme.

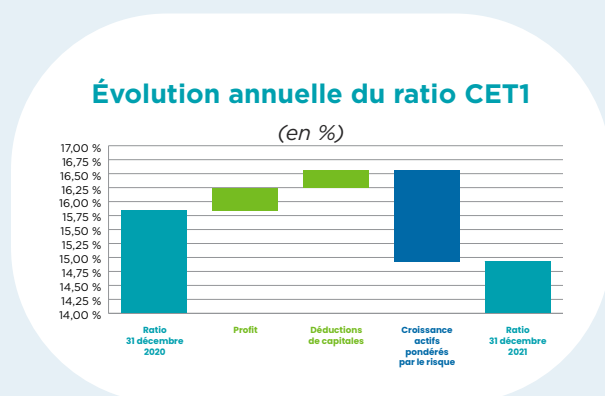
UNI utilise deux ratios pour s'assurer de la suffisance de ses fonds propres :

Ratio de capital sur actifs à risque

Ce ratio mesure la suffisance du capital ajusté pour le risque. De plus, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), par le biais de la ligne directrice « Normes de fonds propres », impose un niveau minimum de ce ratio aux institutions financières. UNI atteint confortablement ce niveau minimum et de plus, se compare avantageusement aux autres grandes banques canadiennes. Le capital est aussi principalement composé de parts sociales et de bénéfices non répartis, ce qui est considéré comme étant la meilleure qualité de capital.

(millier \$ et %)	2021	2020	2019
Parts sociales	4 200 \$	4 305 \$	4 322 \$
Bénéfices non répartis	465 446	462 143	427 353
Capital comptable	469 646	466 448	431 675
Déduction	(8 517)	(27 626)	(28 903)
Capital réglementaire CET1	461 129	438 822	402 772
Capital réglementaire catégorie 2	16 035	18 307	15 695
Capital réglementaire total	477 164 \$	457 129 \$	418 467 \$
Actifs pondérés par le risque			
Risque de crédit	2 508 978	2 229 223	1 967 721
Risque opérationnel	323 377	299 162	268 888
Autres	257 172	241 925	222 537
Actifs pondérés par le risque total	3 089 527 \$	2 770 310 \$	2 459 146 \$
Ratio de capital sur actifs à risque CET1	14,9 %	15,8 %	16,4 %
Ratio de capital sur actifs à risque totaux	15,4 %	16,5 %	17,0 %

Afin de supporter les institutions financières pendant la pandémie, le BSIF a assoupli les exigences de capital des institutions financières. Pour UNI, ces mesures ont pour effet de bonifier le ratio de capital sur actifs à risque CET1 de 0,09 %. Ces mesures vont être éliminées progressivement à partir de 2021 jusqu'en 2022.



Le ratio de capital CET1 au 31 décembre 2021 a diminué de 0,9 %. Les excédents d'UNI ont contribué à générer 0,4 % de capital CET1 au courant de l'année 2021 et la diminution des déductions a eu un impact favorable sur le ratio de capital CET1 de 0,3 %. Cependant, l'augmentation du risque de crédit a utilisé 1,6 % de capital CET1.

Ratio de levier

Le BSIF, par le biais de la ligne directrice « Exigences de levier », exige le respect d'un deuxième ratio de capital, soit le ratio de levier. Le minimum requis est de 3 % de capital sur l'actif non ajusté pour le risque. UNI se conforme encore en respectant les exigences du BSIF avec un ratio de 9,1 %.

Ratio de levier

(millier \$ et %)

	2021	2020	2019
Capital réglementaire CET1	461 129 \$	438 822 \$	402 772 \$
Actifs aux fins du calcul du ratio de levier	5 040 316 \$	4 537 414 \$	4 380 590 \$
Ratio de levier	9,1 %	9,7 %	9,2 %

Afin de supporter les institutions financières pendant la pandémie, le BSIF a assoupli les exigences du ratio de levier des institutions financières. Pour UNI, ces mesures ont pour effet de bonifier le ratio de levier de 0,30 %. Ces mesures ne seront plus en vigueur en 2022.

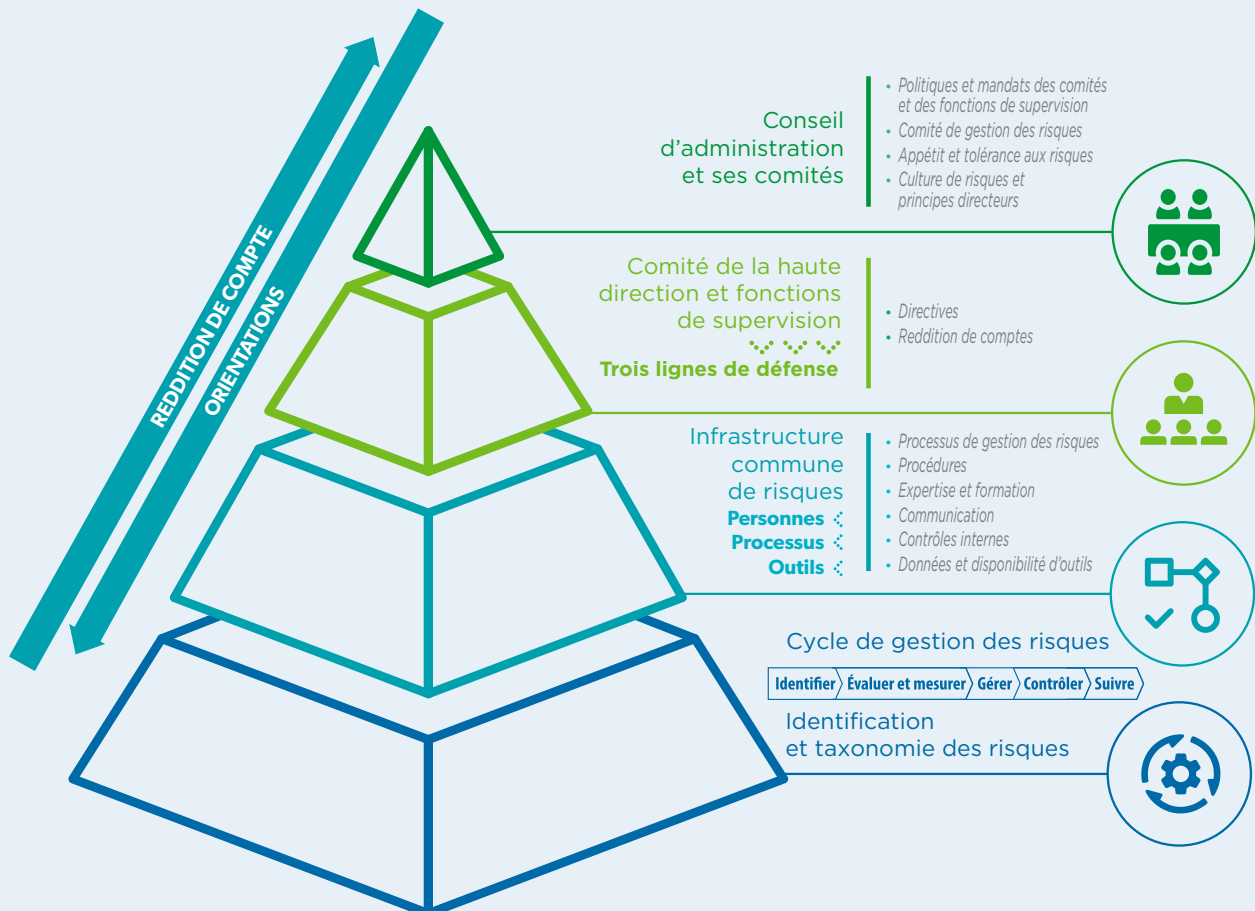


Gestion des risques

UNI bénéficie d'une fonction de supervision de la gestion des risques relevant du chef des risques. Ce dernier coordonne la mise en œuvre d'un cadre de gestion des risques pour UNI et ses filiales afin de respecter les standards exigés par le BSIF et les autres autorités réglementaires.

Cadre de gestion des risques

Le cadre de gestion des risques se veut prudent, complet, efficace et cohérent à l'échelle de l'organisation. Il couvre l'ensemble des activités d'UNI et ses filiales en plaçant de l'avant une approche globale et coordonnée pour gérer ses risques de façon intégrée. Le cadre de gestion de la conformité fait partie intégrante du cadre de gestion des risques. Ce dernier repose sur une gouvernance rigoureuse, formelle et dynamique et sur une culture de risques transparente et collaboratrice afin de guider le développement des affaires, de surveiller et de contrôler les risques à travers l'organisation. En plus de la gouvernance et de la culture, la gestion des risques se compose d'un ensemble de processus.



Gouvernance

Le cadre de gestion des risques d'UNI est soutenu par une structure de gouvernance respectant sa réalité organisationnelle et juridique. Le conseil d'administration s'est doté d'un comité de gestion des risques ainsi que d'autres comités pour superviser des activités spécifiques de l'organisation et les risques qui leur sont liés. Il a aussi recours à des fonctions de supervision telles que la gestion des risques, la conformité, les finances, l'audit interne et le crédit pour superviser au quotidien et pour s'assurer d'un accès direct à l'information nécessaire pour exécuter son mandat.

Le conseil d'administration exprime ses orientations liées aux risques par le cadre de propension à prendre des risques (CPPR). UNI gère son risque selon l'approche des trois lignes de défense permettant au conseil d'administration et au comité de la haute direction d'obtenir l'assurance que les risques demeurent à l'intérieur de sa tolérance aux risques énoncée dans le CPPR. Ce dernier détermine l'appétit, la tolérance et le type de risques qu'UNI et ses filiales sont disposées à accepter dans l'atteinte de leurs objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit et la tolérance aux risques doivent être définis à l'intérieur de la capacité à prendre des risques et les choix stratégiques et d'affaires adoptés par le conseil d'administration. La fonction de supervision de la gestion des risques assure la coordination au quotidien du cadre en concordance avec les orientations du conseil d'administration. UNI poursuit la voie de l'amélioration continue de l'efficacité des trois lignes de défense afin d'avoir une gouvernance des risques pleinement efficace et adaptée aux besoins de l'organisation et des standards exigeants de l'industrie, lesquels sont également en constants changements.

Culture de risques : « Le risque est l'affaire de chacun »

Le conseil d'administration promeut une prise de risque saine en équilibre avec un rendement de l'avoir adéquat pour maintenir un niveau de capital fort, mais compétitif, et qui n'est pas au détriment de l'objectif collectif de ses membres, ses clients et des communautés. L'esprit de la culture de risques est fondé sur les caractéristiques suivantes :

- Gestion des risques rigoureuse, formelle, proactive, dynamique et complète;
- Communication transparente;
- Responsabilisation de chaque employé et imputabilité claire;
- Langage commun;
- Une vision claire de l'appétit et de la tolérance pour les risques;
- La gestion des risques fait partie intégrante des stratégies;
- Le conseil d'administration s'implique activement dans la gouvernance des risques et donne le ton;
- Le comité de haute direction met en œuvre les politiques approuvées par le conseil d'administration et donne l'exemple;
- La structure est adaptée et les ressources nécessaires sont attribuées à la gestion quotidienne des risques;
- Une saine séparation des tâches est mise en œuvre à l'intérieur d'un dispositif robuste fondé sur l'approche des trois lignes de défense;
- Le système de rémunération favorise une saine gestion des risques.

Globalement, UNI prend et assume des risques de manière à soutenir une performance financière durable reflétant sa nature coopérative et de maintenir un niveau de capital suffisant pour couvrir l'ensemble de ses risques en situation de crise et de soutenir son plan stratégique.



Cadre de propension à prendre des risques

Appétit (cible) pour le risque :

correspond au niveau qu'UNI souhaite atteindre ou maintenir pour atteindre ses objectifs stratégiques et d'affaires.

Tolérance (seuil et limite) au risque :

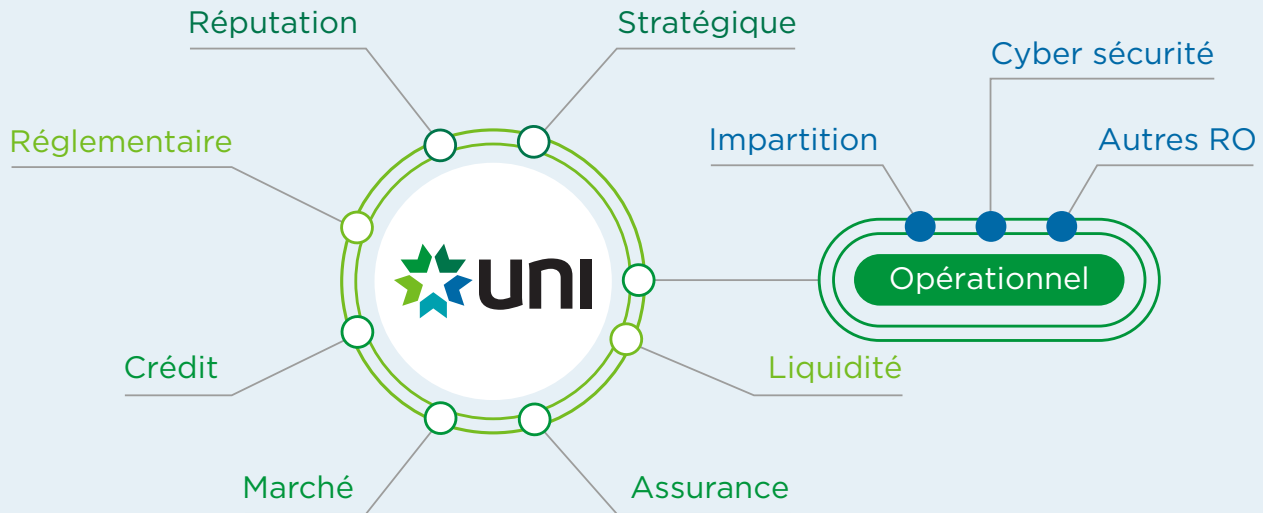
correspond au seuil et limite établis et définis en tenant compte de la capacité à prendre des risques. UNI ne veut pas être dans la zone limite.

Capacité :

correspond aux fonds propres, bénéfices anticipés et réels, outils, experts, connaissances et personnel d'UNI pour gérer un risque. En termes de niveau de risques, les seuils réglementaires limitent aussi la capacité d'UNI.

Un facteur de succès d'une culture forte de risques est l'utilisation d'un langage commun. Être en mesure de classer les risques par catégorie et de les définir de façon constante et cohérente à travers l'organisation contribue largement à la gestion des risques au quotidien. UNI classe ses risques sous huit catégories. Le risque opérationnel, en raison de sa nature hétérogène, possède douze sous-catégories de risques dont le risque d'impartition et le risque de cybersécurité.

Taxonomie des risques



Risque stratégique

Écart matériel des résultats financiers d'UNI et de ses filiales par rapport aux résultats planifiés dans son plan stratégique ou de la perte de valeur de son bilan.
Ce manque financier peut être lié :

- aux choix inappropriés des stratégies, des modèles d'affaires, des partenaires stratégiques ou des plans d'exploitation selon sa situation financière, ses capacités opérationnelles, son expertise, son positionnement concurrentiel ou l'environnement d'affaires ou économique;
- à l'inadéquation de l'allocation des ressources humaines, financières et matérielles pour livrer sa stratégie;
- au désalignement des plans sectoriels avec le plan stratégique d'UNI;
- à l'inaction volontaire ou involontaire face à un changement important de l'économie ou de l'environnement concurrentiel ou d'affaires;
- à une sous-capitalisation, une surcapitalisation ou à une utilisation inadéquate des fonds propres de l'organisation;
- à la perte de revenus ou de valeur au bilan en raison d'un environnement externe défavorable (ex : crise économique).

Le conseil d'administration adopte un plan stratégique, lequel contient des objectifs quantitatifs (p. ex. : croissance de portefeuille, rendement financier, etc.) et d'ordre organisationnel (p. ex. : mise en place d'une structure pour la gestion des risques, projets stratégiques, etc.) Le conseil d'administration revoit trimestriellement le statut d'avancement du plan stratégique avec les membres du comité de haute direction. Le comité de haute direction met en œuvre des plans opérationnels pour assurer l'atteinte des objectifs stratégiques.

UNI possède un niveau de capital élevé. Elle est fière de cette solidité financière qu'elle offre à ses membres et clients et elle prend les actions pour maintenir une marge de confort au-dessus des ratios réglementaires.

Annuellement, UNI effectue des tests de tension lui permettant de connaître le niveau de résistance de l'institution si elle avait à gérer un scénario de crise. UNI est en mesure de demeurer au-dessus des ratios minimaux de fonds propres dans la totalité de scénarios évalués notamment un scénario de prolongement sévère de la pandémie.



Risque de réputation

Pertes de revenus dues à des activités, des gestes ou des pratiques d'UNI qui sont significativement sous les attentes des membres, des clients, des employés ou du public en général. Ce risque découle souvent d'une mauvaise gestion d'une ou plusieurs autres catégories de risques qui engendrent une perte de confiance ou de commentaires négatifs importants dans les médias traditionnels ou sociaux.

UNI a à cœur sa réputation. Elle s'assure en permanence que ces gestes, façons de faire et comportements sont en ligne avec ses valeurs coopératives et ses responsabilités de fiduciaires. Le comité de haute direction supervise de façon serrée la mise en marché de nouveaux produits, services et autres initiatives ainsi que les changements à sa gamme de produits et services.

Risque de liquidité

Pertes possibles découlant du fait qu'UNI ait recours à des sources de financements onéreuses et non planifiées pour être en mesure de respecter ses obligations financières dans les délais prévus. Les obligations financières comprennent des engagements envers les déposants, les emprunteurs (déboursement de prêts consentis), les assurés, les fournisseurs ou les membres et clients. Ce risque résulte principalement de l'asymétrie entre les flux de trésorerie liés aux actifs et ceux liés aux passifs incluant le paiement des sommes dues aux fournisseurs et des ristournes aux membres.

UNI présente un niveau de liquidité enviable dans le marché des institutions financières au Canada. La principale source demeure les

dépôts des membres et clients, particuliers et entreprises. Toutefois, elle utilise des canaux de titrisations de prêts hypothécaires garantis par la SCHL afin de diversifier ses sources. De plus, UNI détient des lignes de crédit avec des institutions financières canadiennes. UNI et sa filiale d'assurance de personnes, Acadie Vie, mettent en œuvre une stratégie d'appariement des actifs avec les passifs apportant une meilleure symétrie des flux monétaires de l'organisation. UNI a mis en place des indicateurs, des alertes, des seuils et des limites afin d'assurer qu'elle maintienne en tout temps un niveau de liquidité adéquat au-delà des exigences réglementaires. En particulier, les alertes ont pour objectif de détecter une crise potentielle de liquidité.

Risque réglementaire

Pertes pouvant provenir de litiges, de pénalités, d'amendes ou de sanctions financières ou non (surveillance accrue des organismes réglementaires) liés à des pratiques inadéquates ne respectant pas la réglementation en vigueur. Ce risque découle de la possibilité qu'UNI ou ses filiales dérogent des attentes prévues aux lois, règles, règlements, normes ou autres exigences réglementaires. Aussi, ce risque comporte les charges importantes non planifiées pour se conformer à la réglementation en vigueur ou aux changements réglementaires.

UNI a mis en place un cadre de gestion du risque réglementaire adapté à la nature de ses opérations qui a pour objectif de démontrer que ses activités se situent à l'intérieur du cadre réglementaire applicable, et ce, tout en respectant le cadre de prudence à prendre des risques. Ce cadre permet notamment de suivre, d'identifier, de mesurer et gérer les changements aux lois, règlements et autres exigences réglementaires. Lorsqu'applicable, UNI ajuste, dans les meilleurs délais possibles, ses encadrements afin de se conformer à la réglementation.

Lutte au blanchiment d'argent

UNI, en tant qu'entité déclarante aux termes de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (la Loi / LRPCFAT) a mis en place un programme permettant de combattre le crime organisé.

Risque de crédit

Pertes financières non anticipées dues à l'incapacité ou refus d'un emprunteur, d'un endosseur, d'un garant ou d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute autre obligation financière préétablie.

Le risque de crédit comprend le risque de défaut, de concentration et d'exposition à des engagements importants avec une seule contrepartie.

Risque de concentration : Le risque de concentration est le risque découlant d'une grande exposition à un seul facteur (ex. secteur d'activités industrielles).

Le risque de crédit est un des risques les plus importants d'UNI. Le portefeuille de crédit d'UNI est composé de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts à la consommation et de crédit aux entreprises.

La politique de gestion du risque de crédit est adoptée par le conseil d'administration d'UNI avant d'être mise en œuvre par ceux qui interviennent dans le processus d'octroi et de gestion des produits de crédit.

UNI utilise des systèmes de notation permettant d'évaluer quantitativement le niveau de risque de crédit des emprunteurs. Ces systèmes sont utilisés pour l'octroi, la révision et la gestion du crédit.

Octroi du crédit

Le conseil d'administration d'UNI accorde d'abord les limites d'approbation au comité de crédit et au chef du crédit. Ce dernier délègue les limites d'approbation au personnel chargé de l'autorisation du crédit.

La décision relative au crédit est fondée sur une évaluation du risque. La décision repose sur des facteurs comme la politique de gestion du risque de crédit, les pratiques et procédures de crédit, la conformité et sur les garanties disponibles.

Prêts à la clientèle de détail — particuliers

Le portefeuille de prêts aux particuliers est composé d'hypothèques résidentielles, de prêts et marges de crédit personnel ainsi que de financements au point de vente. Chaque décision relève d'un palier différent au sein des équipes de gestion des risques indépendantes à la ligne d'affaires. En général, les décisions pour la clientèle des particuliers sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Pour les dossiers plus à risque, l'analyse est complétée par une appréciation professionnelle des autres caractéristiques du dossier par l'équipe de crédit. Les méthodes d'approbation du crédit et de gestion des portefeuilles visent à assurer l'uniformité de l'octroi du crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Le système automatisé de notation du risque évalue périodiquement la solvabilité de chaque membre et client. Ce processus permet d'assurer un suivi rapide de l'évolution du risque individuel de chacun des dossiers et de façon collective par portefeuille.

Prêts aux entreprises

La catégorie des prêts aux entreprises est composée du portefeuille de prêts aux petites entreprises (clientèle de détail – entreprises), du portefeuille de prêts aux moyennes entreprises et du portefeuille de prêts aux grandes entreprises.

Pour les principaux portefeuilles, le dispositif de notation comprend 17 cotes regroupées en 10 échelons.

Le tableau suivant présente une comparaison des cotes internes avec celles des agences externes.

Cotes	S&P	Description
1 à 2	AAA à A	De première qualité
2,5	A- à BBB+	
3 à 4	BBB à BBB-	
4,5 à 5,5	BB+ à BB-	De qualité satisfaisante
6 à 7	B+ à B-	
7,5 à 9	B- à C	Sous surveillance
10	D	Prêts douteux ou en défaut

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux entreprises (les montants présentés ont été calculés avant l'incidence de la provision pour pertes sur créances et sans les découverts de compte).

(millier \$ et %)

Prêts – entreprises	2021		2020	
De première qualité	592 214 \$	40 %	455 711 \$	35 %
De qualité satisfaisante	787 654	53 %	745 062	57 %
Sous surveillance	45 543	3 %	30 218	2 %
Prêts douteux ou en défaut	69 325	5 %	67 493	5 %
Total	1 494 736 \$	100 %	1 298 484 \$	100 %

Clientèle de détail – entreprises

Des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés pour évaluer le risque des activités de crédit liées aux petites entreprises.

Ces systèmes sont conçus à l'aide d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur et à l'aide des systèmes utilisés, afin de permettre l'estimation du risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale, puis lors de l'évaluation en continu du risque du portefeuille. Une réactualisation périodique du niveau de risque des emprunteurs permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles. Pour les dossiers plus à risque, l'analyse est complétée par une appréciation professionnelle des autres caractéristiques du dossier par l'équipe de crédit.

Moyennes et grandes entreprises

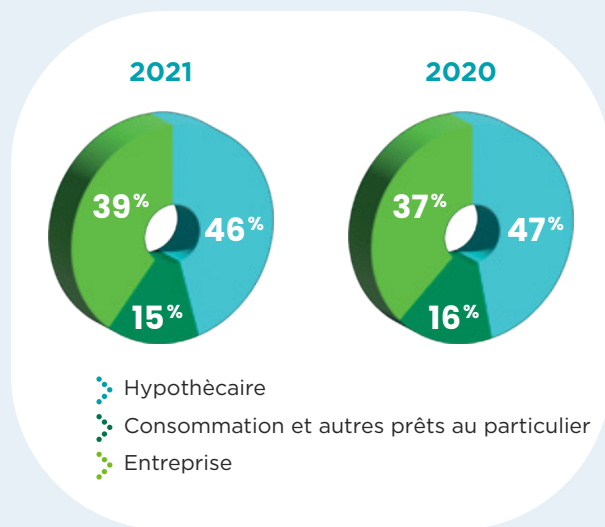
L'octroi du crédit aux moyennes et aux grandes entreprises est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit. L'analyse quantitative réalisée à partir des données financières est complétée par une appréciation professionnelle des autres caractéristiques du dossier par l'équipe crédit. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur reçoit une cote représentant son niveau de risque. Nonobstant la cote attribuée, la décision définitive est prise par le niveau hiérarchique possédant la limite d'approbation requise.

Atténuation du risque de crédit

Lorsqu'un prêt est consenti à un client, UNI obtient une garantie pour certains produits afin d'atténuer le risque de crédit de certains emprunteurs. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des comptes débiteurs, des actions, des placements, des titres de gouvernements ou des actions. Au besoin, UNI utilise des mécanismes de partage des risques avec d'autres institutions financières.

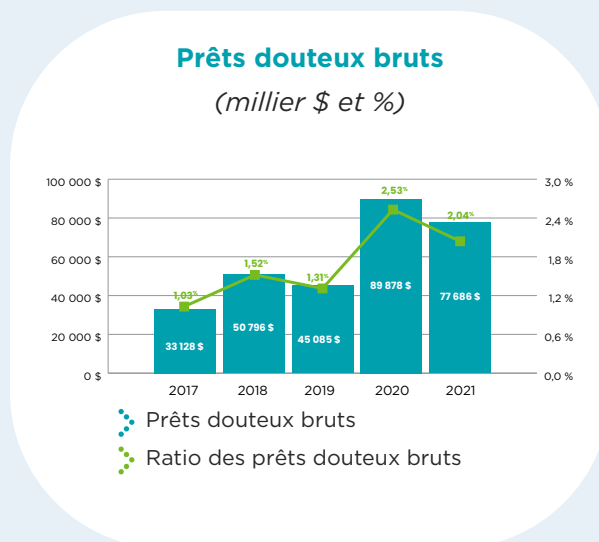
Atténuation du risque de crédit

31 décembre 2021



Qualité du portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2021



UNI continue de présenter un portefeuille de prêts de bonne qualité. Au 31 décembre 2021, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 80,4 M\$, soit une diminution de 11,5 M\$ par rapport à 2020. La forte croissance en 2020 est due aux effets néfastes de la pandémie sur nos membres et clients particuliers et entreprises et ces effets ont toujours un impact sur les prêts douteux de 2021. Nous prévoyons une fragilité accrue des entreprises dans le secteur de l'hôtellerie à la sortie de cette crise. Les programmes gouvernementaux et les reports de paiements consentis en 2020 sont venus amoindrir les effets. Néanmoins plusieurs prêts ont bénéficié de reports de paiements qui ont dépassé six mois et qui ont dû être classés douteux. Le secteur de l'hôtellerie est celui qui a bénéficié le plus des reports de paiements en 2020 et a ainsi créé la majorité de l'augmentation des prêts douteux. En 2021, le secteur de l'hôtellerie fait toujours partie des prêts douteux.

Les activités d'UNI sont concentrées au Nouveau-Brunswick. Ainsi, au 31 décembre 2021, les prêts consentis à des membres et clients de cette province représentaient une proportion de 94 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette concentration géographique, ses résultats dépendaient largement des conditions économiques existant au Nouveau-Brunswick. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur :

- ❖ les prêts en souffrance;
- ❖ les biens saisis;
- ❖ les réclamations et les poursuites;
- ❖ la valeur des garanties disponibles pour les prêts.

UNI poursuit toutefois une stratégie prudente de diversification de son portefeuille de crédit aux entreprises et crédit hypothécaire à l'extérieur de la province du Nouveau-Brunswick.

Risque de marché

Pertes potentielles découlant de changements éventuels des taux d'intérêt ou de change, des cours des actions, des écarts de crédit, de la désynchronisation des indices ou de la liquidité dans les marchés. L'exposition à ce risque résulte des activités de négociation, de placement et autres investissements créant des positions figurant au bilan ou non.

Risque lié aux taux d'intérêt

UNI a adopté une stratégie selon laquelle elle assume un niveau très faible de risque lié au mouvement des taux d'intérêt. La stratégie utilise des swaps de taux d'intérêt pour réduire l'écart de durée entre les actifs et les passifs et maintenir cet écart à l'intérieur des bornes adoptées par le conseil d'administration.

Pour la filiale Acadie Vie, le risque de taux d'intérêt est géré à l'aide de scénarios stochastiques qui déterminent l'impact potentiel de changements de taux d'intérêt sur le capital de la coopérative financière. Des limites de risque ont été établies afin de s'assurer que son profil de risque cadre avec l'appétit du risque déterminé par le conseil d'administration.

Risque de change

UNI ne maintient pas de position importante sur les marchés de change. Elle détient seulement les monnaies étrangères (principalement des dollars américains) qui sont nécessaires pour les besoins prévisibles de ses membres et clients.

La filiale Acadie Vie ne détient aucune action internationale dans son portefeuille et par conséquent ne nécessite aucune protection contre le risque de taux de change.

Gestion des placements

Une politique de placement encadre la composition, la qualité des titres dans les portefeuilles et les divers paramètres de gestion de portefeuille pour l'ensemble des fonds sous gestion qui sont en lien avec notre gestion du risque de liquidité.

Risque d'assurance

Pertes potentielles encourues lorsque les indemnités versées sont différentes, dans les faits, des hypothèses estimées (mortalité, déchéance, etc.) lors de la conception et de la tarification des produits d'assurance.

UNI assume un risque d'assurance de personnes (mortalité, morbidité) pour les produits d'assurance vie et de rentes manufacturés par Acadie Vie, seulement. Cette filiale n'émet pas de produits d'assurance complexes. Acadie Vie maintient un niveau de capital largement supérieur aux exigences réglementaires.

Risques opérationnels

Pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, aux personnels et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Les sous-risques d'impartition et de cybersécurité sont traités séparément en raison de leur importance chez UNI. En raison de sa nature hétérogène, ce risque est divisé en dix autres sous-risques distincts.

UNI a mis en place des politiques, directives, procédures, systèmes informatiques, règles, normes, plans de continuité des affaires et contrôles internes afin d'atténuer les pertes possibles pouvant venir de différentes sources liées à ses opérations dont :

- Dommage ou limitation d'accès aux actifs corporels et aux immeubles
- Exécution, livraison et gestion des processus
- Fraude externe

- Fraude interne
- Gestion de projet
- Intégrité de l'information financière et de gestion
- Interruptions d'activités et dysfonctionnements des systèmes
- Produits, services et pratiques commerciales
- Ressources humaines
- Sécurité de l'information

De plus, UNI possède une couverture d'assurance corporative extensive afin d'éviter de subir des pertes financières importantes.

Risque d'impartition

Pertes potentielles (financières ou non) provenant du manquement d'un fournisseur (incluant impartiteur et partenaire) de s'acquitter, en totalité ou en partie, de ses obligations contractuelles non financières (mésentente contractuelle). Dans une telle éventualité, des coûts potentiels pour la mise en place d'une solution alternative aux services du présent fournisseur pourraient être engagés.

Afin de pouvoir réaliser ses objectifs stratégiques et d'affaires, UNI utilise les services de divers fournisseurs externes. Parmi ceux-ci quatre ententes sont reconnues comme de l'impartition importante en lien avec sa politique reliée à l'impartition. L'entente avec la Fédération des caisses populaires Desjardins du Québec est la plus significative.

UNI et ses fournisseurs clés maintiennent de très bonnes relations d'affaires soutenues par des processus de gestion permettant, entre autres, une gestion des risques adéquate.

Risque de cybersécurité

Pertes des données de l'entreprise ou du membre et client et/ou de la disponibilité réduite des systèmes en raison de la dégradation de l'environnement de sécurité des informations de l'entreprise (ex. : ordinateurs, appareils mobiles, centres de données, stockage en nuage, etc.) Pertes reliées au vol ou l'endommagement du matériel, des logiciels ou des informations qui se trouvent dans les systèmes informatiques, ainsi que de la perturbation ou de la mauvaise orientation des services technologiques qu'ils fournissent.

Les dommages qui peuvent provenir de l'accès au réseau, de données et d'injections de code. Aussi les pertes peuvent résulter de l'ingénierie sociale. Ceci fait référence à des pratiques de manipulation psychologique à des fins d'escroquerie envers nos employés.

UNI utilise deux environnements informatiques. Le premier, pour les activités bancaires du réseau des points de services, est géré par notre partenaire Desjardins lequel assure une gestion de ce risque. UNI s'assure régulièrement de la bonne gouvernance de ce risque auprès de ses fournisseurs. Pour l'environnement informatique propre aux activités de son siège social et de ses filiales, UNI met en œuvre les stratégies et mécanismes de sécurité et de prévention pour atténuer adéquatement ce risque.

Gestion des plaintes et différends

Les points de services et bureaux régionaux sont les premiers points de contact pour soumettre une plainte par un membre et client car ils sont habilités et disponibles pour répondre efficacement aux préoccupations soulevées. Lorsque le plaignant estime que sa plainte n'a pas été réglée à sa satisfaction, il peut alors s'adresser au Service de gestion des plaintes. Si le plaignant estime qu'il n'a pas reçu une réponse satisfaisante du Service de gestion des plaintes, il peut se tourner vers le Bureau du commissaire aux plaintes d'UNI. Le commissaire aux plaintes a le mandat d'offrir un recours alternatif, accessible et indépendant, afin de répondre de façon neutre et impartiale à une plainte non réglée.

Finalement, si le plaignant désire escalader sa plainte à un autre niveau, il peut s'adresser à un organisme externe de traitement des plaintes, soit l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) ou l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC).

Voici quelques données des plaintes traitées par le commissaire aux plaintes en 2021 :

Plaintes traitées et résolues	4
Délai ¹ moyen de traitement	13 jours
Taux de résolution ²	50 %

1 Divers facteurs peuvent avoir une incidence sur ce délai dont la rapidité du membre et client à autoriser l'accès aux informations, la complexité de la plainte, l'obtention d'une entente de règlement. Ainsi, nous assurons une prise en charge du membre et client en ayant tous les éléments pour pouvoir être en mesure de prendre une décision juste et équitable pour les deux parties.

2 Décision finale conclue en faveur du membre et client.



.....
**États financiers
consolidés**

Au 31 décembre 2021





Table des matières



68 **Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière** ■■■

69 **Rapport de l'auditeur indépendant** ■■■

72 **État consolidé de la situation financière** ■■■

73 **État consolidé du résultat** ■■■

74 **État consolidé du résultat global** ■■■

75 **État consolidé des variations des capitaux propres** ■■■

76 **Tableau consolidé des flux de trésorerie** ■■■

77 **Notes complémentaires** ■■■

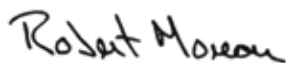
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés de Caisse populaire acadienne ltée ainsi que les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de sa direction, à qui il incombe d'en assurer l'intégralité et la fidélité.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière. Les états financiers consolidés comprennent nécessairement des montants établis par la direction selon les estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces estimations incluent, entre autres, des évaluations de provisions techniques effectuées par les actuaires d'évaluation de Caisse populaire acadienne ltée, l'évaluation du passif au titre des avantages du personnel et les évaluations des justes valeurs des instruments financiers. Toute information financière présentée dans le rapport annuel est conforme aux états financiers consolidés audités.

Le conseil d'administration de Caisse populaire acadienne ltée s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et de l'approbation des états financiers consolidés. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de comités d'audit qui rencontrent l'auditeur, conformément à ce que prévoient leurs mandats.

Les états financiers consolidés ont été audités par l'auditeur indépendant nommé par le conseil d'administration, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., dont le rapport suit. L'auditeur peut, en tout temps, s'entretenir avec le comité d'audit de tous les aspects de sa mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de son travail, notamment de l'intégrité de l'information financière fournie.



Robert Moreau, FCPA, CGA, IAS.A
Président et chef de la direction



Éric St-Pierre, CPA, CMA
Vice-président Finance

Caraquet, Canada
Le 22 mars 2022



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
816, Main Street
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1E6
Canada

Tél. : 506-389-8073
Télééc. : 506-632-1210
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Caisse populaire acadienne Itée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Caisse populaire acadienne Itée (la « Caisse »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états consolidés du résultat, du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Caisse conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans ce rapport annuel, nous avions conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Caisse ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Caisse.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Caisse.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Caisse à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Caisse pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

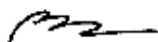
Le 22 mars 2022

Caisse populaire acadienne ltée
État consolidé de la situation financière
 au 31 décembre 2021
 (en milliers de dollars)

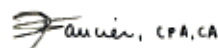
	Notes	2021 \$	2020 \$
Actif			
Liquidités		120 374	132 987
Valeurs mobilières	22	896 684	829 196
		1 017 058	962 183
Prêts	6		
Particuliers		2 316 867	2 251 713
Entreprises		1 494 733	1 298 520
		3 811 600	3 550 233
Provision pour pertes sur prêts		(31 201)	(37 746)
		3 780 399	3 512 487
Autres éléments d'actif			
Intérêts courus, débiteurs et autres actifs	7	302 968	216 967
Instruments financiers dérivés		64 922	52 137
Actifs de réassurance	10	6 150	7 578
Impôts sur le résultat à recouvrer		8 871	—
Impôts différés	19	5 028	5 681
Immobilisations corporelles	8	29 648	30 564
Actifs incorporels	9	15 484	8 230
		433 071	321 157
		5 230 528	4 795 827
Passif			
Dépôts			
Payables à vue		2 797 990	2 365 479
Payables à terme fixe		1 401 813	1 499 134
		4 199 803	3 864 613
Autres éléments de passif			
Emprunts	11	256 346	163 729
Intérêts courus, créditeurs et autres passifs	12	81 907	73 002
Impôts sur le résultat à payer		—	5 307
Provisions techniques	10	204 796	216 865
Instruments financiers dérivés		18 030	6 281
		561 079	465 184
		4 760 882	4 329 797
Engagements et éventualités	23		
Capitaux propres			
Capital social	15	4 200	4 305
Cumul des autres éléments du résultat global	16	(1 498)	14 711
Réserve générale		466 944	447 014
		469 646	466 030
		5 230 528	4 795 827

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration



Pierre-Marcel Desjardins, IAS.A
Président du conseil d'administration



Jean-François Saucier, M.Sc., CPA, CA
Président par intérim du comité d'audit

Caisse populaire acadienne ltée**État consolidé du résultat**

Exercice terminé le 31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

	Notes	2021	2020
		\$	\$
Revenus financiers nets			
Revenus financiers		147 764	154 984
Frais financiers		28 366	36 609
Revenus financiers nets		119 398	118 375
Dotation à la (récupération de) provision pour pertes sur prêts	6	(3 086)	14 662
Revenus financiers nets après la dotation à la provision pour pertes sur prêts		122 484	103 713
Autres revenus			
Reliés principalement à l'administration des dépôts		16 111	16 233
Reliés à l'administration des autres services		19 368	16 236
Gain sur disposition de titres hypothécaires titrisés	6	14 819	15 193
		50 298	47 662
Revenus d'assurance et de rentes nets			
Revenus (frais) financiers tirés des activités d'assurance et de rentes		(5 016)	23 243
Primes d'assurance et de rentes nettes	17	18 442	18 762
Prestations d'assurance et de rentes nettes	18	(1 290)	(34 633)
		12 136	7 372
Autres frais			
Salaires et avantages sociaux		72 836	71 007
Frais généraux et autres		84 149	64 283
		156 985	135 290
Résultat avant les autres éléments		27 933	23 457
Gains liés à la comptabilisation des instruments financiers dérivés à la juste valeur		7 809	5 140
Résultat avant impôts et ristournes aux membres		35 742	28 597
Impôts sur le résultat	19	10 379	7 969
Résultat avant ristournes aux membres		25 363	20 628
Ristournes aux membres		7 500	—
Recouvrement d'impôts relatifs aux ristournes		(2 175)	—
Résultat net de l'exercice		20 038	20 628

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Caisse populaire acadienne ltée**État consolidé du résultat global**

Exercice terminé le 31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

	Notes	2021	2020
		\$	\$
Résultat net de l'exercice		20 038	20 628
Autres éléments du résultat global			
Élément qui ne sera pas ultérieurement reclassé à l'état consolidé du résultat			
Variation du passif au titre des avantages du personnel			
Variation de l'exercice	13	(150)	(23)
Impôts différés	19	42	9
Total de l'élément qui ne sera pas reclassé à l'état consolidé du résultat		(108)	(14)
Éléments qui seront ultérieurement reclassés à l'état consolidé du résultat			
Variation de juste valeur non réalisée sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
Variation de l'exercice		(16 431)	19 322
Impôts afférents	19	4 765	(5 603)
		(11 666)	13 719
Reclassement au résultat net			
(Gains) pertes réalisées sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		1 309	(6 342)
Impôts afférents	19	(380)	1 839
		929	(4 503)
Couvertures de flux de trésorerie			
Profit (perte) lié à la juste valeur des instruments de couverture désignés aux fins de couverture	14	(7 841)	6 397
Impôts afférents	19	2 369	(1 855)
		(5 472)	4 542
Total des éléments qui seront ultérieurement reclassés à l'état consolidé du résultat		(16 209)	13 758
Total des autres éléments du résultat (perte) global(e), nets des impôts		(16 317)	13 744
Résultat global de l'exercice		3 721	34 372

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.


Caisse populaire acadienne Itée
État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice terminé le 31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

		2021				
		Capital social	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats à répartir	Réserve générale	Total des capitaux propres
Note		\$	\$	\$	\$	\$
	Solde au début de l'exercice	4 305	14 711	—	447 014	466 030
	Résultat net de l'exercice	—	—	20 038	—	20 038
	Autres éléments du résultat (perte) global(e)	—	(16 209)	—	(108)	(16 317)
	Résultat global	—	(16 209)	20 038	(108)	3 721
	Virement net à la réserve générale	—	—	(20 038)	20 038	—
20	Variation nette du capital social	(105)	—	—	—	(105)
	Solde à la fin de l'exercice	4 200	(1 498)	—	466 944	469 646
		2020				
		Capital social	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats à répartir	Réserve générale	Total des capitaux propres
Note		\$	\$	\$	\$	\$
	Solde au début de l'exercice	4 322	953	—	426 400	431 675
	Résultat net de l'exercice	—	—	20 628	—	20 628
	Autres éléments du résultat global	—	13 758	—	(14)	13 744
	Résultat global	—	13 758	20 628	(14)	34 372
	Virement net à la réserve générale	—	—	(20 628)	20 628	—
20	Variation nette du capital social	(17)	—	—	—	(17)
	Solde à la fin de l'exercice	4 305	14 711	—	447 014	466 030

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Caisse populaire acadienne ltée**Tableau consolidé des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

	2021	2020
	\$	\$
Activités opérationnelles		
Résultat avant impôts et ristournes	35 742	28 597
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	8 762	7 147
Perte à la cession d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	1 332	137
Amortissement des primes et escomptes sur valeurs mobilières	3 034	1 174
Variation nette des provisions techniques	(12 069)	22 362
Dotations (récupération) à la provision pour pertes sur prêts	(3 086)	14 662
Gain sur disposition de titres hypothécaire titrisés	(14 819)	(15 193)
Perte (gain) sur valeurs mobilières	2 269	(13 229)
Gain lié à la comptabilisation des instruments financiers dérivés à la juste valeur	(7 809)	(5 140)
Variation du passif au titre des avantages du personnel	(2 708)	(2 931)
Variation des actifs de réassurance	1 428	189
Variation nette des intérêts à recevoir et à payer	(85 165)	(186 314)
Variation nette des prêts	(250 007)	(98 714)
Variation nette des dépôts	335 190	276 844
Variation nette des instruments financiers dérivés	4 086	(1 118)
Variation nette des autres éléments d'actifs et de passifs	5 661	(5 502)
Impôts sur le résultat payés au cours de l'exercice	(14 933)	(1 407)
	6 908	21 564
Activités d'investissement		
Acquisitions des valeurs mobilières	(1 947 953)	(1 551 739)
Produit de la cession des valeurs mobilières	1 852 290	1 462 987
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(16 616)	(4 607)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	206	436
	(112 073)	(92 923)
Activités de financement		
Augmentation nette des emprunts	92 891	19 878
Remboursement des emprunts	(234)	(190)
Variation nette du capital social	(105)	(17)
	92 552	19 671
Diminution nette des liquidités	(12 613)	(51 688)
Liquidités au début de l'exercice	132 987	184 675
Liquidités à la fin de l'exercice	120 374	132 987
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	154 554	156 715
Intérêts versés	27 942	36 060
Dividendes reçus	1 281	967

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

1. Information générale

La Caisse populaire acadienne ltée (la « Caisse »), opérant sous UNI Coopération financière, est une coopérative de crédit fédérale constituée en vertu de la *Loi sur les banques* et ses activités sont, entre autres, régies par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Elle est également membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada. La Caisse offre une gamme complète de services et produits financiers, dont les services bancaires aux particuliers et aux entreprises, la gestion des avoirs, l'assurance de personnes et l'assurance de dommages.

Le siège social de la Caisse est situé au 295, boulevard Saint-Pierre Ouest, à Caraquet (Nouveau-Brunswick), au Canada.

Les présents états financiers consolidés et les notes ont été approuvés par le conseil d'administration le 22 mars 2022.

2. Base d'établissement*Normes internationales d'information financière*

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction de la Caisse selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la base du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains actifs et passifs financiers à la juste valeur, notamment les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que les instruments financiers dérivés.

Les éléments inclus dans l'état consolidé de la situation financière sont présentés selon un principe de liquidité, et chaque poste inclut à la fois des soldes à court terme et des soldes à long terme, s'il y a lieu.

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle de l'exercice courant. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat ni sur le total de l'actif et du passif de la Caisse.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Les présents états financiers consolidés sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Caisse.

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Caisse ont été établis conformément aux IFRS en vigueur au 31 décembre 2021.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables*Principes de consolidation*

Les états financiers consolidés de la Caisse regroupent les états financiers de la Caisse et ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit Financière Acadie Inc. et Société de Services Acadie Inc. Les états financiers consolidés incluent également ceux du Conseil Acadien de la Coopération Ltée, une société que la Caisse contrôle du fait qu'elle contrôle son conseil d'administration. Cette dernière fut dissoute au courant de l'exercice 2021.

Les états financiers de l'ensemble des entités de la Caisse sont préparés sur la même période de référence et selon des méthodes comptables homogènes. Tous les soldes, tous les revenus et toutes les charges inter sociétés, ainsi que les profits et les pertes résultant de transactions internes, sont éliminés.

Utilisation d'estimations et de jugement

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Considérations liées à la pandémie de COVID-19

La pandémie mondiale de COVID-19 augmente le degré de complexité associé à l'élaboration des estimations fiables et à l'exercice du jugement. L'ampleur de l'incidence que la pandémie aura sur la conjoncture économique mondiale demeure difficile à prévoir. La comptabilisation des pertes de crédit attendues est particulièrement difficile compte tenu des circonstances actuelles et nécessite des jugements importants. La Caisse tient compte des effets de la COVID-19 et des mesures de soutien d'envergure mises en place par les gouvernements. La Caisse exerce un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les résultats de la modélisation des pertes de crédit attendues lorsqu'il devient évident que des facteurs de risque et des informations connus ou attendus n'ont pas été pris en compte dans le processus de notation et de modélisation du risque de crédit.

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Utilisation d'estimations et de jugement (suite)*

Les éléments sur lesquels la direction a dû procéder à des estimations incluent principalement les passifs des contrats d'assurance et les actifs de réassurance, la provision pour pertes sur prêts, l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers, les impôts sur le résultat et l'évaluation du passif au titre des avantages du personnel. Les estimations et hypothèses par rapport à ces éléments sont présentées ci-après.

Passifs des contrats d'assurance et actifs de réassurance

Les provisions techniques sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB), conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. En vertu de la MCAB, le calcul des provisions techniques, déduction faite des actifs de réassurance, est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie tirée des hypothèses courantes les plus probables pour chaque composante de ces flux et chaque éventualité importante. Les rendements des placements sont tributaires des revenus de placements prévus en fonction des portefeuilles d'actifs courants et des stratégies de réinvestissement envisagées. Chaque hypothèse non économique est rajustée afin qu'elle tienne compte d'une marge pour écart défavorable. En ce qui concerne les rendements des placements, la provision pour écart défavorable est déterminée à l'aide de scénarios de taux de rendement. Ces tests sont habituellement effectués au moyen d'un modèle déterministe qui comprend les tests prescrits par les normes actuarielles au Canada. La période utilisée relativement à la projection des flux de trésorerie correspond à la durée des contrats en ce qui a trait à la plupart des contrats d'assurance. Pour certains types de contrats, une période de projection plus courte peut être utilisée. Cette période est toutefois limitée à la durée du passif au cours de laquelle la Caisse est exposée à un risque important sans possibilité de rajuster des primes ou des charges liées au contrat. Des informations complémentaires sont présentées à la note 10.

Provision pour pertes de crédit attendues

Le modèle de détermination de la provision pour pertes de crédit attendues considère un certain nombre de facteurs et de méthodologies propres au risque de crédit dont les changements à la notion de risque, l'intégration des scénarios prospectifs, et la durée de vie estimée des expositions rotatives. Les résultats du modèle sont ensuite examinés en tenant compte du jugement de la direction concernant les facteurs externes soit la qualité du portefeuille, la conjoncture économique et les conditions du marché du crédit.

La Caisse établit distinctement, prêt par prêt, des provisions individuelles sur chacun des prêts considérés comme dépréciés. Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif, la Caisse utilise la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisée au taux effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent pas être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant du recouvrement estimatif est déterminé au moyen de la juste valeur des garanties sous-jacentes au prêt. Compte tenu de l'importance des montants et de l'incertitude qui leur est propre, une modification sur le plan des estimations et des jugements pourrait avoir une incidence importante sur les montants de provisions.

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Utilisation d'estimations et de jugement (suite)**Évaluation à la juste valeur des instruments financiers*

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction d'une hiérarchie des justes valeurs selon que les données utilisées pour réaliser les évaluations sont observables ou non. La note 22 illustre la répartition des évaluations de juste valeur entre les trois niveaux de la hiérarchie. Compte tenu du rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre institutions financières. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait également être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Impôts sur le résultat

La détermination de la provision pour impôt sur le résultat fait appel à une part de jugement. Le calcul de la charge d'impôts sur le résultat est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions inscrites aux états financiers consolidés. La Caisse comptabilise un passif au titre des redressements fiscaux anticipés en fonction de l'estimation des impôts supplémentaires à payer. Lorsque le montant à payer s'avère différent de celui initialement comptabilisé, la différence vient affecter la charge d'impôts sur le résultat, et les provisions pour impôts pourraient augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

Les actifs et les passifs d'impôt différé reflètent l'estimation par la direction de la valeur des reports en avant de pertes et d'autres différences temporaires. La détermination de la valeur des actifs d'impôt différé est basée sur des hypothèses quant aux résultats des activités d'exercices futurs, au moment du renversement des différences temporaires et aux taux d'imposition en vigueur à la date du renversement, lesquels sont susceptibles de changer en fonction des politiques fiscales des gouvernements.

La direction doit évaluer s'il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôt différé soient réalisés avant leur expiration et, selon tous les éléments de preuve dont elle dispose, déterminer s'il est nécessaire de ne pas comptabiliser une partie ou la totalité des actifs d'impôt différé. En outre, pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat comptabilisée à l'état consolidé du résultat, la direction interprète la législation fiscale de diverses juridictions. L'utilisation d'autres hypothèses ou interprétations pourrait se traduire par des charges d'impôts sur le résultat considérablement différentes.

Passif au titre des avantages du personnel

La valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes de pension à prestations définies est déterminée sur une base actuarielle utilisant un certain nombre d'hypothèses. Toute modification de ces hypothèses aura une incidence sur la valeur comptable du passif au titre des avantages du personnel. Les hypothèses retenues et d'autres informations complémentaires sont présentées à la note 13.

Décomptabilisation d'actifs financiers

Afin de déterminer l'application de la décomptabilisation sur les actifs financiers, le jugement est appliqué en déterminant si la Caisse a transféré la quasi-totalité des risques et avantages des droits en transférant les actifs à une autre entité ou si les droits sur les flux de trésorerie provenant de l'actif sont expirés.

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Instruments financiers*

Tous les actifs financiers doivent, au moment de leur comptabilisation initiale, être inscrits à leur juste valeur et être classés soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti, en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique relatif à la gestion de ces actifs financiers. Les passifs financiers doivent être évalués au coût amorti ou classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés selon la date de transaction.

Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur et toute variation de la juste valeur est enregistrée au résultat de l'exercice au cours duquel ces variations surviennent. Les instruments financiers peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net ou parce que, lors de leur comptabilisation initiale, ils ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Cette désignation peut être faite si elle élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes ou si un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux est géré et sa performance, évaluée, d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée et les informations sur le groupe sont fournies en interne sur cette base aux principaux dirigeants de l'entité. À l'exception des instruments financiers dérivés ainsi que des instruments qui ne répondent pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt, les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés dans cette catégorie à la suite d'une désignation initiale. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans les revenus financiers, selon la comptabilité d'exercice.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à leur juste valeur et tous les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les actifs financiers peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou, s'il s'agit d'instruments de capitaux propres, parce que, lors de leur comptabilisation initiale, ils ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Instruments financiers (suite)**Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (suite)*

Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans les revenus financiers, selon la comptabilité d'exercice.

Pour les actifs financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les gains et pertes sont reclassés à l'état consolidé du résultat lorsque l'actif est décomptabilisé, alors que pour les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les gains et pertes ne sont jamais reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat et sont reclassés immédiatement dans les résultats à répartir.

Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent les instruments d'emprunt pour lesquels la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt.

Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent les instruments de capitaux propres qui ont fait l'objet d'un choix irrévocable, instrument par instrument. La Caisse n'a désigné aucun actif financier dans cette classe d'évaluation.

Instruments financiers dans la catégorie coût amorti

Les instruments financiers dans la catégorie coût amorti sont des actifs financiers pour lesquels la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt.

Les instruments financiers dans la catégorie coût amorti sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Les intérêts se rapportant à ces instruments financiers sont comptabilisés dans les revenus et frais financiers de l'exercice.

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Instruments financiers (suite)**Coûts de transaction*

Les coûts de transaction associés à l'acquisition de placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont capitalisés et amortis sur la durée du placement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, alors que ceux ayant trait à l'acquisition de placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés au résultat. Ceux associés à la cession de placements sont portés en diminution du produit de la cession. Les frais de gestion des placements sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction associés aux instruments financiers au coût amorti sont capitalisés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Classement et comptabilisation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés selon les méthodes décrites ci-dessous.

Liquidités

Les liquidités sont classées au coût amorti et comprennent le numéraire et des comptes courants.

Valeurs mobilières

Les créances comprennent des titres de marché monétaire, des obligations et des dépôts à terme. Les revenus provenant des valeurs mobilières sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les titres de marché monétaire appariés aux provisions techniques d'Acadie Vie sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres titres de marché monétaire sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les obligations appariées aux provisions techniques d'Acadie Vie sont désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres obligations sont classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les dépôts à terme sont classés au coût amorti.

Les titres de participation comprennent des actions, des fonds de placement et d'autres placements.

Les actions sont classées à la juste valeur par le biais du résultat net.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Instruments financiers (suite)**Classement et comptabilisation des actifs et passifs financiers (suite)**Valeurs mobilières (suite)*

Les fonds de placement sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les autres placements comprennent principalement des titres de capitaux propres d'autres sociétés non liées et sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour les éléments désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les passifs actuariels étant établis selon la MCAB, la valeur comptable des actifs appariant ces passifs est prise en compte dans la base de calcul. En conséquence, toute variation de la juste valeur de la portion des titres de marché monétaire, des obligations et des fonds de placement appariés aux provisions techniques est prise en compte dans le calcul des passifs actuariels.

Prêts

Les prêts sont classés au coût amorti. Ils sont présentés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts. La provision pour pertes sur les prêts dépréciés sont portées immédiatement au résultat.

Autres éléments d'actif

À l'exception des instruments financiers dérivés et de certaines marges d'intérêt à recevoir, les actifs financiers inclus dans les autres éléments d'actif sont classés au coût amorti.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'autres indices financiers. Les contrats d'instruments financiers dérivés sont négociés de gré à gré entre la Caisse et la contrepartie et comprennent les swaps de taux d'intérêt, les contrats de change et les options sur indices boursiers.

La Caisse comptabilise à la juste valeur ses instruments financiers dérivés, qu'ils soient autonomes ou incorporés dans des passifs financiers ou dans d'autres contrats qui ne sont pas étroitement liés à l'instrument financier ou au contrat hôte. Les instruments financiers dérivés autonomes sont constatés à l'état consolidé de la situation financière parmi les autres éléments d'actif et de passif, tandis que les instruments financiers dérivés incorporés sont présentés avec leur contrat hôte selon leur nature, soit avec les dépôts payables à terme fixe. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés autonomes est constatée à l'état consolidé du résultat dans les gains liés à la comptabilisation des instruments financiers dérivés à la juste valeur, à l'exception de celle relative aux dépôts payables à terme fixe liés au marché qui est comptabilisée dans les frais financiers et celle des swaps de taux d'intérêts désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie. D'autre part, la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés est constatée à titre d'ajustement des frais financiers.

La Caisse utilise essentiellement les instruments financiers dérivés à des fins de gestion de l'actif et du passif.

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Instruments financiers (suite)**Classement et comptabilisation des actifs et passifs financiers (suite)**Instruments financiers dérivés (suite)*

Les instruments financiers dérivés visent à gérer principalement les risques liés aux taux d'intérêt auxquels sont exposés les actifs et les passifs figurant à l'état consolidé de la situation financière, les engagements fermes et les opérations prévues.

Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations dans lesquelles deux parties échangent des flux d'intérêt portant sur un capital nominal spécifié pour une période prédéterminée, selon des taux fixes et variables convenus entre les deux parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange.

Les contrats de change auxquels la Caisse est partie prenante sont composés de contrats à terme de gré à gré. Les contrats à terme de gré à gré sont des engagements d'échanger deux devises à une date ultérieure, selon un taux convenu entre les deux parties au moment de l'établissement du contrat.

La Caisse a fait le choix d'appliquer la comptabilité de couverture uniquement sur les swaps de taux d'intérêts contractés depuis le 1^{er} janvier 2019. La Caisse applique les exigences de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9.

Dépôts

Les dépôts sont classés au coût amorti. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dépôts à vue sont des dépôts, productifs d'intérêt ou non, habituellement des comptes dotés du privilège de chèques et des comptes d'épargne. Les dépôts payables à terme fixe sont des dépôts productifs d'intérêt, habituellement des comptes de dépôts à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type, dont les termes varient généralement d'un jour à cinq ans et qui arrivent à échéance à une date prédéterminée.

Autres éléments de passif

Les emprunts et les passifs financiers inclus dans les autres éléments de passif, à l'exception des instruments financiers dérivés, sont classés au coût amorti et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Décomptabilisation d'actifs financiers et titrisation

La décomptabilisation d'un actif financier est envisagée lorsque la Caisse a, soit transféré les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, soit assumé une obligation de transférer ces flux à une tierce partie. La Caisse décomptabilise un actif financier lorsqu'elle considère qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif ou lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance. Lorsque la Caisse considère qu'elle a conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré, elle continue de comptabiliser l'actif financier et comptabilise un passif financier dans l'état consolidé de la situation financière, s'il y a lieu. Lorsque le transfert d'un actif financier ne donne pas lieu à une décomptabilisation en raison d'un instrument financier dérivé, ce dernier n'est pas comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Instruments financiers (suite)**Décomptabilisation d'actifs financiers et titrisation (suite)*

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier autrement que dans son intégralité, la Caisse répartit la valeur comptable de l'actif financier entre la partie qu'elle continue de comptabiliser et la partie qu'elle ne reconnaît plus sur la base des justes valeurs relatives des parties à la date du transfert. La différence entre la valeur comptable attribuée à la partie qui n'est plus comptabilisée et la somme de la contrepartie reçue pour la partie qui n'est plus reconnue est constatée à l'état consolidé des résultats.

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des liquidités et des fonds propres, la Caisse participe à deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nommément le programme des titres émis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Dans le cadre du premier programme, la Caisse émet des titres LNH garantis par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et, dans le second, la Caisse cède des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH).

Dans le cadre de certaines de ces opérations, la Caisse conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés. Par conséquent, lorsque la Caisse conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés, les prêts hypothécaires assurés titrisés dans le cadre du programme OHC demeurent comptabilisés dans les Prêts de l'état consolidé de la situation financière de la Caisse. La Caisse ne peut, par la suite, céder, vendre ni transporter en garantie ces actifs, puisqu'ils ont déjà été vendus à la FCH, et elle ne peut les racheter avant l'échéance. La Caisse traite ces transferts comme des opérations de financement garanti car elle conserve ultimement certains risques de remboursement anticipé et de taux d'intérêt et comptabilise un passif à cet égard. Ce passif correspond à la contrepartie reçue de la FCH liée aux prêts qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation. Pour sa part, la FCH finance ces achats par l'émission d'OHC à l'intention des investisseurs. Le montant en espèces reçu relativement à ces actifs transférés est comptabilisé à titre d'emprunt garanti, et un passif correspondant est constaté au poste Emprunts de l'état consolidé de la situation financière. La garantie légale des tiers porteurs d'OHC se limite aux actifs transférés.

Lorsque l'opération est structurée de tel sorte que la Caisse transfère de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés, la Caisse de décomptabilise la partie des prêts cédés. La partie que la Caisse continue de comptabiliser représente la marge d'intérêts à recevoir qui se veut être la valeur actualisée de la différence entre les paiements d'intérêt des prêts hypothécaires sous-jacents et l'intérêts sur le titre LNH. Les marges d'intérêts à recevoir sont classées au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction de la stratégie utilisée pour atteindre la décomptabilisation.

Dépréciation des actifs financiers

En date de fin d'année, la Caisse comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de crédit.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Instruments financiers (suite)**Dépréciation des actifs financiers (suite)*

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues se fonde sur un modèle de dépréciation qui comprend trois différentes étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les instruments financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant la variation du risque de crédit entre la date de fin d'année et la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier et en analysant les indications de dépréciation.

Détermination d'une augmentation importante du risque de crédit

Pour déterminer si le risque de crédit que comporte l'instrument financier a eu une augmentation importante depuis la date initiale, la Caisse fonde son appréciation sur la variation du risque de défaillance au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier.

Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation des actifs financiers (suite)

Détermination d'une augmentation importante du risque de crédit (suite)

Pour ce faire, la Caisse compare la cote de risque de l'instrument financier à la date de fin d'année avec la cote de risque à la date de la comptabilisation initiale. De plus, des informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sont également prises en compte, notamment des informations de nature qualitative et sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la probabilité de défaut de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit se fondent principalement sur une variation de l'augmentation de la cote de risque selon les types de clientèle. Une simplification liée au risque de crédit faible permet de considérer qu'il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale pour les instruments dont le risque est considéré faible à la date de clôture. Tous les instruments en souffrance depuis 30 jours ainsi que les financements commerciaux qui sont sur la « liste de surveillance » sont également transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues relative aux prêts dépréciés est évaluée individuellement, tandis que celle pour les actifs performants est évaluée collectivement. Les instruments financiers pour lesquels les pertes de crédit sont évaluées sur une base collective sont regroupés selon la similarité des caractéristiques de risque de crédit.

Les variations de la provision pour pertes attribuables à l'écoulement du temps sont comptabilisées dans les revenus financiers, tandis que celles qui sont attribuables à la révision des encaissements prévus sont comptabilisées dans la dotation à la provision pour pertes sur prêts.

Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision pour prêts dépréciés sont inclus dans des groupes d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues.

La méthode utilisée par la Caisse pour évaluer la provision prend en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts. Les modèles de détermination de la provision prennent en compte un certain nombre de facteurs, dont les probabilités de défaillance (fréquence des pertes), les pertes en cas de défaillance (importance des pertes) et les montants bruts susceptibles de défaillance. Ces paramètres sont établis en fonction des modèles de pertes historiques et sont déterminés selon le type de clientèle soit détail particulier, détail entreprise et non détail. De plus, pour chacun de ces types de clientèle, deux types de produits sont identifiés soit marge de crédit ou prêt à terme.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Instruments financiers (suite)**Dépréciation des actifs financiers (suite)**Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues (suite)*

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de fin d'année et se fonde sur le produit résultant de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD).

Le résultat de cette multiplication est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2, la projection est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument. La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. L'évaluation de la provision fait largement appel au jugement de la direction et dépend de son appréciation des tendances actuelles en matière de qualité de crédit en lien avec les secteurs d'activité, de l'incidence de modifications dans ses politiques de crédit de même que de la conjoncture économique.

Enfin, la provision reliée au risque sur des éléments hors bilan, tels que les engagements de crédit non comptabilisés, est comptabilisée dans les autres passifs.

Date d'échéance et durée de vie attendue

La durée de vie attendue correspond à la date d'échéance contractuelle maximale pendant laquelle la Caisse est exposée au risque de crédit, y compris lorsque les options de prolongation sont à la discrétion de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les expositions rotatives, composées des marges de crédit et marges atout pour lesquelles la durée de vie est estimée et correspond à la période pour laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit.

Prise en compte du passage du temps dans le calcul de la provision

L'évaluation des pertes de crédit attendues considère la valeur temps de l'argent. Le taux effectif d'actualisation utilisé est basé sur les différents types d'instruments financiers ainsi que la nature du taux lors de comptabilisation initiale, soit fixe ou variable.

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Instruments financiers (suite)**Dépréciation des actifs financiers (suite)**Définition de défaut*

La définition de défaut afin de déterminer les instruments financiers qui devront être classés dans l'étape 3 correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit de la Caisse. Cette définition prend en considération des données observables au sujets des événements quantitatifs et qualitatifs qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés.

Définition d'actif financier déprécié

La Caisse détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un prêt est considéré comme déprécié lorsqu'il y a une telle indication, plus précisément lorsqu'une des conditions suivantes est remplie : a) il y a tout lieu de croire qu'une partie du capital ou de l'intérêt ne pourra être recouvrée, b) l'intérêt ou le capital est en souffrance depuis plus de 90 jours en vertu du contrat. Un prêt est considéré comme en souffrance dès qu'un emprunteur n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle.

Lorsqu'un prêt devient déprécié, l'intérêt antérieurement couru mais non encaissé est capitalisé au prêt. Cependant, pour les prêts pleinement garantis par le gouvernement ou dépréciés par contagion, l'intérêt ne sera pas capitalisé au prêt. Les encaissements subséquemment reçus sont comptabilisés en réduction du prêt. Les revenus d'intérêts sur les prêts dépréciés sont calculés sur la valeur nette du prêt. Un prêt cesse d'être considéré comme déprécié lorsque les paiements de capital et d'intérêt sont à jour et qu'il n'y a plus de doute quant au recouvrement de ce prêt ou encore lorsqu'il est restructuré, auquel cas il est alors traité comme un nouveau prêt, et qu'il n'y a plus de doute concernant le recouvrement du capital et des intérêts.

Radiation des prêts

Un prêt est radié lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et qu'il est peu probable que l'on puisse recouvrer d'autres sommes. Lorsqu'un prêt a été entièrement radié, les paiements subséquents, le cas échéant, sont portés au résultat net.

Biens saisis

Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire pour la facilité d'emprunt du membre, et ce, d'après une évaluation de sa solvabilité. Une garantie revêt habituellement la forme d'actif comme de l'encaisse, des titres de gouvernement, des actions, des débiteurs, des stocks ou des immobilisations.

Les biens saisis en règlement de prêts dépréciés sont comptabilisés à la date de saisie, à leur juste valeur, diminuée des coûts de sortie. La juste valeur des biens saisis est déterminée à l'aide d'une analyse comparative du marché, fondée sur l'utilisation optimale de ceux-ci, en fonction des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des biens saisis. Les prix de transaction pour des biens similaires sont utilisés et certains ajustements sont effectués afin de tenir compte des différences entre les biens sur le marché et le bien saisi évalué. Toute variation ultérieure de la juste valeur est constatée à l'état du résultat.

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Comptabilité de couverture*

La Caisse désigne certains dérivés comme instruments de couverture au titre du risque de taux d'intérêt dans des couvertures de juste valeur ou des couvertures de flux de trésorerie.

Au moment de la création de la relation de couverture, la Caisse prépare une documentation décrivant la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa stratégie pour effectuer diverses transactions de couverture. Par ailleurs, à la création de la couverture et régulièrement par la suite, la Caisse indique si la relation de couverture satisfait à toutes les contraintes d'efficacité de la couverture qui suivent :

- Il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture;
- Le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique;
- Le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert qui est réellement couverte par la Caisse et la quantité de l'instrument de couverture que la Caisse utilise réellement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

Couvertures de juste valeur

La variation de la juste valeur des instruments de couverture éligibles est comptabilisée en résultat net.

La valeur comptable d'un élément couvert qui n'est pas déjà évalué à la juste valeur est ajustée en fonction de la variation de la juste valeur attribuable au risque couvert, et un montant correspondant est porté au résultat net.

Les profits nets ou pertes nettes représentant l'inefficacité de couvertures comptabilisés en résultat net sont présentés au poste Autres éléments de l'état du résultat.

La Caisse cesse d'utiliser la comptabilité de couverture uniquement dans le cas où la relation de couverture (ou une partie de la relation de couverture) cesse de satisfaire aux critères d'applicabilité (après rééquilibrage, s'il y a lieu).

Cela comprend les situations où l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé. La cessation de la comptabilité de couverture s'applique prospectivement. Tout ajustement de la valeur comptable de l'instrument couvert découlant du risque couvert est amorti en résultat net à compter de la date de la cessation.

Couvertures de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés éligibles est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie, à hauteur de la variation cumulée de la juste valeur de l'élément couvert depuis le début de la couverture. Le profit ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé en résultat net, dans le poste Autres éléments.

Les montants comptabilisés précédemment dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans les capitaux propres sont reclassés en résultat net dans les périodes où

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Comptabilité de couverture (suite)**Couvertures de flux de trésorerie (suite)*

L'élément couvert influe sur le résultat net, au même poste que celui de l'élément couvert comptabilisé. Si la Caisse s'attend à ne pas pouvoir recouvrer en tout ou en partie une perte cumulée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie au cours des périodes futures, ce montant est immédiatement reclassé en résultat net.

La Caisse cesse d'utiliser la comptabilité de couverture uniquement dans le cas où la relation de couverture (ou une partie de la relation de couverture) cesse de satisfaire aux critères d'applicabilité (après rééquilibrage, s'il y a lieu). Cela comprend les situations où l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé.

La cessation de comptabilité de couverture s'applique prospectivement. Tout profit ou perte comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé dans la réserve de couverture de flux de trésorerie à ce moment demeure dans les capitaux propres et est reclassé en résultat net lorsque la transaction prévue influe sur le résultat net. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus susceptible de se produire, le profit ou la perte cumulé dans la réserve de couverture de flux de trésorerie est reclassé immédiatement en résultat net.

Actifs de réassurance

Dans le cours normal des affaires, la Caisse utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque. Les actifs de réassurance représentent les montants dus à la Caisse par des compagnies de réassurance à l'égard des passifs des contrats d'assurance cédés. Ces montants sont calculés de façon semblable aux passifs actuariels sur les prestations futures aux termes des contrats d'assurance, conformément aux dispositions contractuelles des ententes de réassurance. Les actifs de réassurance font l'objet d'un test de dépréciation annuel. S'il existe une indication objective qu'un actif de réassurance s'est déprécié, la valeur comptable de cet actif est réduite au montant recouvrable et la perte qui en résulte est reconnue au résultat net.

Immobilisations corporelles

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les immeubles et le matériel et autres sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains et pertes résultant de cessions sont inscrits au résultat de l'exercice au cours duquel ils sont matérialisés et sont inclus dans les autres revenus. Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'il existe une indication qu'il pourrait y avoir perte de valeur. Lorsque la valeur comptable excède sa juste valeur, la valeur comptable est ajustée en conséquence et une perte de valeur est reconnue au résultat net.

Immeubles	5 à 60 ans
Matériel et autres	1 à 30 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent des logiciels, acquis ou développés en interne, et sont comptabilisés initialement au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et selon des durées de 1 an à 15 ans. Les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe une indication qu'il pourrait y avoir perte de valeur. Lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable, la valeur comptable est ajustée en conséquence et une perte de valeur est reconnue au résultat.

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Actifs détenus en vue de la vente*

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente s'il est prévu que sa valeur comptable sera recouvrée principalement par une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue et qu'une telle transaction de vente est hautement probable. Un actif détenu en vue de la vente est évalué au moindre de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La juste valeur des actifs détenus en vue de la vente est déterminée à l'aide d'une analyse comparative du marché, fondée sur l'utilisation optimale de ceux-ci, en fonction des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des actifs. Les prix de transactions pour des biens similaires sont utilisés et certains ajustements sont effectués afin de tenir compte des différences entre les biens sur le marché et l'actif détenu en vue de la vente.

Contrats de location

La Caisse a choisi, pour ses contrats de 12 mois ou moins ainsi que pour les biens de faible valeur, tel que l'équipement informatique, de les comptabiliser directement à la dépense, linéairement sur la durée des contrats.

Pour ses autres contrats, la Caisse analyse les contrats nouvellement contractés ou modifiés afin d'apprécier s'ils constituent ou s'ils contiennent un contrat de location.

Un contrat de location représente un droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Dans le cadre de l'identification d'un droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, la Caisse évalue les indicateurs suivants :

- Le bien déterminé est-il prévu au contrat, directement ou indirectement, ou représente-t-il pratiquement toute la capacité d'un bien physique distinct?
- Le droit d'utilisation représente-t-il la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation du bien déterminé pour un certain temps?
- La Caisse a-t-elle le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé? Dans les cas où l'utilisation est prédéterminée, la Caisse opère-t-elle le bien ou est-ce que la Caisse a conçu le bien de façon à prédéterminer comment et pour quelle raison le bien sera utilisé?

Lorsqu'un contrat de location est identifié, la Caisse alloue la contrepartie payable en vertu du contrat aux composantes locatives, séparément des composantes non-locatives, proportionnellement à leurs prix distincts relatifs.

Un actif au titre du droit d'utilisation (un « actif locatif ») ainsi qu'une obligation locative sont reconnus dans l'état de la situation financière au moment où le bien est mis à la disposition de la Caisse.

Actif locatif

Un actif locatif est initialement reconnu au coût, lequel comprend le montant initial de l'obligation locative, moins tout paiement effectué ou tout avantage locatif reçu avant ou au début de la période de location, plus les coûts directs initiaux engagés par la société ainsi qu'une estimation des coûts de démantèlement, d'enlèvement ou de restauration du bien ou du lieu, tel qu'exigé par les termes et conditions du contrat de location

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Actif locatif (suite)*

L'actif locatif est ultérieurement amorti linéairement depuis la date de début du contrat de location jusqu'à la première échéance entre la fin de la vie utile du bien et la fin du contrat de location. La durée de vie utile d'un actif locatif est appréciée sur la même base que les autres immobilisations corporelles de la Caisse.

La Caisse présente ses actifs locatifs avec ses autres immobilisations corporelles à la note 8.

Obligation locative

L'obligation locative est initialement reconnue à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux d'emprunt marginal de la Caisse, lequel est généralement utilisé par la Caisse. Les paiements en vertu de contrat de location comprennent les paiements fixes, les frais qui varient en fonction d'indices ou de taux, selon les indices ou taux en vigueur au début du contrat, un montant estimatif pour toute valeur résiduelle garantie ainsi que les montants que la Caisse est raisonnablement assurée de verser pour un prix d'exercice d'option d'achat ou de renouvellement ou pour une pénalité.

L'obligation locative est ultérieurement réévaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'il y a une variation dans les paiements contractuels à la suite d'une variation d'un indice ou d'un taux ou d'une variation d'un montant estimatif. Le montant d'un tel ajustement à l'obligation locative est porté en contrepartie du coût non amorti de l'actif locatif ou à l'état consolidé des résultats lorsque l'actif locatif est totalement déprécié.

La Caisse présente son obligation locative avec ses autres emprunts (voir note 11) et l'intérêt sur son obligation locative (calculée au taux d'intérêt effectif) avec ses autres dépenses d'intérêt à l'état consolidé du résultat.

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Dépréciation des actifs non financiers*

La Caisse détermine en date de fin d'exercice s'il existe une indication qu'un actif doit être déprécié. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif excède son montant recouvrable. La valeur recouvrable représente la valeur la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui peut être obtenu de la vente, nette des coûts de sortie, lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables. Les pertes de valeur sur cet actif peuvent être reprises subséquemment et sont comptabilisées à l'état du résultat de la période au cours de laquelle elles sont constatées.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier, en vue de déterminer si celui-ci a subi une perte de valeur, exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses, et toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation.

*Passifs des contrats d'assurance et d'investissement**i) Classification des contrats*

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif à l'émission du contrat. Un risque d'assurance est transféré lorsque la Caisse accepte d'indemniser le titulaire de police si un événement futur incertain spécifié au contrat affecte de façon défavorable le titulaire de police. Les contrats d'assurance peuvent également comprendre le transfert d'un risque financier non significatif. Tous les contrats qui ne respectent pas la définition d'un contrat d'assurance selon les IFRS sont classés comme contrats d'investissement ou contrats de service, le cas échéant. Les contrats d'investissement sont les contrats qui comportent un risque financier sans risque d'assurance significatif.

Les contrats émis par la Caisse qui transfèrent un risque d'assurance significatif ont été classés comme contrats d'assurance conformément à la norme IFRS 4, *Contrats d'assurance*. Les contrats émis par la Caisse qui ne correspondent pas à la définition d'un contrat d'assurance sont classés comme contrats d'investissement, conformément à la norme IFRS 9, *Instruments financiers*.

Lorsqu'un contrat a été classé comme contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance pour le reste de sa durée de vie, même si le risque d'assurance diminue considérablement durant cette période, jusqu'à l'extinction ou l'expiration de l'ensemble des droits et obligations. Par contre, un contrat d'investissement peut être reclassé comme un contrat d'assurance après l'émission si le risque d'assurance devient significatif.

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Passifs des contrats d'assurance et d'investissement (suite)**ii) Passifs des contrats d'assurance*

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront à la Caisse d'honorer toutes ses obligations relatives aux prestations, aux impôts et taxes (autres que les impôts sur le résultat) et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de la Caisse d'évaluer le montant des provisions techniques qu'il doit constituer chaque année pour couvrir ses engagements.

Les provisions techniques sont déterminées selon la MCAB, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

La part des réassureurs dans les provisions techniques est comptabilisée à l'actif de l'état consolidé de la situation financière, au poste Actifs de réassurance.

iii) Test de suffisance du passif

La Caisse respecte les dispositions minimales relatives au test de suffisance du passif étant donné qu'elle prend en considération, lors de la détermination des provisions techniques, les estimations actuelles de tous les flux de trésorerie contractuels et liés, tels que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation, ainsi que les flux de trésorerie résultant d'options et de garanties incorporées. De plus, si le passif est insuffisant, l'insuffisance totale est comptabilisée en résultat.

iv) Passifs des contrats d'investissement

Les contrats d'investissement de la Caisse comprennent principalement les contrats de rentes certaines. Les passifs des contrats d'investissement sont classés au coût amorti et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les sommes reçues à titre de primes sont constatées à l'état consolidé de la situation financière à titre de dépôt lors de la comptabilisation initiale. Par la suite, les dépôts et les retraits sont enregistrés directement à titre d'ajustement du passif à l'état consolidé de la situation financière.

v) Réassurance

La Caisse a recours à des ententes de réassurance relativement aux contrats dont le capital assuré dépasse certains montants maximaux qui varient selon la nature des activités. De plus, elle souscrit à une protection supplémentaire de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Passifs pour demandes de prestations en voie de règlement et non produites

Ces passifs représentent les demandes d'assurance-vie connues en date de fin d'exercice qui n'ont pas encore été déboursées ainsi qu'une estimation des demandes d'assurance dont le décès a eu lieu mais dont la demande n'a pas encore été reçue par la Caisse.

Conversion de monnaies étrangères

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change à la fin de l'exercice. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours d'origine. Les soldes des comptes paraissant à l'état du résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans le résultat de l'exercice au poste « Revenus reliés à l'administration des autres services ».

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Ristournes*

Les ristournes constituent une distribution du résultat de l'exercice en fonction du volume d'activité apporté par chacun des membres. À ce titre, elles sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat.

Impôts sur le résultat

La Caisse utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur le résultat. En vertu de cette méthode, la charge d'impôts sur le résultat comprend à la fois les impôts exigibles et les impôts différés. La charge d'impôts exigibles représente les impôts sur le revenu imposable de l'exercice. Les passifs et les actifs d'impôts exigibles pour la période courante et les périodes passées sont évalués en fonction du montant qui devrait être versé ou reçu des autorités fiscales en utilisant des taux d'impôts qui étaient en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les impôts différés sont constatés en fonction des conséquences fiscales prévues à l'égard des écarts entre la valeur comptable des éléments de l'état de la situation financière et leur valeur fiscale, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. Un actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est plus probable qu'improbable.

Régimes de pension

Jusqu'au 31 décembre 2013, la Caisse participait au Régime de pension des employés du Mouvement des caisses populaires acadiennes, dans le cadre d'un régime interentreprises à prestations déterminées qui garantissait le paiement de prestations de pension. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Caisse participe au Régime de pension à risques partagés des employés d'UNI Coopération financière. En raison du changement au régime de pension à risques partagés, la Caisse s'est engagée à verser des cotisations temporaires selon certaines conditions. Le passif pour ces paiements est établi selon une analyse de probabilités et est actualisé selon une courbe de taux à partir du calendrier des paiements prévus. Les coûts financiers annuels de ce passif sont comptabilisés au résultat net. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pendant la période au cours de laquelle ils surviennent. Ces écarts actuariels sont aussi comptabilisés immédiatement dans les résultats à répartir et ne sont pas reclassés au résultat net au cours d'une période ultérieure.

En vertu du régime de pension à risques partagés, le risque actuariel et le risque de placement sont assumés par les employés, ce qui fait en sorte que le régime est comptabilisé comme s'il s'agissait d'un régime de pension à cotisations définies.

La Caisse participe également à deux autres régimes de pension à prestations définies. Les prestations de ces régimes de pension sont calculées de façon similaire à celles du régime de pension à risques partagés. La Caisse comptabilise ces régimes selon les dispositions prévues pour les régimes à prestations déterminées. Le coût des prestations est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées. L'obligation au titre des prestations constituées est mesurée au moyen d'une évaluation actuarielle conformément aux IFRS. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pendant la période au cours de laquelle ils surviennent. Ces écarts actuariels sont aussi comptabilisés immédiatement dans les résultats à répartir et ne sont pas reclassés au résultat net au cours d'une période ultérieure.

La Caisse offre aussi à certains de ses employés une prestation sous forme de paiement unique lors de leur départ à la retraite. Cette prestation est calculée en fonction du salaire et d'un nombre d'années travaillées au sein de la Caisse.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Constatation des produits*

Les revenus financiers sont reconnus selon la comptabilité d'exercice. Les revenus reliés à l'administration des dépôts sont constitués principalement de charges relatives aux ordres de paiements émis sans provision suffisante et aux frais de service. Ces revenus sont constatés au moment où l'opération est effectuée en fonction de l'entente tarifaire qui prévaut auprès du membre.

Les primes brutes relatives à tous les types de contrats d'assurance sont constatées à titre de produits lorsqu'elles deviennent exigibles et que le montant peut être déterminé de façon objective. Les primes nettes représentent les primes brutes, nettes de la partie cédée aux réassureurs. Dès que ces primes sont constatées, les provisions techniques connexes sont calculées de façon à ce que les prestations et les charges correspondantes à ces produits soient comptabilisées.

Les autres revenus reliés principalement à l'administration des dépôts sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus, soit au fil du temps ou à un moment précis. Les autres revenus reliés à l'administration des autres services sont composés principalement de commissions, d'honoraires de gestion et de revenus divers et sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus, soit au fil du temps ou à un moment précis. Certains revenus de commissions se composent de contreparties variables fondées sur des paramètres variables, et ils sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'il est hautement probable qu'aucun ajustement à la baisse important des produits comptabilisés n'aura lieu.

4. Modifications de méthodes comptables

Ces normes ou ces amendements s'appliquent aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.

Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2

En août 2020, l'IASB a finalisé sa réponse à la réforme en cours des taux interbancaires offerts (Interbank Offered Rate ou IBOR) et d'autres taux d'intérêt de référence en publiant des modifications à l'IFRS 9, l'IAS 39, l'IFRS 7, l'IFRS 4 – Contrats d'assurance et l'IFRS 16. Ces modifications complètent celles publiées en 2019 et ciblent les incidences sur les états financiers lorsque les taux d'intérêt de référence actuels sont remplacés par des taux d'intérêt de référence alternatifs. Les modifications de cette phase finale concernent les modifications aux flux de trésorerie contractuels, la comptabilité de couverture et les informations à fournir. L'entrée en vigueur de ces modifications s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. La Caisse a évalué que cette modification n'avait pas d'incidence sur ses états financiers consolidés.

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

4. Modifications de méthodes comptables (suite)*Modification d'IFRS 16, Incidence de la première application des Allègements de loyer liés à la COVID-19*

En mai 2020, l'IASB a publié Allègements de loyer liés à la COVID-19 (modification d'IFRS 16), qui offre des mesures d'allègement aux preneurs qui comptabiliseront des allègements au titre de loyers accordés en conséquence directe de la COVID-19, grâce à l'introduction d'une mesure de simplification dans IFRS 16. La mesure de simplification permet au preneur de choisir d'être dispensé d'apprécier si un allègement de loyer lié à la COVID-19 constitue ou non une modification de contrat de location. Le preneur qui exerce ce choix doit comptabiliser tout changement apporté aux paiements de loyers en raison d'un allègement de loyer lié à la COVID-19 comme il le ferait par application d'IFRS 16 si ce changement n'était pas une modification de contrat de location.

La mesure de simplification s'applique uniquement aux allègements de loyer octroyés en conséquence directe de la pandémie de COVID-19, et seulement lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- le changement apporté aux paiements de loyers a pour résultat que la contrepartie révisée du contrat de location est pour l'essentiel identique, sinon inférieure, à la contrepartie du contrat de location immédiatement avant ce changement;
- s'il y a réduction des paiements de loyers, celle-ci ne porte que sur les paiements initialement exigibles le 30 juin 2021 ou avant cette date (un allègement de loyer répond à cette condition s'il donne lieu à des paiements de loyers réduits jusqu'au 30 juin 2021 et accrus au-delà du 30 juin 2022).

Le 31 mars 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 16 *Contrats de location*. Cet amendement, intitulé *Allègements de loyer liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021*, prolonge la mesure de simplification concernant les allègements de loyer liés à la COVID-19 jusqu'au 30 juin 2022.

La Caisse a évalué que cette modification n'avait pas incidence sur ses états financiers consolidés.

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

5. Modifications futures de méthodes comptables

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2021 sont présentés ci-après.

IFRS 17, Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 17 – Contrats d'assurance (IFRS 17). Cette nouvelle norme remplace l'actuelle norme comptable IFRS 4 portant sur les contrats d'assurance. L'IFRS 17 présente un nouveau cadre comptable qui améliorera la comparabilité et la qualité de l'information financière. L'IFRS 17 fournit des indications sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance, ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet. Des modifications à l'IFRS 17 ont été publiées en juin 2020 et prévoient un report de deux ans de sa date d'entrée en vigueur et d'autres changements visant à répondre aux préoccupations et aux problèmes de mise en œuvre soulevés après la publication de l'IFRS 17 en 2017. Dans sa version modifiée, l'IFRS 17 doit être appliquée de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est permise. Si l'application rétrospective intégrale à un groupe de contrats d'assurance est impraticable, il est possible d'avoir recours à l'application rétrospective modifiée ou à l'approche fondée sur la juste valeur.

La Caisse évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés relativement à la présentation, à la divulgation et à l'évaluation des passifs de contrats d'assurance.

IFRS 10, États financiers consolidés et IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Le 16 septembre 2014, l'IASB a publié un amendement à IFRS 10, *États financiers consolidés* et à IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*. L'amendement intitulé « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » vient préciser la comptabilisation du profit ou de la perte découlant d'une perte de contrôle ou d'un transfert d'actifs à la suite d'une transaction conclue avec une entreprise associée ou une coentreprise. Les dispositions de cet amendement devaient s'appliquer de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. En décembre 2015, l'IASB a publié un amendement qui reporte la date d'application aux états financiers ouverts à une date qui devra être déterminée. L'adoption anticipée est permise.

La Caisse a analysé cet amendement et ne prévoit pas d'incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

5. Modifications futures de méthodes comptables (suite)*IAS 1, Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants*

Les modifications d'IAS 1 touchent uniquement la présentation des passifs en tant que passifs courants ou non courants dans l'état de la situation financière, et non le montant ou le calendrier de la comptabilisation d'un actif, d'un passif, d'un produit ou d'une charge, ou les informations fournies à leur sujet.

Les modifications clarifient que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière, précisent que le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement du passif, expliquent que les droits existent si les clauses restrictives sont respectées à la fin de la période de présentation de l'information financière et introduisent une définition de « règlement » pour préciser que par « règlement », on entend le transfert à l'autre partie d'éléments de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services.

Les modifications doivent être appliquées de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est permise. La Caisse évalue actuellement l'incidence de cette modification sur ses états financiers consolidés.

IAS 1, Informations à fournir sur les méthodes comptables

Le 12 février 2021, l'IASB a publié un projet de modification visant à aider les préparateurs à déterminer les méthodes comptables à présenter dans leurs états financiers.

Une entité est maintenant tenue de fournir des informations significatives sur ses méthodes comptables plutôt que sur ses principales méthodes comptables. Plusieurs paragraphes sont ajoutés pour expliquer comment une entité peut identifier des informations sur les méthodes comptables significatives et donner des exemples de cas où des informations sur les méthodes comptables sont susceptibles d'être significatives. Les modifications précisent que des informations sur les méthodes comptables peuvent être significatives du fait de leur nature, même si les montants associés sont non significatifs. Les modifications précisent que les informations sur les méthodes comptables sont significatives si elles sont nécessaires à la compréhension, par les utilisateurs, d'autres informations significatives contenues dans les états financiers. Elles précisent également que si une entité fournit des informations non significatives sur les méthodes comptables, ces informations ne doivent pas obscurcir des informations significatives sur les méthodes comptables.

Les modifications doivent être appliquées prospectivement. Les modifications d'IAS 1 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La Caisse évalue actuellement l'incidence de cette modification sur ses états financiers consolidés.

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

5. Modifications futures de méthodes comptables (suite)*IFRS 3, Regroupements d'entreprises – Référence au Cadre conceptuel*

Les modifications mettent à jour IFRS 3 pour remplacer la référence au Cadre de 1989 par une référence au Cadre conceptuel de 2018. Elles ajoutent aussi à IFRS 3 une disposition selon laquelle, en ce qui concerne les obligations qui entrent dans le champ d'application d'IAS 37, l'acquéreur doit appliquer IAS 37 pour établir si, à la date d'acquisition, une obligation actuelle existe du fait d'événements passés. Pour ce qui est d'un droit ou d'une taxe qui entre dans le champ d'application d'IFRIC 21, Droits ou taxes, l'acquéreur applique IFRIC 21 pour établir si le fait générateur d'obligation qui crée un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible s'est produit avant la date d'acquisition.

Enfin, les modifications ajoutent un énoncé indiquant explicitement que l'acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Ces modifications s'appliquent aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe à l'ouverture ou après l'ouverture du premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2022. L'application anticipée est permise si une entité choisit également d'adopter tous les autres renvois mis à jour (publiés ensemble avec le Cadre conceptuel mis à jour) au même moment ou plus tôt. La Caisse évalue actuellement l'incidence de cette modification sur ses états financiers consolidés.

IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

Les dispositions de la norme IAS 8 établissent une distinction entre la façon dont une entité doit présenter les différents types de changements comptables dans ses états financiers. Les changements de méthodes comptables doivent être appliqués de façon rétrospective tandis que les changements d'estimations comptables doivent être appliqués de façon prospective.

Les modifications portent uniquement sur les estimations comptables. Entre autres, les entités élaborent des estimations comptables si les méthodes comptables requièrent que des éléments des états financiers soient évalués d'une façon qui implique une incertitude de mesure. L'IASB clarifie qu'un changement d'estimation comptable qui résulte d'informations nouvelles ou de nouveaux développements n'est pas une correction d'erreur. De plus, les effets d'un changement d'une donnée d'entrée ou d'une technique d'évaluation utilisée pour établir une estimation comptable sont des changements d'estimations comptables s'ils ne découlent pas de la correction d'erreurs d'une période antérieure. Un changement d'estimation comptable peut affecter soit le résultat net de la période considérée seulement, soit le résultat net de la période considérée et de périodes ultérieures. L'effet du changement correspondant à la période considérée est comptabilisé en produit ou en charge de la période considérée. L'éventuel effet sur les périodes ultérieures est comptabilisé en produit ou en charge au cours de ces périodes ultérieures.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 ainsi qu'aux changements de méthodes comptables et aux changements d'estimations comptables qui surviennent à partir de cette période. La Caisse évalue actuellement l'incidence de cette modification sur ses états financiers consolidés.

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

5. Modifications futures de méthodes comptables (suite)*IAS 12, Impôts sur le résultat*

La modification touche la comptabilisation de l'impôt différé relativement aux contrats de locations (lorsqu'un preneur comptabilise un actif et un passif à la date de début d'un contrat de location) et aux obligations relatives au démantèlement (lorsqu'une entité comptabilise un passif et inclut les coûts de démantèlement dans le coût d'une immobilisation corporelle). Le contexte soumis dans la demande présumait que les paiements de loyer et les coûts de démantèlement étaient déductibles fiscalement lorsqu'ils étaient versés et mentionnait une diversité dans les pratiques.

La principale modification proposée est une exemption de l'exemption relative à la comptabilisation initiale prévue dans les paragraphes IAS 12.15(b) et IAS 12.24. Par conséquent, l'exemption relative à la comptabilisation initiale ne s'appliquerait pas aux transactions qui donnent lieu à la fois à des différences temporaires déductibles et à des différences temporaires imposables lors de la comptabilisation initiale et donc à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé et de passifs d'impôt différé d'une même valeur.

Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Les entités doivent appliquer les modifications aux transactions qui ont lieu au début ou après le début de la première période de comparaison présentée. Les entités doivent également comptabiliser l'effet cumulatif de la première application des modifications comme un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués (ou s'il y a lieu, d'une autre composante des capitaux propres) à cette date. La Caisse évalue actuellement l'incidence de cette modification sur ses états financiers consolidés.

Décision finale à l'agenda de l'International Financial Reporting Interpretations Committee

En avril 2021, l'IFRIC a publié une décision finale à l'agenda au sujet de la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel applicatif d'un fournisseur utilisé dans un accord infonuagique (Cloud Computing) ou en mode SaaS (Software as a Service). Dans ces types d'accord, l'accès au logiciel est généralement fourni via Internet. La principale conclusion est que si les coûts engagés ne créent pas un actif incorporel distinct du logiciel, ils sont comptabilisés à titre de charge lorsque le client reçoit les services de configuration et de personnalisation. L'IFRIC a décidé que les normes comptables pertinentes contiennent suffisamment d'indications et que les conclusions, tel qu'indiquées dans la décision finale à l'agenda, font partie de l'interprétation des IFRS. Donc, tout changement qui découlerait de ces interprétations serait comptabilisé en tant que changement de méthode comptable appliqué de manière rétrospective en vertu de l'IAS 8 - Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs. La Caisse évalue actuellement l'incidence de ces interprétations sur ses états financiers consolidés et prévoit finaliser son évaluation au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

6. Prêts et provision pour pertes sur prêts*Valeur comptable des prêts et provision pour pertes de crédit attendues*

Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts, le montant de l'exposition des engagements ainsi que le solde de leur provision respective selon l'étape dans laquelle ils sont classés :

	Non dépréciés				Dépréciés		2021	
	Pertes de crédit évaluées sur les 12 mois à venir		Pertes de crédit évaluées sur la durée de vie		Pertes de crédit évaluées sur la durée de vie		Total	
	Valeur comptable brute	Provision	Valeur comptable brute	Provision	Valeur comptable brute	Provision	Valeur comptable brute	Provision
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Particuliers – Habitation	1 673 936	1 211	73 989	671	6 481	489	1 754 406	2 371
Particuliers – consommation et autres	529 731	3 190	28 475	2 532	4 255	1 610	562 461	7 332
Entreprises	1 202 770	2 429	222 328	5 421	69 635	13 648	1 494 733	21 498
Total des prêts	3 406 437	6 830	324 792	8 624	80 371	15 747	3 811 600	31 201
Total des engagements	934 393	607	40 674	158	18 415	—	993 482	765

	Non dépréciés				Dépréciés		2020	
	Pertes de crédit évaluées sur les 12 mois à venir		Pertes de crédit évaluées sur la durée de vie		Pertes de crédit évaluées sur la durée de vie		Total	
	Valeur comptable brute	Provision	Valeur comptable brute	Provision	Valeur comptable brute	Provision	Valeur comptable brute	Provision
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Particuliers – Habitation	1 580 148	1 414	84 712	966	16 115	1 209	1 680 975	3 589
Particuliers – consommation et autres	532 893	4 453	31 541	3 607	6 304	2 904	570 738	10 964
Entreprises	985 799	2 822	243 268	6 512	69 453	13 859	1 298 520	23 193
Total des prêts	3 098 840	8 689	359 521	11 085	91 872	17 972	3 550 233	37 746
Total des engagements	855 703	838	38 756	272	15 369	—	909 828	1 110

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

6. Prêts et provision pour pertes sur prêts (suite)*Provision pour pertes de crédit*

Les tableaux suivants présentent les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts et les engagements de crédit.

Particuliers – Habitation

	Non dépréciés		Dépréciés	2021
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Au 1 ^{er} janvier	1 494	989	1 209	3 692
Transfert vers:				
Étape 1	739	(444)	(295)	–
Étape 2	(73)	240	(167)	–
Étape 3	(1)	(16)	17	–
Réévaluation	(301)	(280)	(307)	(888)
Nouvelles expositions	315	121	–	436
Décomptabilisation	(884)	88	230	(566)
Radiations	–	–	(198)	(198)
Au 31 décembre	1 289	698	489	2 476
Total sur les prêts	1 211	671	489	2 371
Total sur les engagements de crédit	78	27	–	105

	Non dépréciés		Dépréciés	2020
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Au 1 ^{er} janvier	1 558	1 200	1 406	4 164
Transfert vers:				
Étape 1	652	(508)	(144)	–
Étape 2	(117)	150	(33)	–
Étape 2	(22)	(50)	72	–
Réévaluation	(166)	(216)	645	263
Nouvelles expositions	256	141	20	417
Décomptabilisation	(667)	272	(312)	(707)
Radiations	–	–	(445)	(445)
Au 31 décembre	1 494	989	1 209	3 692
Total sur les prêts	1 414	966	1 209	3 589
Total sur les engagements de crédit	80	23	–	103

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

6. Prêts et provision pour pertes sur prêts (suite)*Provision pour pertes de crédit (suite)*Particuliers – consommation et autres

	Non dépréciés		Dépréciés	2021
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Au 1 ^{er} janvier	4 878	3 714	2 904	11 496
Transfert vers:				
Étape 1	1 801	(1 487)	(314)	—
Étape 2	(346)	472	(126)	—
Étape 3	(28)	(129)	157	—
Réévaluation	(1 894)	(1 140)	1 979	(1 055)
Nouvelles expositions	1 137	615	191	1 943
Décomptabilisation	(2 024)	551	(87)	(1 560)
Radiations	—	—	(3 094)	(3 094)
Au 31 décembre	3 524	2 596	1 610	7 730
Total sur les prêts	3 190	2 532	1 610	7 332
Total sur les engagements de crédit	334	64	—	398

	Non dépréciés		Dépréciés	2020
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Au 1 ^{er} janvier	3 866	3 737	3 360	10 963
Transfert vers:				
Étape 1	1 911	(1 509)	(402)	—
Étape 2	(308)	462	(154)	—
Étape 3	(68)	(323)	391	—
Réévaluation	(79)	(524)	2 820	2 217
Nouvelles expositions	1 496	872	183	2 551
Décomptabilisation	(1 940)	999	247	(694)
Radiations	—	—	(3 541)	(3 541)
Au 31 décembre	4 878	3 714	2 904	11 496
Total sur les prêts	4 453	3 607	2 904	10 964
Total sur les engagements de crédit	425	107	—	532

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

6. Prêts et provision pour pertes sur prêts (suite)*Provision pour pertes de crédit (suite)*Entreprises

	Non dépréciés		Dépréciés	2021
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Au 1 ^{er} janvier	3 155	6 654	13 859	23 668
Transfert vers:				
Étape 1	1 396	(1 396)	—	—
Étape 2	(344)	1 200	(856)	—
Étape 3	(6)	(185)	191	—
Réévaluation	(1 110)	(1 280)	1 151	(1 239)
Nouvelles expositions	926	669	188	1 783
Décomptabilisation	(1 393)	(174)	(373)	(1 940)
Radiations	—	—	(512)	(512)
Au 31 décembre	2 624	5 488	13 648	21 760
Total sur les prêts	2 429	5 421	13 648	21 498
Total sur les engagements de crédit	195	67	—	262

	Non dépréciés		Dépréciés	2020
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Au 1 ^{er} janvier	1 662	3 671	8 470	13 803
Transfert vers:				
Étape 1	554	(554)	—	—
Étape 2	(117)	117	—	—
Étape 3	(41)	(570)	611	—
Réévaluation	746	2 032	3 016	5 794
Nouvelles expositions	913	1 375	3 236	5 524
Décomptabilisation	(562)	583	(724)	(703)
Radiations	—	—	(750)	(750)
Au 31 décembre	3 155	6 654	13 859	23 668
Total sur les prêts	2 822	6 512	13 859	23 193
Total sur les engagements de crédit	333	142	—	475

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

6. Prêts et provision pour pertes sur prêts (suite)*Prêts bruts en souffrance mais non dépréciés*

					2021
	De 1 jour à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Particuliers					
Habitation	16 233	3 458	645	1 268	21 604
Consommation et autres	6 441	2 026	817	1 572	10 856
Entreprises	14 610	509	1 009	3 738	19 866
	37 284	5 993	2 471	6 578	52 326
					2020
	De 1 jour à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Particuliers					
Habitation	16 913	6 352	1 538	5 216	30 019
Consommation et autres	6 949	3 170	831	3 333	14 283
Entreprises	5 252	1 571	364	4 655	11 842
	29 114	11 093	2 733	13 204	56 144

Titrisation de prêts

Le tableau suivant présente les prêts titrisés qui ne sont pas décomptabilisés ainsi que les passifs associés :

	2021	2020
	\$	\$
Prêts hypothécaires titrisés	254 260	159 270
Passifs associés (note 11)	255 927	163 037

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

7. Intérêts courus, débiteurs et autres actifs

	2021	2020
	\$	\$
Intérêts courus	20 247	18 884
Marge d'intérêt à recevoir	261 522	180 200
Frais payés d'avance	8 469	10 080
Débiteurs	8 452	3 137
Biens saisis	398	696
Autres	3 880	3 970
	302 968	216 967

8. Immobilisations corporelles

Coût	Matériel				Total
	Terrains	Immeubles	et autres	Actif locatif	
	\$	\$	\$	\$	\$
1 ^{er} janvier 2020	7 001	50 011	35 905	890	93 807
Acquisitions	90	484	2 920	260	3 754
Cessions et radiations	(248)	(2 017)	(1 563)	(117)	(3 945)
Reclassement	(384)	425	(41)	—	—
31 décembre 2020	6 459	48 903	37 221	1 033	93 616
Acquisitions	—	289	2 330	—	2 619
Cessions et radiations	(50)	(1 287)	(4 129)	(93)	(5 559)
31 décembre 2021	6 409	47 905	35 422	940	90 676
Amortissement cumulé					
1 ^{er} janvier 2020	—	34 600	27 764	551	62 915
Amortissement	—	1 295	2 060	169	3 524
Cessions et radiations	—	(1 877)	(1 393)	(117)	(3 387)
31 décembre 2020	—	34 018	28 431	603	63 052
Amortissement	—	1 193	1 936	131	3 260
Cessions et radiations	—	(1 242)	(3 992)	(50)	(5 284)
31 décembre 2021	—	33 969	26 375	684	61 028
Valeur comptable					
31 décembre 2021	6 409	13 936	9 047	256	29 648
31 décembre 2020	6 459	14 885	8 790	430	30 564

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

8. Immobilisations corporelles (suite)*Contrats de location*

La Caisse est locataire de bureaux en vertu de baux venant à échéance en 2022, 2023 et 2034. Du matériel roulant est aussi loué pour une durée moyenne de 3 ans. La Caisse loue également de l'équipement informatique et des espaces de bureau en vertu de contrats de faible valeur ou d'une durée de moins d'un an. L'engagement de la Caisse en vertu de ces contrats au 31 décembre 2021 est de 163 \$ (45 \$ au 31 décembre 2020) pour lequel aucun actif locatif et aucune obligation locative ne sont comptabilisés.

Le tableau qui suit présente les mouvements de l'actif locatif.

	Bâtiments loués	Matériel roulant loué	Total
	\$	\$	\$
1 ^{er} janvier 2020	259	80	339
Acquisitions	234	26	260
Amortissement	(110)	(59)	(169)
31 décembre 2020	383	47	430
Cessions et radiations	(40)	(3)	(43)
Amortissement	(107)	(24)	(131)
31 décembre 2021	236	20	256

De l'information additionnelle concernant l'obligation locative est présentée à la note 11.


Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

9. Actifs incorporels

	Logiciels acquis	Logiciels développés en interne	Total
	\$	\$	\$
Coût			
1 ^{er} janvier 2020	19 300	1 200	20 500
Acquisitions	1 113	—	1 113
Cessions et radiations	(15)	—	(15)
31 décembre 2020	20 398	1 200	21 598
Acquisitions	13 803	—	13 803
Cessions et radiations	(1 047)	—	(1 047)
Reclassement	(318)	318	—
31 décembre 2021	32 836	1 518	34 354
Amortissement cumulé			
1 ^{er} janvier 2020	8 710	1 035	9 745
Amortissement	3 500	123	3 623
31 décembre 2020	12 210	1 158	13 368
Amortissement	5 425	77	5 502
31 décembre 2021	17 635	1 235	18 870
Valeur nette comptable			
31 décembre 2021	15 201	283	15 484
31 décembre 2020	8 188	42	8 230

Les logiciels acquis incluent un montant de 11 531 \$ (2020 – 978 \$) pour des logiciels qui ne sont pas amortis puisqu'ils n'étaient pas encore prêts à être utilisés au 31 décembre 2021.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

10. Provisions techniques*a) Nature*

Les provisions techniques pour l'assurance de personnes correspondent à une estimation du montant qui, avec les primes et les revenus de placement futurs, suffira à régler le montant des prestations futures et les frais afférents aux contrats en vigueur. Les provisions techniques ont été calculées selon la méthode canadienne axée sur le bilan, conformément aux méthodes actuarielles généralement reconnues, d'après les normes établies par l'Institut canadien des actuaires (ICA).

L'établissement des provisions techniques comporte nécessairement le risque que les résultats s'écartent des meilleures estimations. Ce risque varie en proportion de la durée de la période d'estimation et de l'instabilité éventuelle des facteurs utilisés pour le calcul de la provision. L'actuaire désigné est tenu d'ajouter à chacune des hypothèses une marge pour tenir compte de l'incertitude relative à l'établissement des meilleures estimations et d'une détérioration possible des résultats.

b) Composition

L'ICA prescrit un éventail de marges acceptables. L'actuaire désigné doit évaluer divers scénarios en utilisant une méthode de projection des flux monétaires pour établir une marge pour détérioration des résultats qui couvre adéquatement les risques, dont le risque de taux d'intérêt. Cette provision est portée au résultat futur dans la mesure où elle n'est plus requise pour couvrir l'erreur d'estimation. Si les estimations relatives aux conditions futures changent pendant la durée d'un contrat, la valeur actualisée des changements est immédiatement portée au résultat.

La composition des provisions techniques de la Caisse est la suivante :

	2021		
	Provisions techniques	Actifs de réassurance	Montant net
	\$	\$	\$
Assurance individuelle	137 772	7 123	130 649
Assurance collective	(8 965)	(973)	(7 992)
Rentes	75 989	—	75 989
	204 796	6 150	198 646
	2020		
	Provisions techniques	Actifs de réassurance	Montant net
	\$	\$	\$
Assurance individuelle	140 380	6 886	133 494
Assurance collective	(9 727)	692	(10 419)
Rentes	86 212	—	86 212
	216 865	7 578	209 287

Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

10. Provisions techniques (suite)
b) Composition (suite)

L'actif couvrant les provisions techniques se compose des éléments suivants :

	2021		
	Assurance- vie	Rentes	Total
	\$	\$	\$
Obligations et titres à court terme	102 771	75 989	178 760
Fonds de placement	19 886	—	19 886
Actifs de réassurance	6 150	—	6 150
	128 807	75 989	204 796
	2020		
	Assurance- vie	Rentes	Total
	\$	\$	\$
Obligations et titres à court terme	107 356	86 212	193 568
Fonds de placement	15 719	—	15 719
Actifs de réassurance	7 578	—	7 578
	130 653	86 212	216 865

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

10. Provisions techniques (suite)*c) Hypothèses importantes*

Dans le calcul des provisions techniques, les hypothèses ont été établies selon les meilleures estimations pour la durée des contrats. La nature des hypothèses les plus importantes et les méthodes qui ont servi à les établir sont décrites dans les paragraphes qui suivent. Chacune des hypothèses est assortie d'une marge pour écart défavorable.

Mortalité

L'hypothèse de mortalité est fondée sur une combinaison de la plus récente expérience de la Caisse et de l'expérience récente de l'industrie publiée par l'ICA. Une augmentation (diminution pour les rentes) de 1 % de l'hypothèse la plus probable se traduirait par une augmentation d'environ 617 \$ des provisions techniques (1 066 \$ en 2020).

Morbidité

L'hypothèse de morbidité est fondée sur l'expérience de la Caisse et d'autres sociétés affichant les mêmes caractéristiques de population. La majeure partie des produits pour lesquels une hypothèse de morbidité est significative est constituée des produits pour lesquels les primes peuvent être ajustées pour refléter l'expérience réelle de la Caisse. Dans le cas des produits sur lesquels la morbidité a une incidence significative, une détérioration de 1 % de l'hypothèse la plus probable n'entraînerait pas une variation significative des provisions techniques.

Revenus de placement

Le calcul des provisions techniques tient compte des revenus de placement nets projetés des éléments d'actif sous-jacents à la réserve. Il tient également compte des revenus que la Caisse prévoit gagner au titre de réinvestissement ou auxquels elle prévoit renoncer au titre du financement de l'insuffisance des flux financiers. Les projections relatives au taux d'intérêt et le risque de crédit comportent une part d'incertitude. La Caisse tient compte de cette incertitude en incluant des marges relatives au risque de crédit dans l'établissement des projections des revenus de placement et en évaluant plusieurs scénarios futurs des taux d'intérêt. Les rendements des placements projetés sont réduits en prévision des pertes sur créances futures sur les actifs. Une façon de mesurer le risque de taux d'intérêt associé à ces hypothèses consiste à déterminer l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution immédiate de 1 % du niveau des taux d'intérêt sur la valeur actualisée des flux de trésorerie nets projetés de l'actif et du passif liés aux activités de la Caisse relatives à l'assurance de personnes. Ces variations de taux d'intérêt auraient une incidence sur les flux de trésorerie projetés. Une augmentation immédiate de 1 % des taux d'intérêt aurait pour effet de diminuer la valeur marchande des actifs appariés aux passifs d'environ 27 700 \$ (27 200 \$ en 2020) et de diminuer la valeur du passif correspondant de 27 900 \$ (31 000 \$ en 2020), résultant en un effet net positif d'environ 2 200 \$ (3 800 \$ en 2020) sur le résultat avant impôts de l'exercice. Une diminution immédiate de 1 % des taux d'intérêt aurait pour effet d'augmenter la valeur marchande des actifs appariés aux passifs d'environ 34 200 \$ (32 300 \$ en 2020) et d'augmenter la valeur du passif correspondant de 30 400 \$ (38 100 \$ en 2020), résultant en un effet net négatif d'environ 3 900 \$ (5 700 \$ en 2020) sur le résultat avant impôts de l'exercice.

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

10. Provisions techniques (suite)*c) Hypothèses importantes (suite)**Frais*

Des montants sont inclus dans les provisions techniques au titre des frais d'administration des contrats en vigueur, notamment le coût de recouvrement des primes, de l'adjudication et du traitement des prestations, des calculs actuariels périodiques, de la préparation et de l'envoi des relevés, des frais indirects connexes, des commissions de renouvellement et des frais généraux. L'établissement des prévisions de frais s'appuie sur des estimations à l'égard de variables comme le taux d'inflation, le taux de productivité et les taux d'imposition indirects. Une hausse de 1 % de l'hypothèse la plus probable concernant les frais unitaires de gestion des polices entraînerait une augmentation d'environ 144 \$ des provisions techniques (317 \$ en 2020).

Déchéances ou taux de résiliation

Les titulaires de contrat peuvent choisir de laisser tomber leur contrat en déchéance en cessant de payer leurs primes. La Caisse fonde son estimation du taux de déchéance sur les résultats passés de chacun de ses blocs d'affaires. Un bloc d'affaires est considéré comme étant fondé sur les déchéances si une augmentation du taux ultime de déchéance s'accompagne d'une augmentation de la rentabilité. En revanche, si la diminution du taux ultime de déchéance s'accompagne d'une augmentation de la rentabilité, le bloc d'affaires n'est pas considéré comme étant fondé sur les déchéances. Les hypothèses relatives aux déchéances reflètent l'expérience de la Caisse et de l'industrie.

d) Incertitude relative à la mesure (marges pour écarts défavorables)

Les hypothèses de base utilisées pour l'établissement des provisions techniques représentent les meilleures estimations à l'égard de l'éventail de résultats possibles. Les actuaires doivent inclure dans chaque hypothèse une marge afin de reconnaître l'incertitude qui entoure l'établissement des meilleures estimations, de tenir compte d'une détérioration possible de l'expérience et de fournir une meilleure assurance que les provisions techniques suffiront à payer les prestations à venir. L'ICA prescrit un intervalle de marges permises. Les marges de la Caisse se situent au moins au milieu de l'intervalle suggéré.

e) Variation des passifs des contrats d'assurance

Le tableau suivant montre l'évolution des provisions techniques au cours des deux dernières années :

	2021	2020
	Provisions techniques	Provisions techniques
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	216 865	194 503
Augmentation (diminution) normale au titre des :		
Contrats existants	(11 927)	22 270
Nouveaux contrats	(436)	(1 124)
Changements d'hypothèses et de méthodes	294	1 216
	(12 069)	22 362
Solde à la fin de l'exercice	204 796	216 865

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

10. Provisions techniques (suite)*f) Variation des actifs de réassurance*

	2021	2020
	Actifs de réassurance	Actifs de réassurance
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	7 578	7 767
Augmentation (diminution) normale au titre des :		
Contrats existants	(1 375)	(155)
Nouveaux contrats	(62)	(77)
Changements d'hypothèses et de méthodes	9	43
	(1 428)	(189)
Solde à la fin de l'exercice	6 150	7 578

g) Changements apportés aux hypothèses actuarielles et méthodes

Les hypothèses économiques et non économiques prises en compte dans le calcul des provisions techniques sont mises à jour périodiquement afin de refléter les résultats techniques actuels ou prévus associés à chacune d'elles. Le tableau suivant montre l'effet sur les passifs des contrats d'assurance des changements apportés aux hypothèses pour les exercices terminés les 31 décembre.

	2021	2020
	\$	\$
Modélisation des garanties de non-déchéance	—	(2 055)
Mortalité	(1)	2 408
Taux de résiliation des contrats	227	(1 350)
Charges d'exploitation des passifs	1 210	2 753
Frais de gestion des actifs	—	(1 325)
Écart de crédit ultime	(1 746)	—
Changements de méthodes	594	742
	284	1 173

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

10. Provisions techniques (suite)*g) Changements apportés aux hypothèses actuarielles et méthodes (suite)*

Au plan des hypothèses actuarielles utilisées dans l'établissement des provisions techniques, différentes études sont faites annuellement pour refléter les données les plus à jour possible. À la fin de l'année 2021, certaines hypothèses ont donc été mises à jour en plus de certaines améliorations au modèle d'évaluation. On note entre autres :

Mortalité

Une étude de mortalité a été effectuée pour l'ensemble des produits d'assurance-vie individuelle en 2021. Les conclusions de l'étude démontrent une détérioration de l'hypothèse sur les produits standards mais une amélioration quant à l'hypothèse de mortalité pour les produits à sélection réduite.

L'hypothèse de mortalité a aussi été revue pour les rentiers suivants les constats du rapport « Étude : Expérience canadienne de mortalité des rentiers pour les produits de rentes collectives – Années civiles 2007 à 2016 » publié par l'Institut Canadien des Actuairens en mars 2019.

Taux de résiliation des contrats

Une nouvelle étude de déchéance portant sur les produits d'assurance-vie temporaire a été effectuée en 2021 portant sur les années 2016 à T2-2021.

Charges d'exploitation des passifs

Une étude exhaustive des dépenses a été effectuée et a permis de redistribuer plus adéquatement les dépenses entre les différentes lignes d'affaire. Cette analyse a ensuite permis de mettre à jour les hypothèses de dépenses utilisées dans le calcul des réserves actuarielles, résultant en une hausse de la provision.

Écarts de crédit ultime

Les écarts de crédit ultime ont été mis à jour, ce qui a résulté en une libération de réserves actuarielles étant donné l'augmentation des écarts de crédit futur utilisés dans les projections.

Méthodes et autres

Divers correctifs mineurs ont été apportés au modèle à la suite de certaines observations.

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

11. Emprunts

	2021	2020
	\$	\$
Emprunts de titrisation, garantis par des prêts hypothécaires tels que décrits à la note 6, remboursables à l'échéance, intérêts payables semestriellement à des taux variant de 0,95 % à 2,90 %, échéances variant de décembre 2022 à décembre 2025	255 928	163 037
Obligation locative	418	692
Total	256 346	163 729

Les déboursés prévus sur le solde en capital des emprunts de titrisation pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

2022	19 386
2023	39 415
2024	39 392
2025	57 506
2026	99 779

La Caisse dispose également d'un financement d'exploitation d'un montant autorisé de 12 500 \$ portant intérêt au taux de base plus 0,75 % et renouvelable annuellement, un crédit d'exploitation d'un montant autorisé de 50 000 \$ portant intérêt au coût des fonds plus 0,45 % et renouvelable en décembre 2022, un prêt à terme rotatif d'un montant autorisé de 100 000 \$ portant intérêt au coût des fonds plus 0,65 % et renouvelable en décembre 2024 et un prêt à terme rotatif d'un montant autorisé de 100 000 \$ portant intérêt au coût des fonds plus 0,85 % et renouvelable en décembre 2026. En date des 31 décembre 2021 et 2020, ces emprunts n'étaient pas utilisés.

Obligation locative

Le tableau suivant présente le mouvement de l'obligation locative

	2021	2020
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	692	622
Ajouts	—	260
Remboursements	(234)	(190)
Cessions et radiations	(40)	—
Solde à la fin de l'exercice	418	692



Caisse populaire acadienne ltée

Notes complémentaires

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

11. Emprunts (suite)

Obligation locative (suite)

Le tableau suivant présente les montants totaux des paiements minimaux futurs à effectuer en vertu des contrats de location.

	2021	2020
	\$	\$
À moins d'un an	351	507
À plus d'un an mais moins de cinq ans	404	748
À plus de cinq ans	887	1 011
Total des montants non actualisés	1 642	2 266

Le poste « frais financiers » à l'état consolidé du résultat pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 inclus un montant de 256 \$ (2020 – 365 \$) d'intérêt sur l'obligation locative. La Caisse a reconnu une charge locative de 31 \$ (2020 – 53 \$) pour ses contrats de faible valeur et ceux de moins d'un an. Les sorties totales de trésorerie de la Caisse pour ses contrats de location en 2021 représentent un montant de 481 \$ (2020 – 557 \$).

12. Intérêts courus, créditeurs et autres passifs

	2021	2020
	\$	\$
Intérêts courus	11 995	17 164
Créditeurs	45 795	37 256
Revenus perçus d'avance	1 027	563
Passif au titre des avantages du personnel (note 13)	12 998	15 556
Passifs pour demandes de prestations en voie de règlement et non produites	1 323	1 323
Ristournes à payer	7 500	—
Autres	1 269	1 140
	81 907	73 002

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

13. Passif au titre des avantages du personnel

Jusqu'au 31 décembre 2013, la Caisse participait à un régime de pension à prestations définies financé par l'entremise du Régime de pension des employés du Mouvement des caisses populaires acadiennes, à laquelle date le régime a été converti à un régime de pension à risques partagés pour les employés actifs. Pour les personnes déjà à la retraite, des rentes ont été achetées en 2014 par le Régime auprès d'une compagnie d'assurance et le régime a ainsi été liquidé.

De plus, la Caisse a également deux autres régimes de pension à prestations définies non financés. Conséquemment, la Caisse comptabilise, à l'état consolidé de la situation financière, le passif de ces régimes surcomplémentaires. Les prestations en vertu de ces deux autres régimes ont été modifiées et sont calculées de façon similaire à celles du régime à risques partagés.

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées dans l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	2021	2020
Taux d'actualisation	3,01 %	2,53 %
Taux de progression des salaires	3,50 %	3,50 %
Mortalité	CPM	CPM
	2014-MI-2017	2014-MI-2017
	Publique	Publique

Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

13. Passif au titre des avantages du personnel (suite)
Régimes de pension à prestations définies

Les tableaux suivants présentent le passif et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies de la Caisse.

	2021	2020
	\$	\$
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies		
Obligation au titre des régimes à prestations définies au début de l'exercice	4 956	4 720
Coût des services rendus au cours de l'exercice	549	185
Coûts financiers	124	142
Prestations payées	(347)	(348)
Pertes (gains) actuariels découlant de :		
Expérience des régimes	176	(12)
Changement dans les hypothèses financières	(275)	269
Obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice, déficit comptable et passif au titre des régimes à prestations définies	5 183	4 956

Coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies

Les montants comptabilisés en résultat au poste « Salaires et avantages sociaux » pour l'exercice terminé le 31 décembre sont les suivants :

	2021	2020
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	549	185
Coûts financiers	124	142
Charge comptabilisée en résultat net	673	327

Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre sont les suivants :

	2021	2020
	\$	\$
Gains (pertes) de l'année	99	(257)

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

13. Passif au titre des avantages du personnel (suite)*Sensibilité des hypothèses clés*

En raison de la nature à long terme des avantages du personnel, il existe des incertitudes importantes relativement à la constatation des soldes liés aux hypothèses retenues.

Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation d'un point de pourcentage des hypothèses clés sur l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre lorsque toutes les autres hypothèses demeurent constantes :

	2021	2020
	\$	\$
<i>Taux d'actualisation</i>		
Hausse de 1 %	(489)	(494)
Baisse de 1 %	606	613
<i>Taux d'augmentations salariales</i>		
Hausse de 1 %	116	123
<i>Taux de mortalité</i>		
Baisse de 10 %	44	42

L'analyse de sensibilité ci-dessus a été élaborée selon une méthode qui extrapole l'incidence sur l'obligation au titre des prestations définies de changements raisonnables dans les hypothèses importantes à la date de clôture.

Contributions prévues pour 2022

La Caisse prévoit contribuer 348 \$ aux régimes de pension à prestations définies au cours du prochain exercice.

Autre passif au titre des avantages du personnel

En raison du changement au régime de pension à risques partagés, la Caisse s'est engagée à verser des cotisations temporaires de 3 000 \$ par année pour 10 ans à partir de l'année 2014, ou jusqu'à ce que le ratio de capitalisation atteigne 140 %. Un passif pour ces paiements a été déterminé selon une analyse de probabilités considérant plusieurs scénarios et a été actualisé selon une courbe de taux prenant en considération le calendrier des paiements prévus. Puisqu'il représente un estimé, le montant du passif pourrait varier à l'avenir.

Le tableau suivant présente le passif et les coûts comptabilisés pour cet engagement.

	2021	2020
	\$	\$
Passif au début de l'exercice	8 256	11 244
Coûts financiers comptabilisés au résultat	203	246
(Gains) Pertes actuariel(le)s comptabilisé(e)s aux autres éléments du résultat global	249	(234)
Cotisations versées	(3 000)	(3 000)
Passif à la fin de l'exercice	5 708	8 256

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

13. Passif au titre des avantages du personnel (suite)*Autres prestations de retraite*

La Caisse offre aussi à certains de ses employés une prestation sous forme de paiement unique lors de leur départ à la retraite. Cette prestation est calculée en fonction du salaire et du nombre d'années travaillées au sein de la Caisse au moment de la retraite. Le montant constaté à titre de passif pour ces prestations est de 2 107 \$ (2020 — 2 344 \$).

Montant comptabilisé au poste Passif au titre des avantages du personnel

Le poste Passif au titre des avantages du personnel à la note 12 est composé des éléments suivants :

	2021	2020
	\$	\$
Passif des régimes	5 183	4 956
Passif pour les cotisations temporaires	5 708	8 256
Passif pour autres prestations de retraite	2 107	2 344
	12 998	15 556

Régime de pension à risques partagés

Durant l'exercice, la Caisse a contribué 5 401 \$ (2020 — 4 974 \$) au régime de pension à risques partagés.

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

14. Opérations de couverture

La Caisse applique la comptabilité de couverture conformément aux dispositions de l'IFRS 9 à des swaps de taux d'intérêt transigés dans le cadre de sa gestion du risque de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente les montants nominaux et les taux fixes moyens par échéance des instruments financiers dérivés désignés dans des relations de couvertures ainsi que leur juste valeur par type de relations de couverture.

	2021				2020	
	Terme restant			Total	Juste valeur (1)	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		Actif	Passif
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Couvertures de juste valeur					215	(481)
Montant nominal	—	76 837	—	76 837		
Taux fixe moyen	—	1,65 %	—	1,65 %		
Couvertures de flux de trésorerie					1 183	(2 825)
Montant nominal	—	268 663	—	268 663		
Taux fixe moyen	—	1,57 %	—	1,57 %		
Couvertures de juste valeur					992	—
Montant nominal	—	39 237	—	39 237		
Taux fixe moyen	—	1,44 %	—	1,44 %		
Couvertures de flux de trésorerie					6 383	—
Montant nominal	—	183 363	—	183 363		
Taux fixe moyen	—	1,69 %	—	1,69 %		

(1) La juste valeur des instruments financiers dérivés désignés dans des relations de couverture est présentée à l'état de la situation financière au poste Instruments financiers dérivés parmi les autres éléments d'actifs et de passifs.

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

14. Opérations de couverture (suite)*Couvertures de juste valeur*

Une couverture de juste valeur consiste à utiliser des instruments financiers dérivés pour atténuer le risque de fluctuation de la juste valeur d'instruments financiers à taux fixe résultant de la variation des taux d'intérêt. L'élément couvert de ces couvertures représente des dépôts à terme à taux fixe. Les swaps de taux d'intérêt désignés à titre d'instrument de couverture sont négociés de façon à ce que leurs termes concordent à ceux de l'instrument spécifique représentant l'élément couvert. Conséquemment, la Caisse s'appuie sur analyse qualitative pour conclure qu'une relation économique existe entre l'instrument de couverture et l'élément couvert.

Le risque faisant l'objet de la couverture représente la portion de la variation globale de juste valeur de l'élément couvert attribuable à la variation d'un indice de taux d'intérêt de référence, soit le taux d'un swap de taux d'intérêt sur acceptations bancaires d'un terme de trois mois dont les termes correspondent à ceux de l'élément couvert. Les variations de ce taux de référence englobent une part significative des variations du taux de rendement à l'échéance de l'élément couvert de sorte que le gain ou la perte sur l'élément couvert attribuable au risque couvert représente la majeure partie de sa variation globale de juste valeur.

L'inefficacité de la couverture est attribuable à des composantes de l'évaluation de l'instrument de couverture qui ne sont pas présentes dans l'évaluation du gain ou de la perte sur l'élément couvert. Ces composantes sont représentées par le taux d'intérêt fixé périodiquement sur la branche variable du swap de taux d'intérêt ainsi que l'ajustement de crédit appliqué dans la détermination de la juste valeur du swap de taux d'intérêt.

De façon à maximiser la compensation monétaire du risque couvert par l'instrument couverture, la Caisse utilise pour ce type de couverture un ratio de couverture de 100%.

Le tableau suivant présente les montants relatifs aux éléments couverts et les résultats des couvertures de juste valeur. Tous les montants sont présentés avant impôts.

	2021	2020
	\$	\$
Au 31 décembre		
Valeur comptable des éléments couverts (1)	76 576	40 246
Montant cumulé des ajustements sur les couvertures actives (2)	(261)	1 009
Pour l'exercice terminé le 31 décembre		
Gains (pertes) sur les éléments couverts aux fins de la mesure de l'inefficacité	1 270	(1 241)
Gains (pertes) sur les instruments de couverture aux fins de la mesure de l'inefficacité	(1 257)	1 213
Inefficacité des relations de couverture (3)	13	(28)

(1) La valeur comptable des éléments couverts est présentée à l'état de la situation financière au poste Payables à terme fixe des Dépôts.

(2) Inclus dans la valeur comptable des éléments couverts.

(3) L'inefficacité est présentée au poste Autres éléments de l'état du résultat.

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

14. Opérations de couverture (suite)*Couvertures de flux de trésorerie*

Une couverture de flux de trésorerie consiste à utiliser des instruments financiers dérivés pour atténuer le risque de fluctuation des flux de trésorerie d'instruments financiers à taux variable. L'élément couvert des couvertures de flux de trésorerie représente une composante du taux d'intérêt des portefeuilles de prêts au taux préférentiel.

Le risque faisant l'objet de la couverture représente la portion de la variation globale des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable à la variation d'un indice de taux d'intérêt de référence, soit le taux des acceptations bancaires d'un terme d'un mois observé quotidiennement. L'écart entre ce dernier et le taux préférentiel étant historiquement stable sous des conditions normales du marché monétaire canadien, la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable au risque couvert représente la majeure partie de la variation globale de ses flux de trésorerie.

La Caisse utilise à titre d'instrument de couverture des swaps de taux d'intérêt dont l'intérêt de la branche variable est fixé trimestriellement selon le taux des acceptations bancaires d'un terme de trois mois. Étant donné la non-concordance entre cet indice et l'indice de taux d'intérêt faisant l'objet de la couverture, la Caisse s'appuie sur une analyse de corrélation de données historiques afin de conclure qu'une relation économique existe entre l'instrument de couverture et l'élément couvert.

L'inefficacité de la couverture est attribuable à cette non-concordance des indices de taux d'intérêt ainsi qu'à des composantes de l'évaluation de l'instrument de couverture qui ne sont pas présentes dans l'évaluation du gain ou de la perte sur l'élément couvert, telles que décrites à la section *Couvertures de juste valeur* ci-dessus.

De façon à maximiser la compensation monétaire du risque couvert par l'instrument couverture, la Caisse utilise pour ce type de couverture un ratio de couverture de 100%.

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

14. Opérations de couverture (suite)*Couvertures de flux de trésorerie (suite)*

Le tableau suivant présente les montants relatifs aux éléments couverts et les résultats des couvertures de flux de trésorerie. Tous les montants sont présentés avant impôts.

	2021	2020
	\$	\$
Au 31 décembre		
Cumul des autres éléments du résultat global sur les couvertures actives	(1 771)	6 070
Pour l'exercice terminé le 31 décembre		
Gains (pertes) sur les éléments couverts aux fins de la mesure de l'inefficacité	7 871	(6 443)
Gains (pertes) sur les instruments de couverture aux fins de la mesure de l'inefficacité	(8 026)	6 699
Inefficacité des relations de couverture (1)	(185)	302
Gains (pertes) inscrits dans les autres éléments du résultat global	(7 841)	6 397
Gains (pertes) reclassés au résultat net (2) (3)	—	—

(1) L'inefficacité est présentée au poste Autres éléments de l'état du résultat.

(2) Les gains ou les pertes reclassés au résultat net sont présentés au poste Autres éléments de l'état des résultats.

(3) Les gains et pertes reclassés au résultat net ont trait uniquement à des couvertures dont l'élément couvert a affecté le résultat net. Aucun montant n'a été reclassé relativement à des couvertures pour lesquels la Caisse a conclu que l'élément couvert n'est plus probable de se réaliser.

Rapprochement des composantes des capitaux propres

Le tableau suivant présente un rapprochement du Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures de flux de trésorerie.

	2021	2020
	\$	\$
Au début de l'exercice	4 310	(232)
Gains (pertes) de l'exercice	(7 841)	6 397
Impôts sur le résultat	2 369	(1 855)
À la fin de l'exercice	(1 162)	4 310

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

15. Capital social*Autorisé*

Le capital social est composé de parts sociales d'adhésion.

La Caisse peut émettre un nombre illimité de parts sociales d'adhésion, remboursables dans les situations permises par la *Loi sur les banques* de même que le règlement administratif et les statuts constitutifs de la Caisse. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote peu importe le nombre de parts sociales d'adhésion qu'il détient selon les exigences précisées dans les Règlements administratifs de la Caisse.

Les parts émises et payées sont réparties comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Parts sociales d'adhésion	4 200	4 305

16. Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global est composé des éléments suivants :

	2021	2020
	\$	\$
Gain (perte) non réalisé sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(472)	14 650
Gain (perte) lié à la juste valeur des instruments de couverture	(1 771)	6 070
Impôts afférents	745	(6 009)
	(1 498)	14 711

17. Primes d'assurance et de rentes nettes

	2021	2020
	\$	\$
Primes d'assurance et de rentes brutes	20 402	20 577
Primes cédées à des réassureurs	(1 960)	(1 815)
	18 442	18 762

Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

18. Prestations d'assurance et de rentes nettes

	2021	2020
	\$	\$
Prestations d'assurance brutes	8 420	9 334
Prestations cédées à des réassureurs	(965)	(1 606)
Prestations de rentes	4 477	4 354
Variation nette des provisions techniques	(12 069)	22 362
Variation des actifs de réassurance	1 427	189
	1 290	34 633

19. Impôts sur le résultat

La charge (économie) d'impôt présentée dans l'état consolidé du résultat est constituée des éléments suivants :

	2021	2020
	\$	\$
État consolidé du résultat		
Exigibles		
Impôts sur le résultat	7 366	4 260
Recouvrement d'impôts relatif aux ristournes	(2 175)	—
Charge d'impôt pour l'exercice	5 191	4 260
Différés		
Naissance et résorption des écarts temporaires	3 013	3 709
Total de la charge d'impôt	8 204	7 969
Autres éléments du résultat global		
Exigibles	(4 436)	3 068
Différés	(2 360)	2 542
Total de l'impôt comptabilisé aux autres éléments du résultat global	(6 796)	5 610

La provision pour les impôts sur le résultat à l'état consolidé du résultat diffère de celle qui serait établie au taux statutaire canadien pour les raisons suivantes :

	2021		2020	
	\$	%	\$	%
Impôts au taux statutaire	8 189	29,0	8 293	29,0
Dépenses non déductibles	22	—	6	—
Revenus non imposables	(151)	(0,4)	(602)	(2,1)
Autres	144	0,4	272	1,0
	8 204	29,0	7 969	27,9

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

19. Impôts sur le résultat (suite)

Le détail de l'actif (du passif) d'impôt différé, par source d'écarts temporaires et de reports, se présente comme suit :

	2021			
	Actif (passif) d'impôt différé au 1^{er} janvier	Variation par le biais des capitaux propres	Variation par le biais du résultat net	Actif (passif) d'impôt différé au 31 décembre
	\$	\$	\$	\$
Actif (passif) d'impôt différé, montant net				
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	(1 013)	—	2 292	1 279
Valeurs mobilières et instruments financiers dérivés	(3 875)	2 369	(2 460)	(3 966)
Provision pour pertes sur prêts	6 403	—	(1 346)	5 057
Passif pour avantages du personnel	4 422	42	(767)	3 697
Pertes autres qu'en capital	1 332	—	(1 081)	251
Provisions techniques	12	—	(2)	10
Obligation locative	76	—	(76)	—
Autres	(1 676)	(51)	427	(1 300)
	5 681	2 360	(3 013)	5 028

	2020			
	Actif (passif) d'impôt différé au 1^{er} janvier	Variation par le biais des capitaux propres	Variation par le biais du résultat net	Actif (passif) d'impôt différé au 31 décembre
	\$	\$	\$	\$
Actif (passif) d'impôt différé, montant net				
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	(1 577)	—	564	(1 013)
Valeurs mobilières et instruments financiers dérivés	(541)	(1 855)	(1 479)	(3 875)
Provision pour pertes sur prêts	5 106	—	1 297	6 403
Passif pour avantages du personnel	5 383	9	(970)	4 422
Pertes autres qu'en capital	4 364	(696)	(2 336)	1 332
Provisions techniques	17	—	(5)	12
Obligation locative	230	—	(154)	76
Autres	(1 050)	—	(626)	(1 676)
	11 932	(2 542)	(3 709)	5 681

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

20. Affectation à la réserve générale

En vertu de la *Loi sur les banques*, la répartition des résultats relève des administrateurs de la Caisse. Les administrateurs ont adopté une résolution autorisant le versement de ristournes aux membres totalisant 7 500 \$ pour l'exercice 2021.

21. Opérations entre parties liées

Dans le cours normal de ses affaires, la Caisse effectue des transactions financières avec ses membres dirigeants et leurs personnes liées. La Caisse a comme politique d'accorder aux membres dirigeants qui sont employés des taux d'intérêts équivalents à ceux qu'elle offre normalement aux meilleurs membres.

En date de fin d'exercice, le solde des prêts et des dépôts des membres dirigeants qui sont employés et de leurs personnes liées avec la Caisse sont comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Prêts	857	1 185
Dépôts	1 328	769

Aucune provision individuelle n'a été jugée nécessaire sur ces prêts.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Caisse sont les membres du conseil d'administration et les membres de la direction. Ces personnes détiennent l'autorité et ont la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Caisse.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre, la rémunération des principaux dirigeants de la Caisse se détaille comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Avantages à court terme	4 744	4 951
Avantages postérieurs à l'emploi	452	349
	5 196	5 300

22. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers :

Instruments financiers à court terme

La juste valeur des liquidités, des intérêts courus à recevoir, des débiteurs, des intérêts courus à payer et des créditeurs est présumée égale à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

22. Juste valeur des instruments financiers (suite)*Valeurs mobilières*

La juste valeur des valeurs mobilières est obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs. Les justes valeurs sont basées sur les cours acheteur de clôture.

Les justes valeurs des valeurs mobilières sont établies comme suit :

- La juste valeur des titres du marché monétaire est égale à la somme du prix d'achat et des intérêts accumulés;
- La juste valeur des actions est établie selon leur cours quotidien à la bourse ou sur le marché où elles s'échangent principalement;
- La juste valeur des titres à revenu fixe qui ne sont pas négociés en bourse est établie quotidiennement d'après les prix obtenus auprès de participants au marché concerné ou de courtiers en valeurs mobilières reconnus;
- La juste valeur du fonds d'hypothèques commerciales équivaut à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des prêts hypothécaires commerciaux, établie chaque mois en fonction des taux courants du marché;
- La juste valeur des parts de fonds communs et mutuels de placement correspond à la valeur liquidative par part à chaque date d'évaluation.

Instruments financiers dérivés

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont établies comme suit :

- La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est déterminée par une actualisation des flux monétaires contractuels jusqu'à l'échéance du contrat;
- La juste valeur des options d'achat est déterminée selon diverses hypothèses qui considèrent l'actif sur lequel l'option peut être exercée, le terme restant ainsi que la volatilité du marché;
- La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée d'après le taux de change au comptant rajusté en fonction du taux de change à terme entre la date courante et la date de liquidation du contrat.

Prêts

Pour certains prêts à taux variable, dont les taux sont fréquemment révisés, la juste valeur estimative est présumée correspondre à la valeur comptable. La juste valeur des autres prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels, aux taux d'intérêt du marché exigés actuellement pour de nouveaux prêts similaires au 31 décembre, appliqués aux montants prévus à l'échéance. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts. Pour les prêts douteux, la juste valeur est égale à la valeur comptable en conformité avec les méthodes d'évaluation décrites à la note 3.

Marge d'intérêt à recevoir

La juste valeur de la marge d'intérêt à recevoir est déterminée par une actualisation des flux monétaires contractuels jusqu'à l'échéance du contrat.

**Caisse populaire acadienne ltée****Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

22. Juste valeur des instruments financiers (suite)*Dépôts*

La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur estimative des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période restante jusqu'à l'échéance.

Actifs de réassurance et passifs des contrats d'assurance

La juste valeur des actifs de réassurance et passifs des contrats d'assurance n'est pas établie. Toutefois, la Caisse segmente annuellement les actifs supportant les provisions techniques ou passifs des différentes lignes d'affaires. Elle tente dans la limite raisonnable d'apparier les flux financiers des actifs avec ceux des passifs correspondants. Ainsi, les variations des valeurs de réalisation des éléments d'actif devraient généralement être compensées par les variations des valeurs de réalisation des éléments correspondants des provisions techniques.

Emprunts

Pour les crédits et le financement d'exploitation ainsi que pour les emprunts de titrisation, la juste valeur est égale à la valeur comptable parce qu'ils portent intérêt à un taux variable ou à des taux près du taux du marché.

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable et la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers ainsi que les éléments de produits, de charges et de profits nets y afférents selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

22. Juste valeur des instruments financiers (suite)

	2021					
	À la juste valeur par le biais du résultat net					
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers						
Liquidités	—	—	—	120 374	120 374	120 374
Valeurs mobilières						
Titres de marché monétaire	1 020	—	55 824	—	56 844	56 844
Obligations	186 104	8 846	525 859	—	720 809	720 809
Dépôts à terme	—	—	—	15 373	15 373	15 373
Actions	—	4 004	—	—	4 004	4 004
Fonds de placement et autres	—	99 654	—	—	99 654	99 654
	187 124	112 504	581 683	15 373	896 684	896 684
Prêts	—	—	—	3 780 399	3 780 399	3 797 365
Instruments financiers dérivés						
Contrats de change	—	13	—	—	13	13
Swaps de taux d'intérêt	—	21 914	1 183	—	23 097	23 097
Options	—	41 812	—	—	41 812	41 812
Marge d'intérêt à recevoir	—	222 094	—	39 428	261 522	261 522
Autres éléments d'actifs	—	—	—	28 699	28 699	28 699
Total des actifs financiers	187 124	398 337	582 866	3 984 273	5 152 600	5 169 566
Passifs financiers						
Dépôts	—	—	—	4 199 803	4 199 803	4 133 889
Emprunts	—	—	—	255 928	255 928	255 928
Instruments financiers dérivés						
Contrats de change	—	13	—	—	13	13
Swaps de taux d'intérêt	—	15 192	2 825	—	18 017	18 017
Intérêts courus, créditeurs et autres passifs	—	—	—	67 882	67 882	67 882
Total des passifs financiers	—	15 205	2 825	4 523 612	4 541 642	4 475 729
Pertes nettes réalisées et non réalisées	(10 394)	(658)	(16 431)	—	(27 483)	s.o.
Revenus d'intérêts	5 627	3	11 751	130 011	147 392	s.o.
Charges d'intérêts	—	—	—	(28 366)	(28 366)	s.o.
Revenus de dividendes	—	5 412	—	—	5 412	s.o.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

22. Juste valeur des instruments financiers (suite)

	2020					
	À la juste valeur par le biais du résultat net					
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers						
Liquidités	—	—	—	132 987	132 987	132 987
Valeurs mobilières						
Titres de marché monétaire	1 699	—	51 998	—	53 697	53 697
Obligations	193 455	—	489 926	—	683 381	683 381
Dépôts à terme	—	—	—	15 105	15 105	15 105
Actions	—	3 001	—	—	3 001	3 001
Fonds de placement et autres	—	74 012	—	—	74 012	74 012
	195 154	77 013	541 924	15 105	829 196	829 196
Prêts	—	—	—	3 512 487	3 512 487	3 587 537
Instruments financiers dérivés						
Contrats de change	—	255	—	—	255	255
Swaps de taux d'intérêt	—	16 704	6 383	—	23 087	23 087
Options	—	28 795	—	—	28 795	28 795
Marge d'intérêt à recevoir	—	158 015	—	22 185	180 200	180 200
Autres éléments d'actifs	—	—	—	22 021	22 021	22 021
Total des actifs financiers	195 154	280 782	548 307	3 704 785	4 729 028	4 804 078
Passifs financiers						
Dépôts	—	—	—	3 864 613	3 864 613	3 886 882
Emprunts	—	—	—	163 037	163 037	163 037
Instruments financiers dérivés						
Contrats de change	—	255	—	—	255	255
Swaps de taux d'intérêt	—	6 026	—	—	6 026	6 026
Intérêts courus, créditeurs et autres passifs	—	—	—	56 883	56 883	56 883
Total des passifs financiers	—	6 281	—	4 084 533	4 090 814	4 090 814
Gains nets réalisés et non réalisés	15 318	(2 580)	19 322	—	32 060	s. o.
Revenus d'intérêts	6 736	1 317	12 251	135 249	155 553	s. o.
Charges d'intérêts	—	—	—	(36 609)	(36 609)	s. o.
Revenus de dividendes	—	967	—	—	967	s. o.

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

22. Juste valeur des instruments financiers (suite)*Classement de l'évaluation de la juste valeur selon la hiérarchie des évaluations*

L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, établit une hiérarchie des justes valeurs qui reflète le poids relatif des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 — Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.

Niveau 2 — Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'instrument financier, directement ou indirectement.

Niveau 3 — Données relatives à l'instrument financier qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

*Processus d'évaluation des instruments financiers pour chaque niveau**Valeurs mobilières*

Les titres de participations négociés en bourse sont classés au niveau 1. En ce qui concerne les obligations négociables, la Caisse établit la juste valeur par le biais, lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés liés à des activités de négociation récentes d'actifs identiques ou ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2.

Instruments financiers dérivés

En général, les prix dérivés de modèles doivent être utilisés à un niveau inférieur, dans la hiérarchie des sources de prix, à celui des prix pouvant être observés directement. Lorsqu'il en existe, il convient d'utiliser dans la mesure du possible les modèles standards du secteur d'activité et les données d'entrée observables du marché sont donc classées niveau 2.

Prêts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers; ils sont donc classés au niveau 3.

Marge d'intérêt à recevoir

En ce qui concerne la marge d'intérêt à recevoir, la Caisse établit sa juste valeur à l'aide d'instruments ayant des caractéristiques semblables. Elle est donc classée au niveau 2.

Dépôts

Les flux de trésorerie sont actualisés selon les taux d'intérêt sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement les mêmes modalités pour évaluer la juste valeur des dépôts; elle est donc classée au niveau 2.

Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

22. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Les tableaux suivants indiquent les niveaux d'évaluation selon la hiérarchie des justes valeurs :

				2021
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur				
Actif				
Valeurs mobilières				
Titres de marché monétaire	—	56 844	—	56 844
Obligations	329 371	391 438	—	720 809
Actions	—	—	4 004	4 004
Fonds de placement et autres	—	99 609	45	99 654
Instruments financiers dérivés				
Contrats de change	—	13	—	13
Swaps de taux d'intérêt	—	23 097	—	23 097
Options	—	41 812	—	41 812
Marge d'intérêt à recevoir	—	222 094	—	222 094
Passif				
Instruments financiers dérivés				
Contrats de change	—	13	—	13
Swaps de taux d'intérêt	—	18 017	—	18 017
Instruments financiers dont la juste valeur est divulguée en note				
Actif				
Prêts	—	—	3 797 365	3 797 365
Passif				
Dépôts	—	4 133 889	—	4 133 889

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

22. Juste valeur des instruments financiers (suite)

				2020
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur				
Actif				
Valeurs mobilières				
Titres de marché monétaire	—	53 697	—	53 697
Obligations	376 931	306 450	—	683 381
Actions	—	—	3 001	3 001
Fonds de placement et autres	—	73 973	39	74 012
Instruments financiers dérivés				
Contrats de change	—	255	—	255
Swaps de taux d'intérêt	—	23 087	—	23 087
Options	—	28 795	—	28 795
Marge d'intérêt à recevoir	—	158 015	—	158 015
Passif				
Instruments financiers dérivés				
Contrats de change	—	255	—	255
Swaps de taux d'intérêt	—	6 026	—	6 026
Instruments financiers dont la juste valeur est divulguée en note				
Actif				
Prêts	—	—	3 587 537	3 587 537
Passif				
Dépôts	—	3 886 882	—	3 886 882

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

23. Engagements et éventualités*Lettres de garantie et engagements de crédit*

Les instruments financiers dont les montants représentent un risque de crédit ont pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds au besoin, pour des durées variables et à des conditions précises. La politique de la Caisse en ce qui a trait aux garanties couvrant les ententes relatives aux instruments de crédit est habituellement celle qui s'applique aux prêts.

Les lettres de garantie représentent des engagements irrévocables de la Caisse à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers et présentent les mêmes risques de crédit que les prêts.

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts ou de lettres de garantie.

Le montant total des instruments de crédit ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futures car plusieurs de ces instruments expireront ou seront réalisés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Le montant maximal des lettres de garantie et des engagements de crédit est présenté à la note 24.

Éventualités

La Caisse fait l'objet de divers litiges commerciaux, de poursuites judiciaires et de réclamations éventuelles qui découlent d'activités d'affaires normales. De l'avis de la direction, le montant global du passif éventuel résultant de ces poursuites n'aurait pas une incidence importante sur la situation financière de la Caisse.

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers

La Caisse, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. L'objectif de la Caisse en matière de gestion des risques est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement, à l'intérieur de limites définies, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités de l'organisation.

L'approche de gestion des risques de la Caisse repose sur des principes favorisant la responsabilité des entités et des unités à l'égard des résultats consolidés et de la qualité de gestion des risques, ainsi qu'un rôle de premier plan pour le conseil d'administration de toutes les composantes de la Caisse dans le suivi des risques et résultats obtenus par celles-ci. Plusieurs comités appuient le conseil d'administration et la direction de chaque composante dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gestion des risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non à l'état consolidé de la situation financière.

La grande majorité des prêts et dépôts de la Caisse ont trait au marché néo-brunswickois.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)*Risque de crédit (suite)**Gestion du risque de crédit*

La Caisse maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres de façon efficace; pour y parvenir, elle s'est dotée de canaux de distribution spécialisés par produits et par clientèles. Les diverses unités et les composantes qui les regroupent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris les risques de crédit. Elles disposent à cet effet de latitudes d'encadrement et d'approbation ainsi que des structures et des outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent.

Encadrement

Un ensemble de politiques et de normes encadrent les éléments de gestion du risque de crédit de la Caisse. Ces encadrements définissent notamment :

- l'encadrement minimal de gestion et de contrôle du risque;
- les rôles et responsabilités des principaux intervenants.

Ces encadrements sont complétés par les pratiques de crédit de la Caisse. Elles précisent :

- les modalités relatives aux limites d'engagement, d'autorisation, de révision et de délégation;
- les règles relatives à la gestion et au contrôle des activités de crédit;
- les conditions et modalités de financement applicables aux emprunteurs.

Octroi de crédit

Pour évaluer le risque des activités de crédit aux particuliers et aux plus petites entreprises, des systèmes de notation, basés sur des statistiques éprouvées, sont généralement utilisés. Ces systèmes sont développés à partir d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin d'estimer le risque que représente une transaction. La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue et des ajustements sont apportés régulièrement afin d'évaluer le plus adéquatement possible le risque des transactions et des emprunteurs.

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, l'octroi est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier où chaque emprunteur se voit attribuer une cote représentant son niveau de risque. Ces cotes sont attribuées individuellement à la suite d'un examen détaillé des caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de l'entreprise.

La profondeur d'analyse et les pouvoirs d'approbation sont adaptés aux caractéristiques du produit ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions. Les prêts ayant des caractéristiques plus risquées sont approuvés par le département de crédit du siège social de la Caisse.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)*Risque de crédit (suite)**Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés*

Les différents portefeuilles sont suivis par la Caisse selon les politiques de crédit qui prévoient une profondeur et une fréquence de revue adaptées en fonction de la qualité et de l'ampleur du risque des engagements.

La gestion des prêts plus à risque implique un suivi adapté à leur situation spécifique.

Atténuation du risque de crédit

Dans ses opérations de prêt, la Caisse obtient une garantie si elle est jugée nécessaire pour la facilité d'emprunt du membre, et ce, d'après une évaluation de sa solvabilité. Une garantie est habituellement composée d'actifs comme de l'encaisse, des titres gouvernementaux, des actions, des comptes débiteurs, des stocks ou des immobilisations. Pour certains portefeuilles, le recours à des programmes offerts par certains organismes comme ceux de la SCHL est effectué avec les garanties usuelles.

En date du 31 décembre, la proportion du portefeuille de prêts d'habitation aux particuliers qui est assurée par la SCHL est de 38 % (2020 — 41 %).

Exposition maximale au risque de crédit

	2021	2020
	\$	\$
Constatée à l'état consolidé de la situation financière		
Liquidités	82 835	94 431
Valeurs mobilières	793 026	752 183
Prêts		
Particuliers	2 314 766	2 247 600
Entreprises	1 481 086	1 284 661
Provisions collectives	(15 453)	(19 774)
Instruments financiers dérivés	64 922	52 137
Autres éléments d'actifs financiers	290 221	202 221
	5 011 403	4 613 459
Hors état consolidé de la situation financière		
Lettres de garantie	9 156	8 732
Engagements de crédit	993 482	909 828
	1 002 638	918 560

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)*Risque de crédit (suite)**Qualité du crédit*

Le tableau suivant présente la qualité du crédit des portefeuilles de titres de marché monétaire et d'obligations, évaluée selon les cotes d'évaluation externe. Les autres actifs financiers de la Caisse ne sont pas cotés.

	2021	2020
	\$	\$
Titres de marché monétaire		
R1-H	56 844	53 697
	56 844	53 697
Obligations		
AAA	201 154	177 863
AA	190 559	193 109
A	240 580	235 102
BBB	67 604	61 465
BB	20 912	15 842
	720 809	683 381

Provision pour pertes sur les valeurs mobilières

Le tableau suivant montre l'évolution de la provision pour pertes sur les valeurs mobilières :

	2021	2020
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	172	118
(Diminution) augmentation de la provision du portefeuille de liquidité	7	54
Solde à la fin de l'exercice	179	172

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Caisse de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non à l'état consolidé de la situation financière, à l'échéance ou non.

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

24 Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)*Risque de liquidité (suite)*

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir à la Caisse, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres de liquidité par un approvisionnement en fonds stable et diversifié ainsi que par un plan d'action en cas d'événements extraordinaires. La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques, car elle est essentielle pour nourrir la confiance du marché et des déposants.

Des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité ont été établies. La Caisse est également dotée d'un plan de contingence sur la liquidité mettant notamment en place un plan d'action en situation de crise. Ce plan énumère également les sources de liquidité disponibles en cas de situations exceptionnelles. Le plan permet une intervention efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs pouvant résulter de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Le niveau minimal de titres de liquidité que la Caisse doit maintenir est prescrit par la ligne directrice « Normes de liquidité » du BSIF. Ce niveau minimal de liquidité fait l'objet d'une gestion centralisée par la Caisse et d'un suivi quotidien. Les liquidités admissibles doivent satisfaire à des critères élevés de liquidité, de sécurité et de négociabilité. Le portefeuille de valeurs mobilières est constitué principalement de titres gouvernementaux, de corps publics de même que d'entreprises privées ayant une cote de crédit élevée, soit égale ou supérieure à R1-L.

La trésorerie de la Caisse s'assure d'une stabilité des sources d'approvisionnement en fonds selon leurs types, provenances et échéances.

Le tableau suivant présente certains instruments financiers par échéance contractuelle restante :

	2021			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Dépôts	3 331 433	851 475	16 895	4 199 803
Emprunts, excluant les obligations locatives	19 837	236 091	—	255 928
Autres passifs financiers	67 882	—	—	67 882
Engagements de crédit	993 482	—	—	993 482
Lettres de garantie	9 156	—	—	9 156
Instruments financiers dérivés avec règlement net	281	17 749	—	18 030

Caisse populaire acadienne ltée

Notes complémentaires

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

				2020
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Dépôts	3 159 887	704 212	514	3 864 613
Emprunts, excluant les obligations locatives	3 969	159 068	—	163 037
Autres passifs financiers	56 883	—	—	56 883
Engagements de crédit	909 828	—	—	909 828
Lettres de garantie	8 732	—	—	8 732
Instruments financiers dérivés avec règlement net	1 948	4 333	—	6 281



Caisse populaire acadienne Itée

Notes complémentaires

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

24 Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de marché

Le risque de marché correspond aux pertes potentielles découlant de changements éventuels des taux d'intérêt ou de change, des cours des actions, des écarts de crédit, de la désynchronisation des indices ou de la liquidité dans les marchés. L'exposition à ce risque résulte des activités de négociation, de placement et d'autres investissements créant des positions figurant à l'état de la situation financière ou non.

La Caisse est principalement exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne.

Gestion du risque de taux d'intérêt

La Caisse est exposée au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur les revenus financiers nets et sur la valeur économique des capitaux propres.

Une gestion dynamique et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser les revenus financiers nets, tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution des revenus financiers nets et sur la valeur économique des capitaux propres. Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur l'incidence de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure de l'état de la situation financière, du comportement des membres et de la tarification. Le comité de gestion des risques de la Caisse a la responsabilité d'analyser et d'entériner la stratégie d'appariement globale dans le respect d'une saine gestion.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôt d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 10 points de base des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres de la Caisse :

	2021	2020
	\$	\$
Incidence d'une augmentation	301	79
Incidence d'une diminution	(2)	(65)

L'ampleur du risque de taux dépend de l'écart entre les montants d'actif, de passif et d'instruments hors état de la situation financière. La situation présentée reflète la position à cette date, laquelle peut évoluer en fonction du comportement des membres, du contexte de taux d'intérêt et des stratégies entérinées par le comité de gestion des risques de la Caisse.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)*Risque de marché (suite)**Gestion du risque de taux d'intérêt (suite)*

Le tableau qui suit montre l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif de la Caisse en date de fin d'exercice.

	2021						
	Durée jusqu'à l'échéance ou la modification de taux						
	Taux flottant	De 0 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible ou sans échéance	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif							
Liquidités et valeurs mobilières	50 970	84 408	38 525	347 233	323 083	172 839	1 017 058
Prêts	577 244	414 625	864 024	1 901 702	54 005	(31 201)	3 780 399
Autres éléments d'actifs	—	17 135	48 549	156 410	—	210 977	433 071
	628 214	516 168	951 098	2 405 345	377 088	352 615	5 230 528
Passif et capitaux propres							
Dépôts	471 957	2 366 845	492 631	851 475	16 895	—	4 199 803
Provisions techniques	—	—	—	—	204 796	—	204 796
Emprunts	—	—	20 032	236 101	213	—	256 346
Autres passifs	—	—	—	—	—	99 937	99 937
Capitaux propres	—	—	—	—	—	469 646	469 646
	471 957	2 366 845	512 663	1 087 576	221 904	569 583	5 230 528
Écart de sensibilité des éléments inscrits à l'état consolidé de la situation financière	156 257	(1 850 677)	438 435	1 317 769	155 184	(216 968)	—
Écart de sensibilité des instruments financiers dérivés selon les montants nominaux de référence	—	95 500	(77 900)	78 000	(95 600)	—	—
Écart de sensibilité totale	156 257	(1 755 177)	360 535	1 395 769	59 584	(216 968)	—


Caisse populaire acadienne Itée
Notes complémentaires

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)
Risque de marché (suite)
Gestion du risque de taux d'intérêt (suite)

	Durée jusqu'à l'échéance ou la modification de taux						2020
	Taux flottant	De 0 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible ou sans échéance	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif							
Liquidités et valeurs mobilières	59 772	30 273	102 026	284 090	335 794	150 228	962 183
Prêts	543 372	430 711	856 551	1 695 313	24 286	(37 746)	3 512 487
Autres éléments d'actifs	—	10 287	29 327	118 401	—	163 142	321 157
	<u>603 144</u>	<u>471 271</u>	<u>987 904</u>	<u>2 097 804</u>	<u>360 080</u>	<u>275 624</u>	<u>4 795 827</u>
Passif et capitaux propres							
Dépôts	635 926	2 064 141	459 820	704 212	514	—	3 864 613
Provisions techniques	—	—	—	—	216 865	—	216 865
Emprunts	—	—	3 969	159 760	—	—	163 729
Autres passifs	—	—	—	—	—	84 590	84 590
Capitaux propres	—	—	—	—	—	466 030	466 030
	<u>635 926</u>	<u>2 064 141</u>	<u>463 789</u>	<u>863 972</u>	<u>217 379</u>	<u>550 620</u>	<u>4 795 827</u>
Écart de sensibilité des éléments inscrits à l'état consolidé de la situation financière	(32 782)	(1 592 870)	524 115	1 233 832	142 701	(274 996)	—
Écart de sensibilité des instruments financiers dérivés selon les montants nominaux de référence	—	(30 800)	(65 300)	148 900	(52 800)	—	—
Écart de sensibilité totale	<u>(32 782)</u>	<u>(1 623 670)</u>	<u>458 815</u>	<u>1 382 732</u>	<u>89 901</u>	<u>(274 996)</u>	<u>—</u>

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)*Risque de marché (suite)**Gestion du risque de taux d'intérêt (suite)*

L'écart net à l'état consolidé de la situation financière est fondé sur les dates d'échéance ou, si elles sont plus rapprochées, les dates de révision de taux d'intérêt des éléments d'actif et de passif à taux fixe. Cet écart représente la différence entre le total des actifs et le total des passifs et de l'avoir pour une période considérée.

Les montants indiqués aux tableaux ci-dessus représentent les soldes en date de fin d'exercice, à l'exception de certains éléments non sensibles aux taux d'intérêt qui représentent le solde moyen mensuel, laquelle moyenne est utilisée aux fins de gestion en raison des fluctuations importantes des soldes quotidiens.

L'incidence attribuable aux instruments financiers dérivés représente le montant théorique net cumulé relatif aux swaps de taux d'intérêt qui sont utilisés pour gérer les risques de taux d'intérêt. En fin d'exercice, les conditions de ces swaps sont telles que leur incidence s'annule pour certaines périodes présentées au tableau. Les swaps sont des opérations en vertu desquelles deux parties échangent des versements à taux fixe et variable, basés sur un montant théorique. En date de fin d'exercice, ce montant théorique est de 1 379 100 \$ (2020 – 1 341 000 \$).

Un écart d'appariement total positif pour une période donnée signifie qu'un relèvement continu des taux d'intérêt aurait pour effet de faire augmenter les revenus financiers nets de la Caisse, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt ferait diminuer les revenus financiers nets. L'inverse se produit lorsque l'écart d'appariement total est négatif.

Gestion du risque de change

Le risque de change survient lorsque le niveau réel ou prévu des éléments d'actif libellés dans une monnaie étrangère est supérieur ou inférieur à celui des éléments de passif libellés dans cette même monnaie.

Certaines composantes ont adopté des politiques précises relativement à la gestion du risque de change. La Caisse, à l'exception d'Acadie Vie, maintient un écart limité entre l'actif et le passif en dollars américains en validant la position quotidiennement et procédant à l'achat/vente de devises au besoin. De son côté, l'exposition d'Acadie Vie à ce risque est limitée, puisque la majorité des opérations sont effectuées en dollars canadiens. Toutefois, l'exposition globale de la Caisse à ce risque est limitée, puisque la majorité des opérations sont effectuées en dollars canadiens.

L'état de la situation financière inclut les montants suivants en dollars canadiens à l'égard des éléments d'actif et de passif financiers dont les flux de trésorerie sont libellés en dollars américains :



Caisse populaire acadienne ltée

Notes complémentaires

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

24. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

Gestion du risque de change (suite)

	2021	2020
	\$	\$
Liquidités	29 260	22 852
Prêts	24	24
Dépôts	(30 401)	(23 321)
Autres éléments de passif	(2)	(1)

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôt sur le résultat net d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 0,01 \$ de la devise américaine sur le capital de la Caisse :

	2021	2020
	\$	\$
Augmentation de 0,01 \$ du dollar américain	(9)	(4)
Baisse de 0,01 \$ du dollar américain	9	4

Il n'y aurait aucune incidence d'une variation du taux de change sur les autres éléments du résultat global.

25. Gestion du risque d'assurance et de réassurance

Dans le cours normal de ses activités, la Caisse est exposée au risque d'assurance. Ce dernier se définit comme le risque que la tarification initiale soit inadéquate ou le devienne et résulte de la sélection des risques, du règlement des demandes de prestations et de la gestion des clauses contractuelles.

En général, les catégories de risques d'assurance auxquels fait face la Caisse sont :

Risque de mortalité

Risque de perte résultant du fait que le titulaire de police décède plus tôt que prévu.

Risque de morbidité

Risque de perte résultant du fait que la santé du titulaire de police diffère des prévisions.

Risque de longévité

Risque de perte résultant du fait que le rentier vit plus longtemps que prévu.

Caisse populaire acadienne Itée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

25. Gestion du risque d'assurance et de réassurance (suite)*Risque de rendement*

Risque de perte résultant du fait que les rendements réels soient inférieurs aux rendements prévus.

Risque de charges

Risque de perte résultant du fait que les frais soient plus élevés que prévu.

Risque de décision du titulaire de police

Risque de perte résultant du fait que les décisions du titulaire de police (déchéance et rachat) diffèrent des prévisions.

Dans le but de gérer adéquatement ces risques, la Caisse procède à des études d'expérience sur une base régulière afin d'être à jour le plus possible avec les données de l'industrie et les données internes de la Caisse.

La Caisse a également mis en place une directive de gestion de l'offre pour gérer avec prudence et contrôler les risques liés à la conception et à la tarification de ses produits. Cette directive permet aux tables de travail d'assurance d'assurer un encadrement uniforme dans l'établissement de la tarification des produits d'assurance.

La Caisse a également des ententes de réassurance qui visent deux objectifs principaux :

1. Le partage du risque financier avec un réassureur; et
2. Le bénéfice de l'expertise de ces réassureurs dans la conception des produits d'assurance.

La réassurance est effectuée majoritairement auprès d'un seul réassureur. Le réassureur principal de la Caisse a une cote de solvabilité de AA- selon l'agence de notation Standard & Poor's.

La Caisse tente de limiter le risque de pertes auquel elle s'expose à l'égard d'un seul assuré ou d'un événement catastrophique touchant plusieurs assurés, et de recouvrer une partie des prestations versées au moyen d'ententes de réassurance.

Dans l'éventualité où les réassureurs ne seraient pas en mesure d'honorer leurs obligations contractuelles, la Caisse serait responsable des risques éventuels liés à la rétrocession.

26. Gestion du capital

La gestion du risque de capital de la Caisse a comme objectif de s'assurer que le niveau et la structure de capital de la Caisse et de ses filiales sont adéquats par rapport aux risques pris par l'organisation, aux cibles de rentabilité, aux objectifs de croissance et aux exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition du capital et les mécanismes de circulation interne tout en soutenant la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs de la Caisse.

Le niveau minimal de capital que la Caisse doit maintenir est prescrit par les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF. La Caisse a respecté ces exigences réglementaires tout au long de l'exercice. Le résumé des ratios est présenté ci-dessous.



Caisse populaire acadienne ltée

Notes complémentaires

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

26. Gestion du capital (suite)

	2021	2020
	\$	\$
Fonds propres nets de déductions		
CET1	461 129	438 822
T2	16 035	18 306
Total	477 164	457 128
Actifs pondérés par le risque	3 089 527	2 770 310
Ratio de fonds propres		
CET1	14,9 %	15,8 %
Total	15,4 %	16,5 %
Actifs aux fins du calcul du ratio du levier	5 040 316	4 537 414
Ratio du levier	9,1 %	9,7 %

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

26. Gestion du capital (suite)*Acadie Vie*

Le capital de la Société se compose de ses capitaux propres. La Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick, qui est l'autorité réglementaire pour Acadie Vie, exige que celle-ci se conforme à la ligne directrice du Bureau du Surintendant des institutions financières (BSIF) définissant le Test de Suffisance de capital des sociétés d'Assurance Vie (TSAV). Cette ligne directrice établit des normes, selon une méthode fondée sur le risque, qui servent à mesurer les risques propres à un assureur-vie et à agréger les résultats de la mesure des risques en vue de calculer le montant de capital réglementaire requis pour couvrir ces risques.

Les normes professionnelles de l'ICA requièrent également que l'actuaire désigné effectue annuellement un examen dynamique de la suffisance du capital. Cette étude a pour but de montrer à la direction l'évolution du surplus et les menaces à la solvabilité de la Société. C'est un processus par lequel l'actuaire analyse et projette, à l'aide de scénarios, les tendances de la situation financière de la Société en fonction des circonstances actuelles, de son passé récent et de son plan d'affaires.

Dans le cadre de ce processus, des formules réglementaires sont utilisées en tant que normes de suffisance du capital. Actuellement, le ratio minimal du TSAV est de 100 %.

Aux 31 décembre 2021 et 2020, la Société présente un TSAV qui satisfait aux exigences requises.

	2021	2020
	\$	\$
Capital de catégorie 1	37 415	50 827
Capital de catégorie 2	6 618	8 106
Total du capital disponible du TSAV	44 033	58 933
Provision d'excédant et dépôts admissibles	49 609	53 715
Coussin de solvabilité de base	65 286	63 173
Ratio total du TSAV	143,4 %	178,3 %
Ratio du noyau du TSAV	110,5 %	140,0 %





www.uni.ca

